

Rapport à madame la ministre de l'enseignement
supérieur, de la recherche et de l'innovation

Mission d'inspection à Sciences Po Paris
suite à la démission du président de la Fondation nationale
des sciences politiques
2021-028 – février 2021

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

**Mission d'inspection à Sciences Po Paris
suite à la démission du président de la Fondation nationale
des sciences politiques**

Février 2021

**Cristelle GILLARD
Patrick LAVAURE
Olivier SIDOKPOHOU**

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

Sophie BERGERAT
Chargée de mission d'inspection générale

SOMMAIRE

Liste des recommandations	1
Introduction.....	2
1. Une chronologie en trois temps qui révèle des erreurs dans la gestion des accusations portées contre M. Duhamel par le directeur de Sciences Po Paris.....	4
1.1. Une chronologie des faits en trois temps	4
1.1.1. <i>Premier temps : la chronologie des faits relatifs aux accusations d'agressions sexuelles concernant M. Duhamel</i>	<i>4</i>
1.1.2. <i>Deuxième temps : la chronologie relative à la connaissance des accusations par la direction de Sciences Po Paris</i>	<i>4</i>
1.1.3. <i>Troisième temps : la chronologie des faits suite à l'annonce de la démission de M. Duhamel à la présidence de la FNSP</i>	<i>5</i>
1.2. Des erreurs dans le traitement des accusations portées contre M. Duhamel qui ont fragilisé la bonne image dont bénéficiait le directeur de Sciences Po Paris	6
1.2.1. <i>Le directeur de Sciences Po bénéficiait d'une très bonne image et fonctionnait en bonne complémentarité avec le président de la FNSP antérieurement à la révélation des accusations concernant ce dernier</i>	<i>7</i>
1.3. Les réactions des communautés de Sciences Po à cette crise	15
1.3.1. <i>Le choc et la sidération : entre le 4 et le 6 janvier</i>	<i>15</i>
1.3.2. <i>Après le 6 janvier au soir, le temps du doute</i>	<i>16</i>
2. Des méthodes de gestion de crise à perfectionner malgré une réactivité notable dans la tenue des instances à la FNSP et à Sciences Po	17
2.1. Une gestion de crise informelle et une gestion de la communication peu maîtrisée mais réactive.....	17
2.2. Une réactivité satisfaisante dans la programmation et la tenue des instances	18
3. Une crise qui réinterroge la gouvernance et les dispositifs internes de Sciences Po	19
3.1. Une gouvernance rénovée en 2016 réinterrogée à l'occasion de cette crise	19
3.1.1. <i>Une refonte profonde des statuts de 2016 reconnue mais dont l'achèvement est demandé.....</i>	<i>19</i>
3.1.2. <i>Le collège des fondateurs cristallise les revendications d'évolution</i>	<i>20</i>
3.1.3. <i>La proposition de création d'un comité paritaire de recherche pour une sortie de crise considérée comme constructive</i>	<i>21</i>
3.2. Les questions de violences sexistes et sexuelles (VSS) et de déontologie	22
3.2.1. <i>La lutte contre les VSS au cœur des préoccupations et de la communication de Sciences Po</i>	<i>22</i>
3.2.2. <i>Un dispositif interne précurseur à renforcer et à rendre plus visible</i>	<i>22</i>
3.2.3. <i>La prise en charge disciplinaire des situations de VSS à éclaircir</i>	<i>24</i>
3.2.4. <i>Un cadre déontologique à réaffirmer.....</i>	<i>25</i>
Conclusion	27

Liste des annexes	29
Réponse de M. Mion	133

Liste des recommandations

Recommandations adressées à Sciences Po

Recommandation 1 :

Poursuivre la démarche de transparence du processus de désignation des membres du collège des fondateurs.

Recommandation 2 :

Expliciter les règles de fonctionnement du Conseil de l'institut (CI) et du Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF) ; rédiger un vade-mecum ou un guide à destination des membres de ces conseils.

Recommandation 3 :

Réduire les délais de production des procès-verbaux des réunions du CVEF.

Recommandation 4 :

Présenter des bilans annuels d'activité de la cellule d'écoute au sein des instances de Sciences Po tout en garantissant la confidentialité.

Recommandation 5 :

Renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de formation relatives aux violences sexistes et sexuelles (VSS) afin de toucher l'ensemble des communautés.

Recommandation 6 :

Étudier la dissociation de la fonction de coordinatrice de la cellule d'écoute d'avec celle de responsable égalité femme homme.

Recommandation 7 :

Redéfinir et rédiger la procédure de consultation préalable à la décision d'engagement des procédures disciplinaires par le directeur de Sciences Po.

Recommandation 8 :

Prendre en compte les évolutions légales et réglementaires en matière disciplinaire et mettre à jour les références sur le site internet de Sciences Po.

Recommandation 9 :

Poursuivre les travaux de définition du fonctionnement de la commission de déontologie (notamment la mise en place du règlement intérieur de la commission) et d'enrichissement de la charte de déontologie.

Recommandation 10 :

Mener une réflexion sur les garanties à réunir lors de la prise de fonctions au sein de Sciences Po.

Recommandation 11 :

Renforcer la communication interne relative à l'existence de la commission de déontologie.

Introduction

À la suite des accusations d'inceste portées contre M. Olivier Duhamel, président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), dans le livre rédigé¹ par sa belle-fille Camille Kouchner, actes qu'il aurait commis sur le frère jumeau de celle-ci, des articles de presse² ont révélé que M. Frédéric Mion, directeur de Sciences Po Paris, aurait eu connaissance de ces accusations antérieurement à sa publication.

La gravité des évènements relatés et la déstabilisation qu'ils ont provoquée au sein de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris ont conduit la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) à demander à la cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), par lettre de saisine datée du 14 janvier 2021³, de diligenter une mission d'enquête. Mme Cristelle Gillard, MM. Patrick Lavaure et Olivier Sidokpohou, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et Mme Sophie Bergerat, chargée de mission d'inspection générale auprès de l'IGÉSR, ont été désignés le 15 janvier 2021 pour conduire cette mission⁴.

La mission comportait trois objectifs :

- établir la chronologie des faits avant et après la démission de M. Duhamel de ses fonctions de président de la FNSP⁵ ;
- examiner les responsabilités de chacun des interlocuteurs concernés ;
- identifier les éventuelles failles dans la gouvernance de l'établissement.

Après avoir pris de connaissances des éléments relatifs à l'organisation et au fonctionnement de Sciences Po Paris, aux accusations portées à l'encontre de M. Duhamel et aux évènements internes qui ont suivi leur révélation, la mission s'est attachée à conduire dans des délais contraints l'ensemble des auditions des nombreuses personnes concernées à un titre ou un autre, dans le double objectif de répondre à l'émoi et aux interrogations suscités en interne par cette affaire et de recueillir au plus vite les témoignages relatifs à la chronologie des évènements postérieurs au 4 janvier 2021.

Soixante et une auditions concernant soixante-huit personnes ont ainsi été réalisées en deux semaines. Le contexte sanitaire n'a pas altéré les conditions de déroulement de ces auditions qui ont été programmées majoritairement en présence des personnes auditionnées (trente-neuf auditions en présentiel, vingt-deux auditions conduites en visio-conférence). Ont notamment été auditionnés, une part significative des membres du conseil d'administration (CA) de la FNSP, du conseil de l'institut (CI), du conseil scientifique (CS), du conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF) du conseil des doyens, de la commission de déontologie, du comité social et économique (CSE), du comité exécutif (COMEX) ainsi que des personnels de Sciences Po, les représentants des organisations syndicales représentatives des personnels de l'IEP, les représentants des étudiants, ainsi que différentes personnalités en lien avec l'établissement.

La mission a constaté que les évènements vécus, depuis le début du mois de janvier, par l'ensemble des communautés de Sciences Po ont profondément ébranlé chacun de leurs membres. L'émoi est profond et certaines auditions ont confirmé que l'impact psychologique méritait la plus vive attention de la part de la direction.

Le climat de tension que l'établissement a connu a pu raviver en interne les souvenirs du traumatisme vécu, en 2012, à la suite du décès de M. Richard Descoings et de la déstabilisation que Sciences Po a alors connue.

À ce titre, la décision de diligenter une mission d'inspection générale a eu un réel effet d'apaisement et a permis d'empêcher que les tensions internes qui commençaient à se faire jour ne provoquent des fractures irréparables. Elle a été unanimement saluée par les interlocuteurs rencontrés qui ont fait montre d'une grande disponibilité dans un contexte très déstabilisant. La mission tient à ce titre à remercier l'ensemble

¹ « *La Familia Grande* » - Edition du Seuil – janvier 2021.

² Cf. Revue de presse en annexe 4.

³ Cf. lettre de mission en annexe 1.

⁴ Cf. lettre de désignation en annexe 1.

⁵ M. Duhamel a démissionné de toutes ses fonctions, en particulier de celles de président de la FNSP, le 4 janvier 2021.

des personnes auditionnées et au-delà, toutes les communautés de Sciences Po, pour l'accueil qui lui a été réservé.

Les auditions n'ont pas donné lieu à la rédaction de procès-verbaux signés par les personnes concernées. Le rapport est en conséquence rédigé sans identification des personnes évoquées, à l'exception du président de la FNSP et du directeur de Sciences Po, ni *verbatim*, dans le respect des dispositions de l'article L. 311-6 du code des relations entre le public et l'administration⁶. Par commodité, le terme de « président » utilisé dans le présent rapport désigne M. Duhamel, président de la FNSP jusqu'à sa démission, le 4 janvier 2021. De même, la mission privilégie la dénomination de Sciences Po pour désigner l'IEP de Paris.

Le présent rapport a fait l'objet d'une procédure contradictoire avec M. Mion. Un rapport provisoire lui a été remis en main propre le 9 février 2021 et a donné lieu à la transmission d'observations de sa part le 11 février 2021⁷. Ces observations ont été prises en compte dans la version définitive du rapport. M. Mion a annoncé sa démission de la direction de Sciences Po après la remise du rapport provisoire⁸.

Le rapport examine dans un premier temps, la chronologie des événements qui révèle les responsabilités du directeur de Sciences Po, mais également d'autres personnes exerçant des fonctions au sein de l'établissement (**partie 1**), analyse les améliorations possibles de la gestion de crise malgré une réactivité notable dans la tenue des instances internes à la FNSP et à Sciences Po (**partie 2**) et développe les suites possibles de cette crise au plan de la gouvernance et des dispositifs internes en matière de déontologie et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (**partie 3**).

Le présent rapport comporte 19 annexes.

⁶ À l'exception des éléments concernant MM. Duhamel et Mion, ainsi que des personnes directement liées aux événements concernant les accusations portées contre M. Duhamel, compte tenu de la connaissance déjà acquise par voie de presse.

⁷ Ces observations figurent à la suite du présent rapport.

⁸ <https://www.aefinfo.fr/depeche/645274>

1. Une chronologie en trois temps qui révèle des erreurs dans la gestion des accusations portées contre M. Duhamel par le directeur de Sciences Po Paris

1.1. Une chronologie des faits en trois temps

La mission s'est attachée à établir **une chronologie détaillée des faits, des interactions entre les personnes concernées ainsi que des réactions des différentes communautés de Sciences Po qui figure en annexe**⁹. Elle distingue trois temps dans la chronologie.

1.1.1. Premier temps : la chronologie des faits relatifs aux accusations d'agressions sexuelles concernant M. Duhamel¹⁰

Un premier temps de la chronologie des faits porte sur les accusations d'agression sexuelle concernant M. Duhamel, qui relèvent de la sphère privée sans rapport avec Sciences Po. Ce premier volet apporte des éléments de contexte issus de l'ouvrage de Camille Kouchner et d'articles de presse. Cette période débute en 1988, date des premières agressions sexuelles présumées de M. Duhamel sur son beau-fils, jusqu'à l'annonce de l'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet de Paris début janvier 2021.

1.1.2. Deuxième temps : la chronologie relative à la connaissance des accusations par la direction de Sciences Po Paris

Un deuxième temps de la chronologie relate les faits et les interactions entre les personnes, à partir de 2018 période à laquelle le directeur de l'IEP de Paris a été informé des accusations portées contre M. Duhamel.

Les principaux faits de ce deuxième temps sont les suivants :

- début 2018, une enseignante de Sciences Po est mise au courant des accusations contre M. Duhamel par des proches de ce dernier ;
- elle prend l'initiative d'un déjeuner, le 19 février, avec une amie directrice de recherche qui lui confirme les accusations. Cette dernière, amie d'Evelyne Pisier depuis 1968 et qui a connu M. Duhamel en 1979 a été mise au courant des accusations d'inceste au cours de l'été 2009 ;
- à l'issue de ce déjeuner, l'enseignante décide d'informer le directeur de Sciences Po. Elle prend contact avec lui pour convenir d'un déjeuner en indiquant avoir des éléments très importants à lui communiquer ;
- selon la version de l'enseignante, ils se retrouvent au restaurant et selon la version du directeur, elle demande à passer à son bureau avant. Elle l'alerte sur les accusations d'inceste portées contre Olivier Duhamel ;
- à la suite de ces révélations, le directeur paraît profondément choqué. L'enseignante est formelle : le directeur l'a cru lorsqu'elle lui a révélé ces faits. Il indique alors qu'il ne peut pas ne pas agir et qu'il va en parler à un membre précis du CA de la FNSP par ailleurs proche de M. Duhamel ;
- après avoir dit à l'enseignante qu'il informerait ce membre du conseil d'administration de la FNSP, le directeur indique à deux reprises à la mission ne pas l'avoir fait. C'est également ce qu'il indique à une journaliste¹¹ ;
- la mission a recueilli un témoignage qui infirme cette version en indiquant au contraire que début 2018, le directeur avait bien informé le membre du CA de la FNSP, auquel il avait pensé lors du déjeuner avec l'enseignante, de la « rumeur » concernant M. Duhamel ;
- le directeur lui demande s'il en avait entendu parler. Celui-ci lui affirme ne pas en avoir entendu parler et indique à la mission avoir été incrédule à l'annonce de cette « rumeur ». Il conseille néanmoins au directeur d'aller voir un intime du président du CA de la FNSP ;

⁹ Cf. annexe 3.

¹⁰ Sources : Articles de presse du 4 au 21 janvier 2021 et livre de Camille Kouchner, *La familia grande*, Seuil, janvier 2021.

¹¹ Article du Monde du 13 janvier, *Affaire Olivier Duhamel : les attermoissements du directeur de Sciences Po*.

- quelques semaines après le déjeuner avec l’enseignante, le directeur confirme avoir pris attache, de sa propre initiative, avec un ami de M. Duhamel. Ce dernier lui assure alors qu’il ne s’agit que de « rumeurs » sans fondement.

L’analyse de cette chronologie met en évidence des divergences majeures sur le déroulement des événements antérieurs à la démission de M. Duhamel. En effet, la date du déjeuner avec l’enseignante qui a alerté le directeur, le lieu où les informations lui ont été délivrées et les interactions de ce dernier avec d’autres personnes suite à ce déjeuner donnent lieu à des versions différentes (cf. paragraphe 1.2.2).

Par ailleurs, en octobre 2018, la directrice de recherche, à l’occasion d’un verre pris en fin de journée, informe des faits un membre du COMEX de Sciences Po qui a déclaré à la mission ne pas y avoir prêté foi.

Début 2020, l’ami de M. Duhamel fait part au même membre du CA de la FNSP alerté par le directeur (suite au déjeuner avec l’enseignante) d’une conversation qu’il a eue à l’initiative d’un dirigeant du journal *Le Monde*. Ce dernier s’insurge de la présidence de M. Duhamel au Siècle et demande la démission de ce dernier à cette présidence à laquelle il vient d’accéder.

Le membre du CA de la FNSP prend alors directement attache avec M. Duhamel qui minimise la portée de ces accusations, parle de chantage et refuse de démissionner de la présidence du Siècle¹².

1.1.3. Troisième temps : la chronologie des faits suite à l’annonce de la démission de M. Duhamel à la présidence de la FNSP

Un troisième temps dans la chronologie débute le 3 janvier dernier, date à laquelle M. Duhamel prévient le directeur de sa décision de démissionner de ses fonctions de président du CA de la FNSP.

En étudiant ce troisième temps de chronologie, la mission ne note pas de divergences majeures : tous les interlocuteurs rencontrés évoquent avec plus ou moins de précisions temporelles le même enchaînement d’événements entre le 3 janvier au soir et le 13 janvier date de l’élection du président par intérim lors d’un CA de la FNSP.

Cette chronologie interne à Sciences Po est marquée par les trois dates des 3, 6 et 14 janvier 2021.

Le 3 janvier au soir, M. Duhamel contacte, entre autres personnes, un membre du CA de la FNSP et le directeur de Sciences Po avant le dîner et les informe du fait qu’une journaliste du *Monde* a un livre entre les mains dans lequel il est accusé d’inceste sur la personne de son beau-fils. Il leur annonce alors oralement sa démission de l’ensemble de ses fonctions.

Selon ce membre du CA, le directeur prendra contact avec lui et ils échangeront sur le fait qu’ils ont eu tous les deux un appel du président du CA de la FNSP. Le directeur n’évoque pas cet appel à la mission à laquelle il a affirmé ne pas avoir eu de contacts avec cette personne précise à cette période-là.

Après avoir été prévenu par M. Duhamel de sa démission de l’ensemble de ses fonctions, le directeur a alors un échange téléphonique avec un membre du COMEX. Au cours de cet échange, ils s’aperçoivent qu’ils ont été informés chacun de leur côté de la « rumeur » et décident de ne pas en faire état.

La mission souligne une réaction rapide en termes de communication de l’institution dès le 4 janvier après l’annonce de la démission de M. Duhamel et les articles qui suivent cette annonce¹³.

Le 5 janvier au matin, une communication¹⁴ signée du directeur qui fait part de sa stupeur est envoyée à la communauté de Sciences Po.

Dans la soirée, le directeur appelle l’enseignante qui l’a alerté pour lui dire qu’il est responsable de tout, qu’il n’est pas allé voir le membre du CA de la FNSP qu’il avait évoqué lors de leur déjeuner mais un ami de M. Duhamel et lui demande de ne pas évoquer le nom du membre du CA aux journalistes.

¹² Le Siècle, club élitiste fondé en 1944, association regroupant des personnalités et présidé par Olivier Duhamel depuis janvier 2020.
<https://www.lesiecle.asso.fr/>

¹³ Cf. annexes 4 à 9

¹⁴ Cf. annexe 8.

La mission constate également la réactivité dans la convocation des instances de l'institution (dès le 5 et le 6 janvier) et la tenue de celles-ci (les 6, 7 et 8 janvier) de manière informelle compte tenu des délais trop courts pour des convocations formelles à l'exception du CSE, seule réunion qui donnera lieu à procès-verbal.

Une intensité à la fois dans les réactions et les échanges¹⁵ est très visible à partir du 6 janvier au soir, date à laquelle sort un article du *Monde*¹⁶ qui indique que le directeur était au courant antérieurement des accusations portées contre M. Duhamel.

Plus tôt dans la soirée, le directeur reçoit un appel de la journaliste du *Monde*, il ne répond pas tout de suite, celle-ci le contacte de nouveau en lui demandant de la rappeler d'urgence.

La journaliste a eu auparavant le membre du CA (dont le nom a été évoqué lors du déjeuner entre l'enseignante et le directeur) qui refuse de lui répondre sur le fait de savoir si le directeur l'avait ou non contacté à cette époque-là mais lui indique avoir ignoré les crimes sexuels. Ce même membre du CA appelle le directeur pour l'informer de l'appel de la journaliste. Le directeur lui indique devoir la rappeler, ce qu'il fait en soirée.

À partir de ce moment-là, y compris dans la nuit du 6 au 7 janvier et après le message explicatif¹⁷ du directeur suite à l'article de la veille, l'ensemble des communautés¹⁸ de Sciences Po va réagir et les échanges vont se multiplier jusqu'au 13 janvier date à laquelle le président par intérim va être élu au CA de la FNSP.

Le 14 janvier, une nouvelle information va de nouveau ébranler l'entourage du directeur et une partie du COMEX qui sont informés qu'un autre membre du COMEX connaissait les accusations préalablement au 3 janvier (depuis octobre 2018), que le directeur en avait été informé et qu'il l'avait dissimulé depuis cette date.

Dès le 15 janvier et l'annonce de la mission d'inspection de l'IGÉSR, les réactions diminuent dans l'attente des retours de la mission. Pour autant après l'effervescence des deux premières semaines, la communauté académique organise des assemblées générales dans les départements pour échanger et arriver à une position commune le 20 janvier¹⁹. Certains étudiants, dont la rentrée se fait progressivement à partir du 25 janvier, continuent d'organiser des rassemblements réguliers tous les lundis midi devant Sciences Po. À partir du 21 janvier, les instances de l'institution reprennent leur agenda ordinaire de réunions.

1.2. Des erreurs dans le traitement des accusations portées contre M. Duhamel qui ont fragilisé la bonne image dont bénéficiait le directeur de Sciences Po Paris

Au-delà des divergences importantes dans les témoignages recueillis par la mission s'agissant de la réaction de M. Mion après avoir eu connaissance des accusations portées en début d'année 2018 à l'encontre de M. Duhamel, la mission considère que l'intéressé a commis plusieurs manquements dans le traitement des informations dont il disposait alors. La révélation par la presse²⁰ de sa connaissance des faits, alors qualifiés de rumeurs, depuis début 2018 a terni la bonne image dont il jouissait jusqu'alors au sein de l'établissement.

La mission considère que ces manquements sont d'autant plus graves que le directeur était informé que les accusations dont M. Duhamel faisaient l'objet en 2018 étaient connues par certains membres de la communauté de Sciences Po, ce qui aurait justifié d'autres démarches de sa part.

¹⁵ Cf. annexes 11 et 12.

¹⁶ Cf. annexe 4.

¹⁷ Cf. annexe 10.

¹⁸ Cf. annexes 11 à 13, 15 et 17.

¹⁹ Cf. annexe 18

²⁰ Cf. article du Monde publié le 6 janvier au soir.

1.2.1. Le directeur de Sciences Po bénéficiait d'une très bonne image et fonctionnait en bonne complémentarité avec le président de la FNSP antérieurement à la révélation des accusations concernant ce dernier

1.2.1.1 Le directeur de Sciences Po bénéficiait d'une image très positive avant la révélation du 6 janvier

Lui-même diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (promotion 1992, section service public), M. Mion²¹ est nommé directeur de Sciences Po Paris sur proposition du conseil de direction par décret du Président de la République en date du 28 mars 2013 et prend ses fonctions le 2 avril 2013. Au terme d'un premier mandat de cinq ans, il a été renouvelé dans ses fonctions en mars 2018, avec le soutien de M. Duhamel.

Les auditions conduites par la mission ont permis de confirmer que M. Mion est considéré comme un très bon directeur par l'ensemble des communautés de l'IEP de Paris. Dans son exercice professionnel, il est qualifié de directeur droit, loyal, rigoureux, travailleur et consensuel. Il est très apprécié par les membres du COMEX, qui le considèrent tous comme très compétent, très impliqué dans ses missions et attaché à l'image de Sciences Po.

Après la crise de 2012 que l'établissement a connue à la suite du décès du précédent directeur, M. Descoings, évènement qui marque encore aujourd'hui fortement les mémoires de la communauté académique, du personnel et de ses représentants, M. Mion²² est perçu comme un directeur ayant su ramener la stabilité institutionnelle et un fonctionnement vertueux tout en conduisant des réformes importantes dans la gouvernance de l'Institut, dans la formation en premier cycle et la réorganisation du second cycle en lui donnant une dimension plus professionnelle. La place de la recherche, avec le développement de l'école doctorale et sa transformation récente en école de la recherche (novembre 2020) ainsi que le rayonnement international de Sciences Po Paris au sein du cercle fermé des instituts et écoles de sciences politiques dans le monde²³ ont notamment été cités parmi les acquis de l'action conduite sous la direction de M. Mion.

Les contacts du directeur de Sciences Po avec les différentes communautés sont formalisés et réguliers. Sa relation, avec elles est courtoise, parfois conviviale et respecte la distance du contexte professionnel. Cependant, les témoignages recueillis soulignent que le management de M. Mion est très centralisé et s'appuie sur un premier cercle restreint, composé de quelques membres du COMEX, ce que l'analyse par la mission des différents échanges d'information consécutifs à la démission de M. Duhamel et aux évènements qui ont suivi, accrédite.

1.2.1.2 Une relation entre président de la FNSP et le directeur efficace malgré des personnalités différentes

Ces témoignages font également état de la forte complémentarité qui existait entre M. Duhamel et M. Mion, malgré leurs personnalités très différentes, avec une répartition claire des rôles en interne qui laissait au directeur l'entière responsabilité managériale et de pilotage de l'établissement.

La notoriété, l'autorité morale, le caractère jovial, l'attitude décontractée et peu formaliste de M. Duhamel, les liens préexistants qu'il entretenait avec des personnels et des enseignants qu'il connaissait depuis longtemps, lui donnaient une influence réelle au sein de l'institution et du CA de la FNSP, notamment pour les orientations et les projets prioritaires dont il partageait les enjeux et l'importance avec le directeur²⁴.

²¹ Major de la promotion Victor-Schœlcher de l'École nationale d'administration en 1996, l'intéressé est entré au Conseil d'État comme auditeur en 1996. Promu maître des requêtes en 1999, il a été successivement membre de cabinet (MEN), adjoint au directeur général de l'administration et de la fonction publique (2001 - 2003) et avocat (2003 - 2007), tout en étant maître de conférences à Sciences Po, responsable de la section « service public » et de la préparation à l'ENA. En 2007, il a rejoint le groupe Canal + en tant que secrétaire général, fonction qu'il a occupé jusqu'en 2013.

²² M. Mion succède à Hervé Crès, directeur adjoint, qui avait été nommé administrateur provisoire le 30 octobre 2012.

²³ D'après le classement mondial des universités « Quacquarelli Symonds » (QS), Sciences Po Paris figure au deuxième rang mondial en science politique et en relations internationales en 2020, juste après Harvard, ex-aequo avec Princeton, et constitue ainsi la première université européenne dans ces domaines. Plus de 46 % des étudiants de Sciences Po Paris sont étrangers.

²⁴ Les personnes auditionnées ont souligné que M. Duhamel intervenait très rarement sur le fond lors des CA de la FNSP et ne contestait jamais, en tout cas pas en public, les décisions ou orientations portées par M. Mion.

À la prise de fonction de M. Duhamel²⁵ comme président de la FNSP le 10 mai 2016, les relations avec le directeur de l'IEP de Paris sont devenues beaucoup plus régulières. M. Duhamel a pris pour habitude de passer une journée par semaine²⁶ au sein de l'établissement pour organiser ses réunions internes. Parmi celles-ci, un rendez-vous hebdomadaire se déroulait avec le directeur d'une part et le secrétaire général d'autre part, ce qui lui permettait de se tenir informé des sujets les plus importants (notamment le projet d'aménagement de l'Artillerie, les réformes en cours) ou d'évoquer des sujets d'ordre stratégiques dans l'actualité de l'Institut²⁷. Des déjeuners réguliers associant des personnels des différents services (membres du COMEX, personnels enseignants, personnels administratifs, notamment ceux nouvellement nommés au sein de l'Institut, parfois des étudiants responsables d'organisations représentatives) et auquel le directeur de Sciences Po ne participait pas, étaient également organisés²⁸.

Qualifiés de « très conviviaux » par des participants auditionnés par la mission, ces déjeuners rassemblaient un nombre limité de convives choisis par M. Duhamel sur proposition de son chargé de mission, par ailleurs directeur délégué de l'établissement et répondait toujours au même rituel : une présentation par chaque convive de son parcours personnel et professionnel, ce qui permettait à chacun de mieux se découvrir. M. Duhamel demandait ensuite à chaque participant de s'exprimer sur ce qui ne fonctionnait pas bien, selon eux, à Sciences Po et ce qui pourrait être amélioré.

M. Mion a pour sa part, indiqué à la mission que ses relations avec le président de la fondation sont devenues très vite, très cordiales, puis amicales et chaleureuses. Une confiance réciproque s'est installée sans que pour autant, leurs relations ne deviennent intimes et ne sortent du cadre professionnel²⁹.

Même si le président de la FNSP ne dispose pas d'un rôle exécutif, les relations de confiance nouées avec le directeur les ont conduits à partager des ambitions pour Sciences Po et les enjeux des transformations importantes que Sciences Po a connues depuis 2016.

Selon certaines personnes auditionnées, cette alliance a pu également s'incarner dans l'élection de M. Duhamel à la présidence de la FNSP, les éléments de reconnaissance institutionnelle du président³⁰ et le renouvellement du mandat du directeur en mars 2018.

Lors des auditions, a été évoqué le discours que M. Mion³¹ a prononcé à l'occasion de la séance inaugurale de septembre 2020 introduite par M. Duhamel³², qui rétrospectivement a pu choquer, en particulier la communauté étudiante.

La démission de M. Duhamel de ses fonctions de président de la FNSP a d'autant plus plongé Sciences Po dans la stupeur et l'incompréhension qu'il n'a pas été relevé par la mission lors des auditions, de témoignages relatifs à des comportements et des propos équivoques ou sexuellement connotés de la part de M. Duhamel au sein de l'établissement.

²⁵ Agrégé de droit public, professeur des universités émérite à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) où il a enseigné pendant plus de 25 ans jusqu'à la fin de l'année 2010, il devient président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) du 10 mai 2016 au 4 janvier 2021.

²⁶ Il s'agissait en règle générale du jeudi. M. Mion a indiqué à la mission que depuis le décès de son épouse, Evelyne Pisier, M. Duhamel était plus présent à Sciences Po, parfois deux jours par semaine.

²⁷ Le directeur délégué de l'IEP de Paris assistait habituellement à ces réunions. M. Duhamel organisait également d'autres réunions avec le secrétaire général, des membres du COMEX ou, sur des sujets spécifiques ou projets qu'il suivait, avec des enseignants ou des personnels de l'établissement.

²⁸ Hors mois d'août et avec une interruption au cours de la période de confinement liée à la situation sanitaire.

²⁹ M. Mion a précisé à la mission qu'il a dîné deux fois avec M. Duhamel, dans un contexte très lié au cadre professionnel. Il est allé une seule fois à Sanary-sur-Mer à l'occasion de l'enterrement d'Evelyne Pisier. Pour sa part, M. Duhamel a dîné une fois chez M. Mion, à l'occasion du départ d'une enseignante.

³⁰ Le président bénéficiait d'une indemnité mensuelle de 3 000 € ; le budget de la présidence s'élevait en 2020 à 225 000 € (charges salariales du chargé de mission comprises), dont 18 000 € pour les déplacements, frais de repas et manifestations ou projets spécifiques organisés par le président, comme par exemple les soirées organisées à l'occasion des élections américaines en 2017 ou à l'occasion du premier tour des dernières élections présidentielles françaises.

³¹ M. Mion le qualifie de « maître » et d'« ami », indiquant laisser les étudiants « entre de bonnes mains ».

³² Il avait été fait appel à M. Duhamel afin de remplacer au dernier moment une personnalité qui devait assurer cette séance.

1.2.1.3 La décision du directeur de ne pas divulguer les informations dont il avait connaissance ont profondément dégradé son image en interne, mais pas le soutien dont il dispose

La surprise et le choc évoqués par le directeur de Sciences Po dans ses premières communications écrites et orales, le 4 janvier 2021, reflétaient bien le sentiment général alors exprimé par l'ensemble des communautés de l'institution : celle d'une incompréhension totale face à un événement que rien ne laissait présager.

Les interrogations se sont également portées sur M. Mion à la découverte de ses déclarations dans l'article publié sur le site Internet du Monde le 6 janvier au soir, reconnaissant qu'il avait été mis au courant début 2018 des « rumeurs » accusant M. Duhamel d'inceste sur la personne de son beau-fils. Cette révélation a été qualifiée de « séisme » lors de certains entretiens conduits par la mission. La plupart des personnes auditionnées se sont déclarées « déçues », « écœurées », pour certaines « trahies » par le directeur de Sciences Po dont le comportement a pu être qualifié de choquant et d'inadmissible.

La plupart des personnes auditionnées ont considéré qu'il s'agissait là d'un mensonge et non d'une simple erreur par omission, considérant que le directeur aurait fait le choix de taire ce qu'il savait dans sa première communication. Lui-même a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur et qu'il avait manqué de discernement. Quelques personnes auditionnées se sont interrogées sur ce qu'elles auraient personnellement fait si elles avaient été informées de telles accusations, soulignant la difficulté de colporter ce qu'elles considéraient être des rumeurs.

Au final, cette situation a engendré de réelles fractures entre les différentes communautés et au sein de chacune d'elles, que la mission analyse ci-après (cf. paragraphe 2.3). La quasi-totalité des personnes auditionnées condamnent le choix effectué par le directeur de Sciences Po, qu'elles qualifient de faute, de ne pas révéler, dès le 4 janvier, les informations sur les accusations pesant sur M. Duhamel dont il disposait depuis près de trois ans.

Pour autant, la majorité d'entre elles rejettent l'idée d'une démission du directeur, afin de ne pas ajouter une instabilité supplémentaire à une crise fragilisant fortement l'institution. Plus rarement, certaines personnes auditionnées ont clairement fait part de leur soutien à la position prise en considérant que les faits évoqués relevaient d'une affaire d'ordre familial et/ou de la rumeur.

Au regard de ces avis divergents, la mission a considéré qu'il était important d'examiner d'une part la nature précise des informations connues dès 2018 sur les accusations portées à l'encontre de M. Duhamel et d'autre part, les actions mises en œuvre par le directeur de Sciences Po à la suite de son déjeuner avec l'enseignante à l'origine de ces informations. Les investigations de la mission ont également porté sur l'identification éventuelle d'autres personnes qui auraient eu à connaître des accusations pesant sur M. Duhamel. Le directeur de Sciences Po n'a pas pris les mesures qui s'imposaient en 2018 et a opté pour une communication interne manquant de transparence à la suite de la démission de M. Duhamel

1.2.1.4 Les faits rapportés au directeur de Sciences Po début 2018 ne relevaient pas de simples rumeurs

Comme la chronologie présentée en annexe le met en évidence (cf. annexe 3), la mission relève plusieurs divergences entre le récit présenté par M. Mion et ceux des personnes concernées par les événements antérieurs au 4 janvier 2021, en particulier ceux de 2018. Les événements évoqués par M. Mion lors de ses deux auditions sont incomplets. Après avoir été ébranlé par les révélations de l'enseignante, M. Mion est revenu sur ses déclarations et a considéré que ce qu'il lui avait été rapporté relevait d'une simple rumeur.

La mission n'a pu déterminer avec exactitude la date à laquelle le déjeuner entre M. Mion et l'enseignante de Sciences Po s'est déroulé, ni le lieu précis de leur échange concernant les accusations dont M. Duhamel faisait l'objet. Lors de son audition, M. Mion a indiqué que ce déjeuner s'était déroulé le 14 février 2018 et avait été initialement programmé à la demande de l'enseignante qui souhaitait le remercier de l'avoir aidé à obtenir un poste de professeur à Sciences Po à compter du 1^{er} janvier 2018. M. Mion a par ailleurs précisé que quelques jours avant ce rendez-vous, cette enseignante l'avait contacté pour lui demander de passer le

voir dans son bureau afin de lui faire part d'informations importantes, avant de rejoindre ensemble le restaurant pour leur déjeuner³³, ce que l'enseignante précitée n'a pas confirmé.

Lors de son audition, elle a indiqué avoir connu M. Duhamel en 2005, et a précisé qu'après avoir fortuitement appris les accusations pesant contre ce dernier et s'être rendue compte que deux de ses amies, dont une enseignante à Sciences Po, avaient également connaissance de ces informations. Elle avait alors pris l'initiative de contacter une autre amie, également enseignante à Sciences Po et proche de l'épouse (alors décédée) de M. Duhamel, qui lui a confirmé les accusations dont ce dernier faisait l'objet. Elle a indiqué à la mission que cette confirmation lui avait été apportée lors d'un déjeuner avec cette enseignante amie, le 19 février 2018, ce que cette dernière confirmera à la mission lors de sa propre audition.

Il semble donc peu probable, selon les rapporteurs, que le déjeuner entre le directeur de Sciences Po et cette enseignante ait eu lieu le 14 février 2018 alors même que cette dernière s'est vue confirmer les accusations qui pesaient sur la personne du président de la FNSP le 19 février 2018. La mission constate, par ailleurs, que le 14 février 2018 en début d'après-midi, se déroulait un CA de la FNSP sous la présidence de M. Duhamel et comportait parmi les points inscrits à l'ordre du jour, celui du renouvellement du mandat du directeur de Sciences Po.

Les rapporteurs ne tirent aucune conclusion de ces divergences. Ils relèvent que parmi les trois auditions des personnes concernées par le récit du déjeuner du directeur de Sciences Po³⁴, le témoignage de M. Mion semble le plus approximatif. Ils constatent que les approximations du récit du déjeuner établi par M. Mion pourraient donner du crédit à la qualification de « rumeurs »³⁵ donnée aux informations qu'il reçoit de l'enseignante lors de ce déjeuner. C'est cette qualification qu'il a également retenue à partir du 6 janvier au soir, dans les réponses apportées à la journaliste du quotidien ayant publié la révélation sur sa connaissance des accusations pesant sur M. Duhamel, dans les messages qu'il a adressés à partir du 7 janvier 2021 aux différentes communautés de Sciences Po pour évoquer les informations dont il avait été dépositaire en 2018³⁶, mais aussi lors de ces deux auditions.

Dans ses observations transmises en réponse³⁷, M. Mion conteste « *que la précision des accusations relayées par [l'enseignante de Sciences Po] et le choc qu'elles ont suscitées pour lui suffiraient à les établir en fait. Il ajoute que le propre d'une rumeur est en effet de comporter généralement des détails suffisamment précis, y compris sur les sources dont elle s'autorise, pour lui conférer un caractère de vraisemblance.* ».

La mission ne retient pas, pour sa part, la qualification de rumeurs s'agissant des faits dont M. Duhamel pouvait être accusé, dans la mesure où les informations délivrées par l'enseignante ayant déjeuné avec M. Mion émanaient d'une source identifiée. L'accumulation de détails précis au regard de la nature des faits décrits, de la connaissance de la victime et du contexte dans lequel ces informations furent délivrées pouvait donner au contraire du fondement aux accusations qui lui étaient rapportées.

Cette enseignante a en effet confirmé à la mission qu'elle avait utilisé le terme de viol pour qualifier les faits susceptibles d'avoir été commis par M. Duhamel, qu'elle avait désigné la victime comme étant le beau-fils de M. Duhamel et qu'elle avait la certitude que M. Mion l'avait alors cru, compte tenu de sa réaction de stupeur à l'annonce de ces informations. Sa certitude est renforcée par le fait que M. Mion lui aurait dit qu'il comprenait mieux pourquoi il avait observé que les deux familles présentes à l'enterrement de l'épouse de M. Duhamel étaient séparées, ne se sont pas adressées la parole et que deux réceptions distinctes étaient organisées après la cérémonie.

M. Mion a d'ailleurs confirmé à la mission que l'annonce de ces révélations l'avait extrêmement perturbé, troublé, qu'il avait été sous le choc. Il comprend que les accusations pesant sur M. Duhamel relèvent d'un

³³ M. Mion a précisé à la mission qu'il lui semblait logique de ne pas avoir au restaurant une conversation dont il avait compris qu'elle aurait un caractère confidentiel.

³⁴ Auditions de M. Mion, de l'enseignante ayant déjeuné avec lui en début d'année 2018 et de l'enseignante ayant confirmé à cette première, lors d'un déjeuner commun le 19 février 2018, les accusations portées à l'encontre de M. Duhamel.

³⁵ Rumeur : « Nom féminin - Bruit, nouvelle de source incontrôlée qui se répand » (Le Robert).

³⁶ M. Mion a indiqué lors des réunions des instances de Sciences Po du 7 janvier 2021 et les jours suivants et dans ses différents messages aux communautés de l'établissement, qu'au-delà des vérifications faites en interne et auprès d'un ami de M. Duhamel, il n'avait pas cherché à vérifier ces informations « *pour ne pas propager une rumeur* », ce qu'il a confirmé à la mission.

³⁷ Cf. message de M. Mion du 11 février 2021 figurant à la fin du présent rapport.

inceste, mais il affirme que l'enseignante n'a pas désigné le nom de la victime. Par contre, il a précisé aux rapporteurs que bien qu'ayant un doute, l'enseignante a dû lui préciser le nom de la personne qui lui avait confirmé l'existence de ces accusations.

À ce moment de leur échange, il lui indique qu'il envisage d'en parler à un membre du CA de la FNSP qu'il désigne nommément lors de l'entretien, ce que l'enseignante confirmera à la mission lors de son audition. Selon la mission, cette proposition de démarche montre que M. Mion avait pris très au sérieux les informations qui lui avaient été délivrées et que celles-ci se trouvaient déjà au-delà d'une simple rumeur. M. Mion a confirmé aux rapporteurs qu'il avait en effet évoqué le nom de cette personne avec l'enseignante, en précisant qu'il avait, dans un premier temps, envisagé de la consulter. Mais après réflexion et dans les jours qui ont suivi l'entretien avec l'enseignante, il y renonce en pensant qu'une consultation de ce membre du CA de la FNSP ne serait pas appropriée compte tenu des responsabilités importantes qu'exerçait cette personne, qu'il ne souhaitait pas exposer.

S'il a indiqué aux rapporteurs qu'il n'avait pas immédiatement pensé à contacter un ami de M. Duhamel, mais qu'il s'était finalement tourné vers lui au regard de la proximité de cette personne avec le président de la FNSP et de son statut professionnel, il n'a pas pu préciser à la mission pourquoi il avait finalement choisi cet interlocuteur, sinon en indiquant qu'il connaissait cette personne avant de prendre ses fonctions à Sciences Po et qu'il avait eu l'occasion de l'associer à des événements internes à Sciences Po à plusieurs reprises à la rentrée 2017 et en 2018.

Comme il l'a confirmé aux rapporteurs, ce sont les propos de cet ami qui conduiront M. Mion, à considérer que les faits qui lui avaient été rapportés relevaient bien de la rumeur et devaient impérativement demeurer sous ce statut. Selon la mission, en sollicitant directement un ami de M. Duhamel, il se met de lui-même en situation de requalifier un fait en simple rumeur.

Dans ses observations en réponse, M. Mion conteste cette analyse en précisant que la mission « *se livre à une reconstruction ex-post, sans doute tentante maintenant que la matérialité des faits ne semble pas être contestée, mais qui relève d'un simple procès d'intention si on se replace dans les circonstances de l'époque* ».

La mission ne conteste pas la bonne foi de M. Mion dans la démarche d'aller voir un ami de M. Duhamel pour vérifier les accusations dont ce dernier faisait l'objet. Elle maintient néanmoins son analyse en s'appuyant sur les témoignages de M. Mion et de l'enseignante selon lesquels il avait pris très au sérieux ces informations. En outre, ce sont les témoignages rapportés à la mission sur les suites du déjeuner qui lui ont permis de reconstituer l'enchaînement des faits et leur qualification.

Comme le précise la chronologie reconstituée par la mission (cf. annexe 3), la version de M. Mion qui avait envisagé de solliciter le membre du CA de la FNSP dans un premier temps avant d'y renoncer, ne correspond pas à celle de ce dernier.

Selon son témoignage, c'est à l'occasion d'un échange avec M. Mion qu'il lui suggère de contacter l'ami de M. Duhamel afin de chercher à vérifier les accusations qui pesaient sur ce dernier³⁸.

Selon les rapporteurs, l'ensemble de ces éléments fragilise l'hypothèse selon laquelle M. Mion aurait très rapidement considéré, à la suite de son déjeuner avec l'enseignante de Sciences Po en 2018, que les faits qui lui avaient été rapportés ne constituaient que des rumeurs, les informations recueillies auprès de l'ami de M. Duhamel l'ayant conforté définitivement dans son analyse.

La mission n'écarter pas l'hypothèse selon laquelle la qualification de rumeur est apparue, non pas en 2018, mais à l'annonce de la démission de M. Duhamel, le 3 janvier au soir et à la suite de la découverte que d'autres personnes, en particulier un autre membre du COMEX, étaient au courant depuis 2018 des accusations portées à l'encontre de M. Duhamel.

En tout état de cause, la mission confirme, au vu des nombreux témoignages qu'elle a recueillis, que certains membres de la communauté de Sciences Po étaient bien informés depuis 2018 des accusations portées contre M. Duhamel.

³⁸ La mission attire l'attention du commanditaire sur le fait que cette dernière information n'est aujourd'hui pas publique, n'a fait l'objet d'aucune publication par voie de presse et n'est pas connue au sein des communautés de Sciences Po.

1.2.1.5 Certains membres de la communauté de Sciences Po étaient informés depuis 2018 des accusations portées contre M. Duhamel

À l'occasion des auditions qu'elle a conduites, la mission a eu confirmation que six autres personnes³⁹ liées à Sciences Po étaient au courant des accusations qui pesaient sur M. Duhamel avant leur révélation publique par l'article du Monde⁴⁰ publié le 4 janvier 2021. Les informations dont disposaient ces personnes étaient plus ou moins précises, selon leur proximité avec M. Duhamel et son réseau amical ou familial.

Selon les déclarations recueillies au cours de leurs auditions, l'une de ces six personnes en a été informée par M. Mion en début d'année 2018 ; trois d'entre elles en ont été informées entre le mois de février et le mois d'octobre 2018, par une enseignante de Sciences Po, par ailleurs amie de l'épouse de M. Duhamel depuis 1968 et mère de la victime qui l'avait informée directement au cours de l'été 2009.

En se basant sur les témoignages recueillis lors des auditions, parmi ces six personnes, figurent :

- un membre du CA de la FNSP, initialement informé selon son propre témoignage par M. Mion à la suite du déjeuner que celui-ci a partagé début 2018 avec une enseignante de Sciences Po. Cette personne a, par ailleurs, été sollicitée en début d'année 2020 par l'ami⁴¹ de M. Duhamel à la suite d'une conversation qu'il avait eue à l'initiative d'un dirigeant du journal *Le Monde* qui s'insurgeait de la présidence du Siècle par M. Duhamel⁴² et demandait la démission de ce dernier. Ce membre du CA de la FNSP est la seule personne identifiée par la mission à avoir évoqué directement avec M. Duhamel les accusations dont ce dernier faisait l'objet ;
- un membre du COMEX, informé en octobre 2018 par l'enseignante amie de l'épouse de M. Duhamel à l'occasion d'un échange amical et informel, qui pense à une rumeur à laquelle il affirme, à l'occasion de son audition, ne pas avoir prêté attention et dont il a indiqué à la mission avoir découvert avec stupeur la véracité le soir du 3 janvier 2021 lors d'un échange téléphonique avec M. Mion⁴³ ;
- trois enseignantes à Sciences Po, dont celle ayant révélé à M. Mion les accusations portées à l'encontre de M. Duhamel, une autre enseignante de Sciences Po, et une troisième, amie de l'épouse de M. Duhamel ayant révélé les accusations à ses deux autres collègues et au membre du COMEX ;
- une autre personne de la communauté de Sciences Po.

M. Mion a par ailleurs confirmé à la mission qu'il avait informé une partie du COMEX, le 14 janvier dernier, que l'un de ses membres était au courant des accusations pesant sur M. Duhamel depuis octobre 2018. Le directeur de Sciences Po a dû procéder à cette information du COMEX après avoir reçu un message (SMS) d'un enseignant lui indiquant que d'autres personnes au sein de l'institution étaient informées des accusations portées contre M. Duhamel avant qu'elles ne soient rendues publiques, l'invitant à démissionner et au préalable, à se séparer de ce membre du comité de direction⁴⁴.

La mission n'écarte pas l'hypothèse que ces accusations étaient plus largement connues au sein et au-delà de Sciences Po que les situations qu'elle mentionne dans le présent rapport. L'une des personnes auditionnées, qui s'est d'ailleurs également exprimée sur ce point dans la presse, a indiqué à la mission qu'elle ne s'était jamais posée la question de savoir si ces accusations étaient ou non connues par un certain nombre de personnes, mais plutôt de savoir quand ces révélations seraient rendues publiques.

³⁹ En sus de M. Mion.

⁴⁰ Le Monde.

⁴¹ Le même que celui consulté par M. Mion en 2018.

⁴² M. Duhamel fût élu président du Siècle en janvier 2020.

⁴³ La mission attire l'attention du commanditaire sur le fait que cette dernière information recueillie à l'occasion de ses auditions n'est pas connue par l'ensemble des communautés de sciences Po, mais uniquement par certains membres du comité de direction.

⁴⁴ La mission attire l'attention du commanditaire sur le fait que cette dernière information recueillie à l'occasion de ses auditions n'est pas connue par l'ensemble des communautés de sciences Po, mais uniquement par certains membres du comité de direction.

La mission rejette toutefois l'hypothèse, qui n'a d'ailleurs été évoquée par aucune des personnes rencontrées, de l'existence d'une forme d'omerta ou de silence concerté qui aurait eu vocation à cacher de telles accusations au sein de Sciences Po.

La mission note que ces personnes se disent incroyables face à ce qu'elles considéraient comme de simples rumeurs et qu'elles n'ont pas souhaité, pour ce motif, déstabiliser Sciences Po par un procès qu'elle jugeait infondé fait à M. Duhamel. De ce fait, elles n'ont pas cherché à agir seules ou collectivement, à partager avec d'autres le contenu précis de ce qu'elles savaient.

1.2.1.6 Les accusations portées contre M. Duhamel auraient dû donner lieu, dès 2018, à un traitement différent de celui mis en œuvre par le directeur de Sciences Po

La mission considère que les vérifications effectuées par M. Mion après qu'il ait été informé des accusations concernant M. Duhamel auraient dû donner lieu à des démarches plus conséquentes que celles qui ont été mises en œuvre.

Lors de sa première audition, M. Mion a indiqué à la mission que, dans les jours qui ont suivi son déjeuner avec l'enseignante l'ayant informé des accusations pesant sur M. Duhamel, il demande à un membre du COMEX de procéder à des recherches internes afin d'identifier d'éventuels faits de violences à caractère sexiste ou sexuels susceptibles d'avoir concerné des membres du CA de la FNSP ou du COMEX. Ce dernier rapporte que les recherches pour lesquelles il est sollicité portent sur des faits anciens ou plus récents ayant pu concerner des étudiants, des enseignants mais également des membres du COMEX et les membres du CA de la FNSP, y compris M. Duhamel, sans que son nom ne soit précisément identifié à aucun moment dans le cadre de la demande formulée par M. Mion. Le membre du COMEX concerné a indiqué à la mission qu'il a consulté ses propres dossiers et que cette demande a été formulée au moment du mandat de M. Mion en mars 2018.

La sollicitation par M. Mion de ce membre du COMEX paraît légitime compte tenu de la bonne connaissance de celui-ci des différentes communautés de Sciences Po.

Cette demande formulée par M. Mion paraît avoir été traitée de façon sommaire et apparaît éloignée des accusations qui concernaient M. Duhamel, d'autant plus qu'aucun fait, ni aucun comportement équivoque de sa part n'avait été relevé au sein de Sciences Po, comme l'ont confirmé les personnes auditionnées.

Au final, la mission constate que les démarches réalisées en vue de recueillir des informations en lien avec les accusations portées contre M. Duhamel ne pouvaient aboutir à aucun résultat, qu'il s'agisse de solliciter un ami très proche de l'intéressé ou d'engager des recherches internes.

Les rapporteurs considèrent que la gravité des faits révélés à M. Mion par l'enseignante de Sciences Po aurait dû le conduire à contacter l'enseignante amie de l'épouse de M. Duhamel afin de se faire confirmer les informations. Même si la mission reconnaît que la relation entre M. Mion et M. Duhamel rendait cette démarche délicate, le directeur de Sciences Po aurait pu évoquer ce sujet avec M. Duhamel, comme d'ailleurs un membre du CA de la FNSP l'a fait en début d'année 2020. M. Mion aurait pu également alerter les autorités ministérielles.

À l'occasion de plusieurs auditions, en particulier celles de M. Mion, de l'enseignante de Sciences Po l'ayant informé des accusations qui pesaient sur M. Duhamel et de l'enseignante amie de l'épouse de M. Duhamel, la question de la saisine de l'autorité judiciaire au titre de l'article 40 du code de procédure pénale et de l'obligation générale de porter à la connaissance de tels faits a été évoquée.

Les réponses apportées par les personnes auditionnées ont toutes souligné l'impossibilité d'une telle démarche, aux motifs que les faits susceptibles d'être reprochés à M. Duhamel étaient prescrits, que la victime de M. Duhamel avait refusé de porter plainte, ou encore que les faits concernés relevaient de la sphère familiale et privée de M. Duhamel.

Pour sa part, M. Mion indique dans ses observations en réponse qu'il ne pouvait saisir le procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale considérant que : « recevoir le récit d'accusations, fussent-elles particulièrement graves, puis recevoir d'une personne proche de la personne

accusée le démenti catégorique de ces mêmes accusations, ce n'est en aucune manière acquérir la connaissance d'un crime ou d'un délit au sens de cet article ».

La mission prend acte de cette analyse. Mais elle considère pour sa part, que les faits étaient suffisamment précis pour en informer l'autorité judiciaire tout en étant consciente de la difficulté de la démarche. Elle rappelle que les dispositions de l'article 40 du code de procédure pénale⁴⁵ renvoient à une obligation et n'octroient normalement pas de capacité d'interprétation ou d'investigation aux autorités chargées de l'appliquer.

La mission considère toutefois que la responsabilité pénale des personnes informées des accusations portées à l'encontre de M. Duhamel ne peut être mise en cause⁴⁶. Les motifs qui les ont conduits à ne pas agir autrement qu'ils l'ont fait sont difficiles à déterminer compte tenu de la complexité de la situation créée par ces révélations et de l'autorité morale que M. Duhamel incarnait au sein de Sciences Po.

1.2.1.7 Une communication interne manquant de transparence à la suite de la démission de M. Duhamel

Les rapporteurs relèvent l'incrédulité qui ressort de l'ensemble des témoignages des personnes informées des accusations pesant sur M. Duhamel. Elles reconnaissent toutes qu'elles n'ont pas cherché à vérifier toutes les informations dont elles disposaient, ni à échanger entre elles ces informations, ni même à s'interroger sur les suites à leur donner alors même que la gravité des accusations portées aurait dû les inviter à le faire.

Lors de ses deux auditions, M. Mion a confirmé qu'il avait lui-même commis des erreurs d'appréciation qu'il regrettait, comme il a eu l'occasion de l'évoquer lors de ses différentes prises de parole devant les communautés de Sciences Po.

La mission relève également ces manquements, en constatant qu'ils se sont poursuivis au-delà de la publication de l'article sur le site Internet du *Monde* le 6 janvier 2021 :

- à la suite de son entretien téléphonique avec un des membres du COMEX au cours duquel M. Mion découvre, selon son témoignage à la mission que celui-ci possède les mêmes informations que lui s'agissant des accusations concernant M. Duhamel : il lui indique alors qu'il convient de préserver ces informations partagées afin de ne pas porter préjudice à la notoriété de Sciences Po ;
- en avouant, dans l'article précité le 6 janvier 2021 au soir, avoir été informé de ces accusations ; un mensonge a été commis par le directeur de Sciences Po ;
- alors même qu'il est fait appel à un communicant dès le 4 janvier, pour aider la direction de Sciences Po à gérer la situation de crise dans laquelle l'institution se trouve, celui-ci découvre la révélation dans la presse, sans avoir été en capacité d'assurer les services qui étaient attendus de lui ;
- un message (SMS) d'un enseignant de Sciences Po adressé à M. Mion conduit ce dernier à révéler à certains membres du COMEX, et non à la totalité d'entre eux, le 14 janvier dernier, le fait que l'un d'entre eux était dépositaire des mêmes informations que lui sur les accusations pesant sur M. Duhamel depuis 2018 ;
- le contenu des informations que M. Mion a révélé à la journaliste ayant rédigé l'article publié le 6 janvier dernier, contenu qu'il a confirmé à la mission lors de ses deux auditions, n'est pas conforme à ce qui a été indiqué à la mission par un membre du CA de la FNSP ;
- les différentes communautés de Sciences Po, le communicant sollicité par M. Mion et une partie du COMEX ne sont pas informés des deux éléments précités.

⁴⁵ Article 40 du CPP alinéa 2 : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

⁴⁶ La mission rappelle que la méconnaissance de l'article 40 du code de procédure pénale n'est pas pénalement répréhensible et qu'en l'absence de tout autre élément relatif à des faits plus récents, les dispositions des articles 434-1 (non dénonciation de crime ou délit dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes) ou 434-3 du code pénal (non information de l'autorité judiciaire ou administrative, privations, mauvais traitements ou agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur) ne trouvaient à s'appliquer.

Au vu de ces éléments, la mission ne peut que conclure à la volonté de M. Mion de ne pas divulguer l'intégralité des informations dont il dispose et des décisions qu'il a été amené à prendre en 2018, à la suite des révélations faites sur les accusations à l'encontre de M. Duhamel. La mission relève, à ce titre, un fonctionnement solitaire dans la gestion des événements et des choix de communication.

Il est probable que le directeur de Sciences Po a souhaité préserver l'institution en développant une communication bâtie sur l'idée que les accusations connues en 2018 ne relevaient que de la rumeur et n'étaient pas partagées en interne. Force est de constater que la multiplicité des dépositaires de ces informations, la similitude des informations dont ils disposaient et la fuite en avant générée par l'annonce de nouvelles révélations sur les personnes « qui savaient » ne peut que conduire à l'image d'un manque intentionnel de transparence dans la gestion de cette crise.

1.3. Les réactions des communautés de Sciences Po à cette crise

La mission retient dans ce rapport le terme de communauté, adopté par la plupart des interlocuteurs rencontrés pour désigner les différents groupes qui étudient et travaillent au sein de Sciences Po :

- les 14 000 étudiants, dont la moitié sont internationaux ;
- les 250 enseignants-chercheurs, qui forment la faculté permanente ;
- les 4 500 enseignants vacataires, qui n'assurent pour certains que quelques heures d'enseignement à Sciences Po ;
- les 1 100 personnels non enseignants ;
- les 350 doctorants ;
- les structures de direction (COMEX, CA de la FNSP).

La mission signale également la présence de trois organisations syndicales⁴⁷ représentatives du personnel de Sciences Po et de quatre organisations étudiantes⁴⁸.

Ces communautés se différencient par leur taille, leur degré de structuration, leurs intérêts et leur investissement dans le fonctionnement et la gouvernance de Sciences Po. La faculté permanente est, en dehors des structures de direction, la communauté la plus structurée, la plus homogène et la plus influente puisqu'elle réunit les enseignants-chercheurs permanents.

Les échanges au sein de chaque communauté sont, du double fait des vacances (la rentrée étant prévue le 25 janvier) et de la situation sanitaire, essentiellement virtuels au travers de trois canaux de discussion :

- échanges de messages électroniques ;
- forums de discussions dédiés, certains ouverts, d'autres restreints ;
- réunions virtuelles en visio-conférence.

La direction communique elle-même par des messages qui peuvent être communs ou en direction spécifique de l'une ou l'autre de ces communautés.

1.3.1. Le choc et la sidération : entre le 4 et le 6 janvier

Ce premier temps qui fait suite à la révélation de la démission de M. Duhamel, et plus encore à la révélation des accusations dont il est l'objet, est marqué de manière assez unanime par le choc, la stupeur, voire la sidération. Il faut noter que si le nom d'Olivier Duhamel était évidemment connu de tous, la plupart des étudiants et des enseignants vacataires n'avaient aucun échange avec lui en dehors d'apparitions lors de moments symboliques comme la rentrée du campus de Paris.

Au-delà du caractère unanime de la condamnation, plusieurs inquiétudes se manifestent :

- la crainte, très forte chez les étudiants⁴⁹, de voir ressurgir chez certains de leurs camarades le traumatisme de violences sexuelles subies, récentes ou plus anciennes ;

⁴⁷ CFDT, CFTC, FO.

⁴⁸ NOVA, UNEF- UNI et Solidaires.

⁴⁹ Cf. annexe 11.

- l’inquiétude, plus présente chez les personnels⁵⁰ et les enseignants titulaires, de voir l’institution injustement associée à la présomption d’un crime odieux, qui plus est par le prisme d’une personne qui est présentée comme étant associée à des temps révolus à Sciences Po ;
- Le souci, dans les instances de direction, d’éviter toute vacance des institutions qui fragiliserait l’école et la replongerait dans la période de grande instabilité qui avait suivi le décès de M. Descoings.

La communication de la direction, au travers d’un message envoyé le mardi 5 janvier⁵¹ à destination de toutes les communautés est très largement considérée comme adéquate et pertinente au regard des trois cibles citées. Un angle mort de cette communication doit cependant être signalé, à savoir l’équipe des plus proches collaborateurs de M. Duhamel. Travaillant avec lui en confiance depuis des années, sans se douter un instant des agressions sexuelles dont il se serait rendu coupable, ils ont dû gérer le choc de cette révélation dans une relative solitude, sans qu’un soutien suffisant soit mis en place dans les jours qui ont suivi.

À l’extérieur de Sciences Po Paris, que ce soit dans les campus de province ou dans la presse internationale, l’écho de l’affaire se concentre sur la personne d’Olivier Duhamel, sans que l’image de l’institution n’apparaisse écornée.

1.3.2. Après le 6 janvier au soir, le temps du doute

L’article du journal *Le Monde* du 6 janvier au soir, révélant le fait que le directeur avait eu connaissance, dès 2018, des accusations portées contre M. Duhamel, constitue un deuxième choc pour les communautés. La déception est forte, d’autant que le directeur, à la différence de M. Duhamel moins présent, est bien identifié par les étudiants et les professeurs, et bénéficie d’une image personnelle très positive de probité et d’engagement dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le fait de ne pas avoir dévoilé avant les révélations de l’article la connaissance qu’il avait des accusations est perçu comme une erreur, voire comme une faute. L’utilisation en particulier du terme de « stupeur » par le directeur est considérée au sein de la communauté étudiante comme un élément de tromperie volontaire, voire de cynisme.

La communication volontariste de la direction qui se met alors en place, au travers de prises de paroles directes du directeur auprès des différentes instances⁵², n’a pas le même effet sur les différentes communautés. Chez les étudiants, ainsi que chez les doctorants, la rupture de confiance est forte, qui se manifeste chez certaines organisations étudiantes par un appel à la démission immédiate, et à tout le moins par la demande que des preuves soient données qui permettent de retrouver la confiance perdue. Au sein de la faculté permanente, le bilan extrêmement positif du directeur, une communication qui est perçue comme un élément de sincérité et de transparence, et la crainte d’une déstabilisation générale de l’institution amènent, après des échanges nombreux au sein des différents départements, à des positions relativement modérées, écartant, au moins provisoirement, la question de la démission du directeur pour réorienter la réflexion vers une évolution de la gouvernance donnant une place plus grande aux enseignants titulaires et au monde académique. Les salariés, profondément attachés à l’institution Sciences Po, manifestent, tous syndicats confondus, une attitude extrêmement prudente et ne demandent pas la démission du directeur, craignant par-dessus tout de revivre la période d’instabilité qui a suivi le décès de M. Descoings en 2012.

En ce qui concerne les membres du CA, même si cette deuxième crise est majoritairement considérée comme n’étant pas de nature à remettre en cause en profondeur la confiance envers le directeur, la mission note toutefois des nuances importantes dans les réactions. Une première distinction peut être opérée entre le groupe des fondateurs et les autres membres. Ces derniers ont dans l’ensemble un jugement plus dur sur l’erreur de jugement de directeur, qualifiée d’erreur grave, voire de faute. Ils sont plus prompts à évoquer une absence de transparence et un nécessaire besoin d’améliorer les choix des membres du groupe des fondateurs. Mais le groupe des fondateurs n’est par ailleurs pas homogène, une majorité ne voyant dans la communication du directeur qu’une erreur bénigne, alors qu’une minorité, sans pour autant demander sa

⁵⁰ Cf. annexe 12.

⁵¹ Cf. annexes 8 et 9.

⁵² Cf. annexe 14.

démision, pointe une confiance fragilisée et la nécessité pour l'institution d'être à la hauteur sur le terrain de la lutte contre les violences sexuelles.

Dans les jours qui suivent, l'absence de révélations supplémentaires conjuguée à la nécessité de poursuivre les nouveaux chantiers ouverts par le président par *intérim*, mais aussi de préparer la rentrée et d'assurer le fonctionnement de Sciences Po au quotidien contribuent à un retour à un semblant de normalité. Pour autant, deux questions en particulier traversent et travaillent les communautés : qui savait quoi et depuis quand ? D'autres révélations ne risquent-elles pas d'ébranler l'institution ? C'est sans doute dans les cercles les plus proches de la direction, là où la confiance est la plus nécessaire, que la première des deux questions prend le tour le plus vif. La révélation, le 14 janvier, du fait qu'un autre membre de ce cercle avait eu connaissance des accusations portées contre M. Duhamel constitue un troisième choc, plus circonscrit, mais qui aggrave encore les fissures dans une organisation où le doute ne peut s'insinuer sans conséquences.

L'annonce de la mission permet alors, aux dires de toutes les personnes interrogées, sinon de retrouver une sérénité, du moins de laisser le poids des questions à un tiers extérieur à Sciences Po et de remettre à plus tard les décisions à prendre.

2. Des méthodes de gestion de crise à perfectionner malgré une réactivité notable dans la tenue des instances à la FNSP et à Sciences Po

2.1. Une gestion de crise informelle et une gestion de la communication peu maîtrisée mais réactive

Sciences Po est doté d'un outil de gestion de crise. Des procédures ont été élaborées pour faire face à des événements tels que des contestations sociales ou d'étudiants, des occupations des locaux ou encore des tentatives de dégradations. Certaines d'entre elles, portant sur la sécurité de l'établissement, ont d'ailleurs été activées dès l'après-midi du 4 janvier. Le directeur des services et des moyens généraux s'est assuré que le dispositif de sécurité était suffisant. Une veille auprès du chargé de sécurité a été mise en place. Le filtrage d'accès aux locaux a été renforcé. Le commissariat du 7ème arrondissement a été alerté.

Mais aucune procédure n'est établie pour gérer une crise telle que celle affrontée par l'établissement à partir du 4 janvier. La mise en place d'une cellule spécifique dont les contours seraient prédéterminés (composition et rôle de chacun, typologie et priorisation des risques à traiter, organisation de l'information, premiers éléments généraux de stratégie de communication, etc.) n'est pas prévue.

De fait, une cellule de crise ad hoc s'est constituée très rapidement le 4 janvier autour du directeur de l'IEP. Elle est composée des plus proches collaborateurs du directeur : le secrétaire général, la directrice de la formation, le directeur délégué et le chef de cabinet du directeur. Cette cellule sera davantage structurée au fil des heures et des jours suivants. Cependant, certains interlocuteurs évoquent une cellule de crise « de fortune » dans les premiers temps de la crise.

En l'absence de directeur de communication (celui-ci ayant quitté ses fonctions mi-décembre 2020), deux membres de la direction de la communication sont associés en milieu d'après-midi, le 4 janvier, et participent ensuite à l'élaboration des messages adressés aux différentes communautés. De même, au titre d'une mission de conseil, deux communicants intègrent progressivement cette cellule de crise. Jusqu'au 7 janvier, ils interviennent principalement auprès du directeur de Sciences Po et des deux membres de la direction de la communication. Ils seront présents pour la première fois au sein de la cellule de crise réunie par visioconférence le 7 janvier, lorsque la crise s'amplifie. À cette occasion, la cellule est élargie à la directrice des affaires internationales et à la directrice de la stratégie et du développement. Cette cellule se réunit tous les jours à 9h pendant une dizaine de jours. Par la suite, elle sera resserrée à un cercle de 6-7 personnes.

Le 4 janvier, les priorités de la cellule sont essentiellement de deux ordres : limiter l'impact de la révélation des faits commis sur la communauté et analyser les conséquences de la vacance de la présidence du CA de la FNSP. À ce titre, elle porte toute son attention sur l'élaboration de messages à destination de la communauté et sur les conséquences juridiques de la vacance de la présidence (délégations de pouvoirs, convocation du CA, règles d'élection du président par intérim, etc.).

Les questions relatives à l'évaluation des risques contentieux pour l'établissement, son image et le directeur de Sciences Po (en raison de sa fonction et indépendamment des faits révélés le 6 janvier) ne sont pas abordées. Les interlocuteurs de la mission ont témoigné du fait que la gestion médiatique, la maîtrise de l'information et la stratégie globale de communication à déployer n'ont pas été évoqués dans les premiers jours. Le plan de communication est élaboré au fur et à mesure des événements. Or le périmètre du contrat relatif à la mission de conseil en communication à compter du 4 janvier 2021 prévoit spécifiquement la définition et le déploiement de la stratégie en communication. La mission s'étonne de l'inadéquation entre l'engagement du contrat à ce titre et son exécution concrète, lors des premiers jours, décrite par les personnes entendues. La communication interne, accompagnée du regard des deux communicants, est gérée principalement par les membres du COMEX et les membres de la direction de la communication. En externe, elle est prise en charge par les communicants de manière quasi-unilatérale avec le directeur de l'IEP et les deux membres de la direction de la communication. Une collégialité et une coordination accrues auraient semblé souhaitables.

La mission relève par ailleurs que la direction générale n'avait pas prévu de mise en place de cellule psychologique suite au choc des révélations successives et à l'impact de celles-ci sur le personnel de Sciences Po. Elle considère qu'elle témoigne d'une absence d'attention particulière sur l'équipe réduite de la présidence de la FNSP. La question de la mise en place d'un tel dispositif a été posée lors de la réunion du CSE, le 8 janvier. La réponse apportée a consisté à orienter, soit vers la cellule d'écoute, soit vers le pôle santé bien que dédié principalement aux étudiants. Il n'y a pas eu de communication interne sur le sujet mais la mission a eu confirmation qu'une consigne a été donnée au pôle santé de recevoir les personnels pour des consultations individuelles en cas de besoin.

Une des organisations syndicales de Sciences Po a mentionné lors de sa communication le renvoi vers le pôle santé et rappelé l'accès à un service extérieur de psychologues spécialisées, prestation du CSE déjà présente au sein de Sciences Po en matière de prévention des risques psycho-sociaux et de promotion de la qualité de vie au travail.

À la connaissance de la mission, il n'y a eu aucune sollicitation, à ce jour, du pôle santé par les personnels.

Pour les rédacteurs, la formalisation d'une procédure type de gestion d'une telle crise, qui aurait pu être déployée dès le 4 janvier, aurait pu permettre dans les premières heures et les premiers jours de la crise une meilleure appréhension de la situation notamment du point de vue de la communication externe (maîtrise de l'information auprès des journalistes par exemple). Toutefois, en interne, la mission souligne la réactivité notable notamment dans la communication auprès de la communauté ainsi que dans la réunion des instances internes.

2.2. Une réactivité satisfaisante dans la programmation et la tenue des instances

En effet, dès les 4 et 5 janvier, la direction propose la réunion de l'ensemble des instances internes en accord avec leurs présidences. La présence du directeur de l'IEP est prévue pour répondre aux questions posées par les membres des conseils. Ces réunions sont organisées au moyen de visioconférences. Elles sont convoquées de manière informelle, les délais étant trop courts pour les réunir selon les règles de convocation prévues par leur règlement intérieur. Elles ne feront l'objet ni d'un procès-verbal, ni d'un compte rendu. Certains interlocuteurs de la mission ont regretté le caractère informel de ces réunions. Une exception doit être relevée pour le CSE qui peut être réuni sans délai de manière extraordinaire. Une convocation formelle a été envoyée et un procès-verbal de la réunion, dressé.

Le matin du mardi 5 janvier, le COMEX se réunit en début de journée. Puis, à 10h50, les membres du CA de la FNSP sont conviés à un échange le mercredi 6 janvier à 15h. Dans le même temps, il est décidé de réunir l'ensemble des instances ; conseil scientifique, comité social économique, conseil de l'institut et conseil de la vie étudiante et de la formation. À 11h, le conseil des doyens se réunit. L'après-midi du 5 janvier, les membres du CSE reçoivent la convocation à une réunion extraordinaire fixée le 8 janvier. Les membres du CA de la FNSP reçoivent la convocation à la réunion du CA extraordinaire du mercredi 13 janvier à 15h.

Le mercredi 6 janvier, le CS est convié à un temps d'échanges prévu le jeudi 7 janvier à 16h et la présidente du CI propose une réunion informelle le vendredi 8 janvier à 11h30.

Le jeudi 7 janvier, le CVEF est invité à se réunir de manière informelle le vendredi 8 janvier à 14h.

Les instances sont donc très rapidement réunies dans les premiers jours et les informations diffusées par le journal Le Monde le mercredi 6 janvier ne remettent pas en cause la tenue des instances prévues les jeudi 7 et vendredi 8 janvier. Au contraire, elles permettent au directeur de s'adresser aux conseils en déclaration préliminaire⁵³ et d'expliquer l'attitude adoptée en 2018 et entre le 4 et le 6 janvier 2021. Ces séances sont l'objet de nombreuses prises de paroles, expressions, questions tant sur les choix du directeur de Sciences Po et leurs conséquences que sur l'impact de la crise sur l'institution (cellule psychologique, cellule d'écoute contre les VSS, évolution de la gouvernance...).

Il est certain que la réunion de ces instances et le choix adopté par le directeur de l'IEP d'expliquer « comment se sont déroulées les choses depuis [2018] » ont permis d'atténuer les questionnements, les suspicions même la colère que certains membres de l'établissement ont pu développer dans les premiers jours. Ainsi, plusieurs interlocuteurs de la mission ont témoigné du début d'apaisement suscité par la réunion de ces instances et la prise de parole possible lors de ces échanges.

3. Une crise qui réinterroge la gouvernance et les dispositifs internes de Sciences Po

3.1. Une gouvernance rénovée en 2016 réinterrogée à l'occasion de cette crise

3.1.1. Une refonte profonde des statuts de 2016 reconnue mais dont l'achèvement est demandé

Pour la première fois depuis 1945, les statuts de la FNSP et de l'IEP ont été réformés et sont entrés en vigueur en 2016 au terme de plusieurs années de réflexion. Nombre d'interlocuteurs de la mission ont souligné le rôle majeur et constructif du directeur de Sciences Po dans ce travail de réforme, qui s'y était d'ailleurs engagé à sa prise de fonctions en 2013.

Ces nouveaux statuts prévoient notamment : « [...] le transfert des compétences en matière de recherche de la FNSP à l'IEP, plus cohérente avec l'ambition affichée de ce dernier de s'affirmer comme une université de recherche internationale ; / le renforcement du rôle du conseil d'administration de la FNSP, dont la composition est plus resserrée. Il s'appuie sur un comité d'audit et de rémunération et sur une commission de déontologie. Il vote la rémunération du directeur-administrateur, qui n'est plus membre du conseil même s'il est présent. Assistent également aux séances deux représentants de l'État, sans voix délibérative, mais avec la faculté d'exiger l'inscription de points à l'ordre du jour. »⁵⁴

La composition du CA de la FNSP a été modifiée. Notamment, les statuts de la FNSP⁵⁵ prévoient désormais la présence de deux représentants élus des étudiants ainsi qu'un représentant de chacun des deux ministères chargés de l'enseignement supérieur et du budget. En outre, la catégorie des dix à quinze membres représentant « les auteurs de libéralités » a été ramenée à « dix représentants des fondateurs appartenant au monde des universités, des affaires publiques, des activités économiques et sociales ou ayant consenti une libéralité⁵⁶ » à la FNSP. Par ailleurs, les statuts de la FNSP encadrent les mandats des membres du CA, notamment en limitant ceux des membres désignés, et doublent la fréquence de réunion des CA (de deux à quatre fois par an). Enfin, la procédure de nomination de l'administrateur de la FNSP – directeur de l'IEP est précisée.

Les statuts de l'IEP⁵⁷ prévoient désormais que le directeur est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable deux fois (dont le troisième mandat est possible par exception) et un plafond d'âge est fixé à 70 ans pour exercer ces fonctions. Le conseil de direction de l'IEP est devenu le conseil de l'institut. La représentation des enseignants-chercheurs y est accrue. Le CI s'ouvre aussi aux partenaires universitaires et

⁵³ Cf. annexe 14.

⁵⁴ Cour des Comptes. Le rapport public annuel 2016 – Le suivi des recommandations. Synthèse, p. 28.

⁵⁵ Article 2 du décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques.

⁵⁶ Article 2 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques.

⁵⁷ Décret n° 2016-24 du 18 janvier 2016 relatif à l'institut d'études politiques de Paris.

locaux de l'IEP. Il participe avec le CA de la FNSP à la procédure de proposition du directeur de l'IEP - administrateur de la FNSP, procédure détaillée par les statuts de l'IEP. Ceux-ci précisent, par ailleurs, la composition et le rôle du CS. Ils instituent également le CVEF et la commission de déontologie.

Cette réforme répond à une forte demande de transparence et de renforcement du fonctionnement démocratique des instances de Sciences Po.

Toutefois, à l'occasion de la crise que traverse l'établissement en janvier 2021, des revendications, plus ou moins véhémentes, sur des évolutions de la gouvernance s'expriment.

Les questionnements relatifs à la gouvernance ont été au cœur de nombreuses auditions menées par la mission, ce qui lui a permis de recueillir les raisons pour lesquelles ces revendications ont été exprimées dans les tous premiers jours de la crise.

Celles-ci sont portées principalement par la faculté permanente et les doctorants de Sciences Po. Elles sont soutenues par les salariés et les étudiants. Plusieurs membres des différents conseils, notamment du CA de la FNSP pourtant concerné par ces revendications, ont émis un accueil favorable à une démarche d'évolution.

La revendication des membres de la faculté permanente trouve son origine dans un sentiment partagé que l'image donnée de Sciences Po par la crise traversée depuis début janvier alors que l'école connaît depuis dix ans une profonde mutation, est aux antipodes de ce que chacun peut vivre dans son quotidien et son environnement de travail.

Les membres de la faculté permanente ne se reconnaissent pas dans « l'image de connivence sociale⁵⁸ » évoquée par certains médias d'information. Émerge également l'idée que la gouvernance est liée à des jeux de pouvoir sans lesquels Sciences Po ne serait peut-être pas confronté à la situation actuelle. Une des personnes entendues par la mission a évoqué le fait que les membres de la faculté permanente se percevaient comme subissant des dommages collatéraux de choix (nomination du président de la FNSP et désignation du directeur de l'IEP) qu'ils n'ont pas faits eux-mêmes. D'autres interlocuteurs de la mission ont indiqué qu'au travers de cette crise, les enseignants de la faculté permanente tentaient un rapport de force. L'occasion serait saisie de défendre la vision d'un établissement d'enseignement supérieur au fonctionnement plus proche d'une université de recherche, que celle d'un Sciences Po « plus historique, plus classique ».

Nombreux sont les interlocuteurs de la mission qui reconnaissent les améliorations majeures apportées par la réforme de 2016 et nombreux aussi sont ceux qui soulignent l'intérêt de la spécificité et de la dualité de Sciences Po. Les revendications de la faculté permanente laissent néanmoins apparaître une question de fond qu'on ne peut écarter même si les débats ont porté davantage sur un besoin d'information, d'explication et de transparence des instances actuelles de la gouvernance que sur une réforme globale et profonde des statuts de la FNSP et de l'IEP⁵⁹.

3.1.2. Le collège des fondateurs cristallise les revendications d'évolution

Le CA de la FNSP concentre plus particulièrement les points de réclamation. A d'abord été soulevé devant la mission un besoin d'expliquer son fonctionnement : articulation de la relation institutionnelle entre le président et l'administrateur de la FNSP (parfois comprise comme un lien hiérarchique du premier sur le second), information sur la raison d'être et la composition du collège des fondateurs, mode de désignation de ses membres et durée des mandats de chacun d'eux. À cet égard, un des interlocuteurs de la mission a souligné la difficulté pour lui de repérer quels membres du CA de la FNSP y siégeaient en qualité de membres du collège des fondateurs et quelle était la durée de leur mandat respectif.

⁵⁸ Position de la faculté permanente de Sciences Po, 20 janvier 2021 : « Cette affaire donne une image déplorable de notre institution, alors même que celle-ci s'est profondément transformée au cours des dix dernières années. Cette image est non seulement erronée, mais aussi cruelle et injuste, car ce qu'elle suggère n'a rien à voir avec l'environnement dans lequel nous vivons et travaillons quotidiennement, avec nos collègues enseignantes et enseignants vacataires, nos collègues du personnel et auprès de nos étudiantes et nos étudiants. Nous ne nous reconnaissons pas dans l'image de connivence sociale, qui a certes pu prévaloir par le passé, dont certains articles de presse se font tristement l'écho. Beaucoup d'entre nous sont soit étrangers, soit forts d'une expérience nationale ou internationale très éloignés des réseaux de pouvoir pointés du doigt ».

⁵⁹ À l'exception des doctorants qui demandent une réforme des mécanismes de gouvernance et de la composition du CA de la FNSP (Communiqué du Collectif des doctorants et doctorantes mobilisé(e)s de Sciences Po – 13 janvier 2021).

Au-delà, le collège des fondateurs recueille un certain nombre de critiques qui dépassent le simple besoin d'informations : opacité, cooptation, illégitimité, uniformité, etc. même si pour l'heure, son existence et son poids au sein du CA de la FNSP ne constituent pas le cœur de la contestation. La communauté enseignante, étudiante et salariée de Sciences Po sollicite surtout une démarche d'ouverture du collège en s'appuyant sur plusieurs éléments : diversité sociale, parité femmes-hommes plus affirmée, présence plus forte d'universitaires, notamment étrangers, issus de Sciences Po ou d'universités d'excellence, etc.

Pour autant, la présence de représentant de la société civile n'est pas contestée dans son principe mais un rééquilibrage de ce collège et, par conséquent du CA de la FNSP, est recherché pour faire une place plus importante aux enseignants-chercheurs. De même, la transparence du processus de désignation des membres du collège des fondateurs est souhaitée et apparaît souhaitable à la mission.

En effet, elle remarque que les besoins les plus exprimés sont ceux d'une information et d'une connaissance du fonctionnement de ce collège plutôt qu'une contestation ferme de son existence. Pour cela, une refondation du processus d'appel des fondateurs a été proposée.

3.1.3. La proposition de création d'un comité paritaire de recherche pour une sortie de crise considérée comme constructive

Les membres de la faculté permanente et plus particulièrement les élus enseignants au CA de la FNSP soutenus par les élus étudiants et les élus du personnel ont porté la proposition de la création d'un comité paritaire de recherche dans le cadre du prochain renouvellement des membres du collège des fondateurs et de la désignation du futur président de la FNSP. Cette proposition a été soutenue par le président de la FNSP par intérim alors candidat.

Lors du CA de la FNSP du 13 janvier 2021, le président par intérim a rappelé la manière dont il envisageait de conduire d'un part, la procédure de choix de six nouveaux membres fondateurs, d'autre part, le processus de choix du président définitif. Ces mesures sont aujourd'hui en cours de mise en œuvre⁶⁰.

En premier lieu, le collège des fondateurs a accepté la création d'un comité de recherche composé paritairement de cinq membres du collège des fondateurs et de cinq autres membres du CA appartenant à la communauté académique. Ce comité proposera une liste de noms composée du double de noms qu'il y a de sièges à pourvoir au sein du collège des fondateurs. Les futurs membres du collège des fondateurs seront choisis parmi cette « short list » par le collège sortant.

En second lieu, le président par intérim souhaite associer le conseil au choix important de son président qui, ensuite, délègue ses pouvoirs de gestion de la fondation à l'administrateur, directeur de l'IEP. Un débat informel en CA sera proposé sur la base de quelques propositions du collège des fondateurs.

Ce processus est bien accepté par la communauté de Sciences Po. Il répond à une recherche d'objectivation et de transparence de la désignation de nouveaux membres fondateurs et, par conséquent, renforce la solidité et la légitimité de ce collège.

Recommandation 1 : Poursuivre la démarche de transparence du processus de désignation des membres du collège des fondateurs.

À l'occasion des échanges qui ont pu avoir lieu au sein de la communauté de Sciences Po à propos du CA de la FNSP, d'autres points de vigilance ont été relevés et évoqués devant la mission. Compte tenu des faits dont est accusé le président de la FNSP et du retentissement de leur révélation, les questions de l'honorabilité des membres du CA de la FNSP et des outils à mettre en place pour limiter les risques de contrariété à la déontologie et à l'éthique ont été soulevés.

Enfin, l'attention de la mission a été appelée sur les modalités de fonctionnement du CI et du CVEF. Il serait utile qu'un travail d'explicitation des règles de fonctionnement de ces conseils soit mené (fixation de l'ordre du jour, modalités de présentation et conditions d'adoption de motions etc.) Un vade-mecum à destination des membres de ces conseils pourrait utilement être rédigé. De même, les procès-verbaux des réunions du

⁶⁰ Cf. annexe 16.

CVEF ne sont pas élaborés et adoptés dans les délais impartis. Des raisons techniques semblent expliquer ces retards. Leurs délais de production doivent être réduits.

Recommandation 2 : Expliciter les règles de fonctionnement du Conseil de l'institut (CI) et du Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF) ; rédiger un vade-mecum ou un guide à destination des membres de ces conseils.

Recommandation 3 : Réduire les délais de production des procès-verbaux des réunions du CVEF.

3.2. Les questions de violences sexistes et sexuelles (VSS) et de déontologie

3.2.1. La lutte contre les VSS au cœur des préoccupations et de la communication de Sciences Po

La lutte contre les VSS et la cellule d'écoute contre les violences sexistes et sexuelles ont été au cœur de la communication de la direction générale à partir du 4 janvier dernier en réaction aux révélations des accusations portées contre le président du CA de la FNSP.

La mission a pu constater lors de ses auditions que de nombreux membres de la communauté ont fait part de leur seconde réaction, après le choc, d'une prise de conscience immédiate de l'impact sur la communauté étudiante et des éventuels effets de bord sur les étudiantes et étudiants victimes de VSS.

La communauté étudiante déjà fragilisée par le contexte sanitaire, est décrite comme fortement mobilisée sur les questions de VSS de manière générale. Plusieurs témoins ont rappelé la période de mars 2020 durant laquelle un mouvement spontané de libération de la parole s'est concrétisé sur les groupes de discussion des promotions⁶¹ de Sciences Po par des témoignages de violence subie.

Dès le 5 janvier, le message envoyé par la direction générale à l'ensemble de la communauté⁶², en français et en anglais, fait état du travail quotidien de l'institution dans la lutte contre les VSS et rappelle celui mené par la cellule ainsi que ses coordonnées.

Le propos liminaire qu'adressera le directeur à l'ouverture de chaque réunion d'instance évoque également le sujet en annonçant un chantier prioritaire et une *task force* dédiée qui devra proposer des voies concrètes d'amélioration des dispositifs de formation, de prévention, de signalement, d'accompagnement des victimes et de sanction des agresseurs. Cette annonce a été bien accueillie par les communautés de Sciences Po même si des interrogations subsistent sur les modalités de fonctionnement des groupes de travail annoncés dans les instances avec cette *task force* ainsi que la composition de cette dernière.

Le communiqué de presse⁶³ suivant l'élection de M. Schweitzer à la présidence par intérim de la FNSP le 13 janvier confirme cette priorité en soulignant « *une ambition renouvelée de lutte contre les VSS* » et annonce « *une concertation sans délai avec l'ensemble des parties prenantes à la vie de l'établissement pour identifier et pour mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'accueillir la parole des victimes de VSS et d'améliorer leur accompagnement et leur prise en charge* ».

Enfin, en réaction aux révélations du 4 janvier, de nombreux communiqués et « posts » des organisations étudiantes de Sciences Po font également état de l'existence de la cellule et rappellent les coordonnées de celle-ci.

3.2.2. Un dispositif interne précurseur à renforcer et à rendre plus visible

Précurseur en 2015 sur la mise en place d'une cellule de veille sur le harcèlement sexuel⁶⁴ et répertorié comme exemple de bonne pratique par le MESRI⁶⁵, Sciences Po a développé un dispositif de sensibilisation au sexisme et au harcèlement sexuel et d'accompagnement des personnes ayant été exposées à ces

⁶¹ <https://www.lapeniche.net/quand-la-parole-se-libere-a-sciences-po/>

⁶² Cf. annexe 8.

⁶³ cf. annexe 16.

⁶⁴ Règlement intérieur de la cellule de veille sur le harcèlement sexuel, 2015.

⁶⁵ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155160/plans-d-action-sur-l-egalite-professionnelle-le-mesri-publie-un-referentiel-d-accompagnement-des-etablissements-de-l-esr.html>

situations. La cellule désormais d'écoute et d'accompagnement contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) propose deux approches, individuelle et globale⁶⁶.

Elle a pour mission :

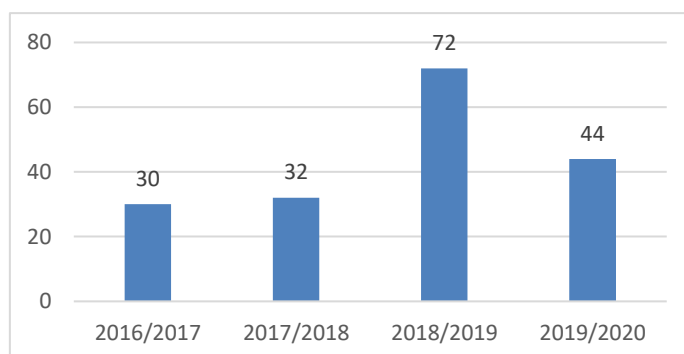
- d'écouter de manière confidentielle les victimes et les témoins de VSS et les orienter vers des professionnels spécialisés ;
- de diffuser des informations relatives aux VSS ;
- d'agir de manière à dissuader l'apparition ou la persistance des VSS ;
- de faire toute proposition aux instances dirigeantes ayant un rapport à la prévention et au traitement des VSS entrant dans son champ de compétences.

La cellule est un service accessible à toute la communauté de Sciences Po c'est-à-dire à toute personne quel que soit son statut permanent ou occasionnel et quel que soit le campus.

L'ensemble des interlocuteurs ont entendu parler de la cellule mais les degrés de connaissance sur son accessibilité et son fonctionnement sont divers.

L'activité de cette cellule est illustrée par le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Évolution du nombre de saisines de la cellule



Source : Mission d'après les bilans d'activité de la cellule.

Le nombre de saisines reste limité comparé aux effectifs des communautés de Sciences Po. La mission souligne que ce n'est pas propre à Sciences Po. En effet les observations faites sur d'autres dispositifs de signalement d'établissements relèvent également des faibles taux de saisine⁶⁷.

La forte hausse constatée en 2018-2019 fait suite à trois ans d'existence de la cellule et à des actions de sensibilisation et communication importantes. La baisse du nombre de saisine en 2019-2020 correspond au changement de responsable et de stratégie de fonctionnement.

La nature des saisines est variée : des situations internes à Sciences Po, en majorité entre étudiants, de harcèlement sexuel, sexisme ordinaire et cyber harcèlement, mais aussi des situations extérieures telles que des agressions sexuelles dans l'espace public ou anciennes et antérieures à la scolarité à Sciences Po pour des faits d'agression sexuelle et des relations sans consentement clairement exprimé.

La cellule est saisie principalement par des étudiants mais elle l'est aussi plus rarement par des personnels. La saisine se fait par mail ou téléphone ; une adresse mail générique a été créée et renommée dernièrement.

⁶⁶ Règlement intérieur de la cellule d'écoute et d'accompagnement contre les VSS, 2020.

⁶⁷ 6^{ème} journée nationale des missions égalité de l'ESR sur la prise en charge des VSS et des discriminations au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche le 20 novembre 2020.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154924/6eme-journee-nationale-des-missions-egalite-de-l-esr.html#programme>

La notion de confidentialité est centrale dans le processus de la cellule ; elle a d'ailleurs été évoquée et saluée par une majorité de personnes.

Les bilans d'activité de la cellule sont établis chaque année mais ils apparaissent méconnus des communautés y compris celle des personnels et de leurs représentants qui demandent des retours réguliers devant les instances.

Recommandation 4 : Présenter des bilans annuels d'activité de la cellule d'écoute au sein des instances de Sciences Po tout en garantissant la confidentialité.

Recommandation 5 : Renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de formation relatives aux violences sexistes et sexuelles (VSS) afin de toucher l'ensemble des communautés.

Depuis 2015, trois personnes se sont succédé au poste de coordinatrice de la cellule, fonction qui se cumule avec celle de responsable égalité femme homme dans l'établissement. L'arrivée d'une nouvelle personne à la fonction de coordonnatrice en 2019 correspond aussi à un changement de pratique et de stratégie de positionnement de la cellule qui se veut moins activiste en ne contactant pas les victimes potentielles une fois un soupçon ou un signalement remonté par un secteur pédagogique.

Recommandation 6 : Étudier la dissociation de la fonction de coordinatrice de la cellule d'écoute d'avec celle de responsable égalité femme homme.

Le règlement intérieur a évolué également depuis la version de 2015. Le dernier date d'octobre 2020. Leur comparaison indique que celui de 2020 ne reprend pas les engagements de Sciences Po notamment en matière de formation et ne met pas en avant la dimension collégiale présente en 2015.

Cette dimension collégiale se concrétisait notamment par l'adossement plus étroit avec le pôle santé et la constitution de binôme cellule et clinicien pour l'accueil des victimes.

La mission note également un changement d'approche en termes de sensibilisation et de formation :

Durant la période 2016 à 2019, une grande campagne de sensibilisation, d'information et de formation a été menée en direction des associations étudiantes et des personnels de Sciences Po.

La campagne de communication de novembre 2018 intitulée « *un doute, une question* » affichée dans les toilettes des campus a marqué les esprits et a été très souvent évoquée devant la mission.

Durant la même période, les enseignants ont reçu un fascicule, intitulé « dix recommandations aux enseignants », pour les sensibiliser aux comportements et propos inappropriés, qu'ils continuent de recevoir en ce qui concernent les vacataires à chaque début de semestre en même temps qu'une foisonnante newsletter.

Depuis 2020, la sensibilisation ne se fait plus en amphithéâtre lors de la semaine d'intégration obligatoire mais est proposée en petits groupes ce qui favorise le dialogue mais a perdu tout caractère obligatoire.

De l'aveu même des personnes en responsabilité sur la cellule, la communication peut être améliorée.

Cette approche différente est critiquée par les uns qui regrettent la dimension collégiale, saluée par d'autres qui voudraient même que la saisine de la cellule se double d'une saisine automatique de la section disciplinaire.

3.2.3. La prise en charge disciplinaire des situations de VSS à éclaircir

L'articulation de la cellule avec les procédures disciplinaires n'apparaît pas évidente en raison d'une part, de la question de la levée de l'anonymat et d'autre part, de la confrontation avec la personne mise en cause lors de la procédure disciplinaire. Les bilans de la cellule étudiés par la mission indiquent eux-mêmes un manque de fluidité et de coordination du circuit disciplinaire et la nécessité de formation des membres de la section disciplinaire aux spécificités des VSS. Par ailleurs, la section disciplinaire de Sciences Po est qualifiée de dormante, ce qui pose la nécessaire question de la prise en charge disciplinaire des situations de VSS.

En effet, il apparait que Sciences Po n'a pas encore intégré⁶⁸ les évolutions réglementaires relatives contenues dans les décrets du 13 mars⁶⁹ et 26 juin 2020⁷⁰ qui viennent pour le premier, préciser le dispositif de signalement qui doit désormais comprendre trois procédures et pour le second, apporter des évolutions à la procédure disciplinaire à l'égard des usagers, c'est-à-dire des étudiants.

Recommandation 7 : Redéfinir et rédiger la procédure de consultation préalable à la décision d'engagement des procédures disciplinaires par le directeur de Sciences Po.

Recommandation 8 : Prendre en compte les évolutions légales et réglementaires en matière disciplinaire et mettre à jour les références sur le site internet de Sciences Po.

3.2.4. Un cadre déontologique à réaffirmer

La question de la déontologie au sein de Sciences Po s'est légitimement posée à la suite de la connaissance des accusations portées contre le Président du CA de la FNSP. Certains interlocuteurs s'interrogent sur le rôle de la commission de déontologie : aurait-elle pu être le réceptacle des démarches internes du directeur ? Pour d'autres, elle n'a pas ce rôle, « *c'aurait été compliqué, la confidentialité n'aurait pas été assurée* ». Enfin, d'autres demandent la mise en place d'outils éthiques supplémentaires tels des codes de conduite, chartes éthiques, ou même des lettres d'engagement avant la prise de fonction et d'éventuels contrôles d'honorabilité qui pourraient prévenir les risques sans les éviter totalement.

La mission a examiné la possibilité d'envisager un dispositif de contrôle de l'honorabilité des membres du CA de la FNSP et du COMEX, mais les conditions de mise en œuvre d'un tel contrôle paraissent peu probantes.

Une majorité de témoins s'accorde en effet à dire que, dans le cas d'espèce, aucun texte ou déclaration sur l'honneur n'aurait permis de soupçonner la nature des faits dont est accusé M. Duhamel. En revanche, le renforcement de la déontologie fait l'unanimité.

Une commission de déontologie commune à l'Institut et à la FNSP est prévue dans les textes réglementaires relatifs à l'IEP de Paris et à la FNSP. Le décret de 2015 portant approbation des statuts de la FNSP et celui de 2016 relatif à l'IEP de Paris, ainsi que leurs deux règlements intérieurs (RI) contiennent des dispositions relatives à une commission de déontologie composée de trois personnes : une personne désignée par le CI, une par le CA de la FNSP et une personnalité qualifiée choisie conjointement par le directeur de l'IEP de Paris et l'administrateur de la FNSP.

Conformément aux dispositions finales et transitoires des règlements intérieurs susvisés, une charte de déontologie devait être arrêtée dans les 18 mois de la publication des RI datant de 2016. Elle est adoptée en octobre 2020.

L'installation même de la commission de déontologie est difficile à dater, préexistante à la charte elle n'a été installée pour certains qu'à l'été 2020 à l'occasion d'une première saisine du directeur de l'IEP en date du 8 juillet 2020 sur un cas individuel spécifique.

Cette saisine a accéléré les travaux de la charte en sommeil pour les uns ; inexistantes pour d'autres, la charte de déontologie formalisée ne verra le jour qu'en septembre 2020 pour une adoption en octobre.

L'avis de la commission a donc été rendu après délibération du 17 juillet 2020 préalablement à l'adoption de la charte, ce qu'ont regretté certains membres de la commission. Ces derniers ont accompagné leur avis d'un courrier daté du 22 juillet adressé au directeur de l'IEP de Paris dans lequel ils font part de deux recommandations générales afin de contribuer à l'avenir à la prévention du risque de conflit d'intérêts : d'une part, l'insertion dans la future charte commune d'une obligation de fournir une déclaration d'intérêts et d'autre part l'engagement d'une réflexion sur la question du cumul de fonctions.

Le projet de charte, de facture classique, sera envoyé dans l'été par le secrétariat général aux membres de la commission avec très peu de temps d'échanges. Il est adopté le 22 septembre 2020 au CI. La lecture du PV

⁶⁸ Cf. site internet de Sciences Po : <https://www.sciencespo.fr/students/fr/vivre/prevention-harcelement-sexuel/procedures.html>

⁶⁹ Décret n°2020-256 du 13 mars 2020.

⁷⁰ Décret n°2020-785 du 26 juin 2020.

de cette séance indique que des réflexions restent à mener sur la question des conflits d'intérêts et que la rédaction d'un RI de la commission est également à prévoir.

La mission note en effet que la rédaction d'un RI de la commission est prévue dans les textes depuis 2016 ainsi qu'un rapport annuel et souligne le retard pris sur ces aspects.

Ce retard dans l'installation de la commission et de la rédaction de la charte est néanmoins reconnu et assumé par la direction générale qui l'explique par des changements de personnes dans les grandes fonctions⁷¹. La charte⁷² a finalement été modifiée, puis votée et adoptée au CA de la FNSP du 6 octobre 2020 après avoir recueilli l'avis de la commission de déontologie et avoir été présentée et adoptée au conseil de l'Institut.

En novembre dernier, de nouvelles désignations sont intervenues et un membre de la commission de déontologie désigné en juin 2020 est remplacé par un nouveau membre le 17 novembre 2020 au sein du CI. La mission constate qu'en janvier 2021 les membres de la commission de déontologie ne se sont pas encore réunis, ni même ont échangé sur les futurs travaux de celle-ci (règlement intérieur). Un des membres indique par ailleurs que l'existence de la commission ainsi que ses modalités de saisine et de fonctionnement sont méconnues.

Recommandation 9 : Poursuivre les travaux de définition du fonctionnement de la commission de déontologie (notamment la mise en place du règlement intérieur de la commission) et d'enrichissement de la charte de déontologie.

Recommandation 10 : Mener une réflexion sur les garanties à réunir lors de la prise de fonctions au sein de Sciences Po.

Recommandation 11 : Renforcer la communication interne relative à l'existence de la commission de déontologie.

Force est de constater qu'au 15 janvier, aucune mention de cette commission, ni de la charte, ne figurait à l'onglet gouvernance pourtant riche en informations et documents sur le site internet Sciences Po, des dispositions ont été intégrées depuis⁷³ ce qui souligne la réactivité de l'institution sur le sujet.

⁷¹ PV du CI du 30 juin 2020.

⁷² Cf. annexe 19.

⁷³ <http://www.sciencespo.fr/%C3%A0-propos/gouvernance-budget>

Conclusion

Aux termes de ses investigations, la mission a identifié un total de sept personnes de la communauté de Sciences Po, dont M. Mion, ayant eu connaissance à des degrés divers des faits reprochés à M. Duhamel avant leur révélation le 4 janvier 2021.

Informé dès début 2018, le directeur de Sciences Po a commis l'erreur de ne pas vérifier les accusations pourtant établies à l'époque, dont il avait été informé, auprès des sources qui lui avaient été indiquées. La mission relève qu'aucune des personnes informées n'a pris soin de saisir l'autorité judiciaire.

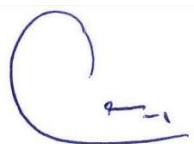
La mission n'a cependant pas établi l'existence d'un secret partagé dont le maintien sous statut confidentiel aurait été organisé avec un mensonge concerté.

La procédure contradictoire a donné lieu à un courriel d'observations de la part de M. Mion à la suite de sa démission dans la soirée du 9 février 2021. Les éléments développés dans ce courrier ont été pris en compte dans la présente version définitive du rapport mais n'ont pas conduit la mission à modifier ses analyses.

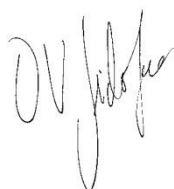
La mission a formulé un certain nombre de recommandations sur la gouvernance, les sujets d'ordre déontologique et le dispositif de veille et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ces dernières s'appuient en partie sur des actions déjà engagées par Sciences Po, qu'il convient de renforcer encore dans le contexte actuel.



Cristelle GILLARD



Patrick LAVAURE



Olivier SIDOKPOHOU



Sophie BERGERAT

Liste des annexes

Annexe 1 :	Lettres de saisine et de désignation.....	31
Annexe 2 :	Liste des personnes entendues	33
Annexe 3 :	Chronologie détaillée des faits.....	36
Annexe 4 :	Revue de presse	44
Annexe 5 :	Message d’Olivier Duhamel au CA de la FNSP le 4 janvier 2021.....	61
Annexe 6 :	Message de Frédéric Mion à la communauté de Sciences Po du 4 janvier 2021 .	62
Annexe 7 :	Message d’Olivier Duhamel à la communauté de Sciences Po du 4 janvier 2021	63
Annexe 8 :	Message de Frédéric Mion à la communauté de Sciences Po du 5 janvier 2021.	64
Annexe 9 :	Message de Frédéric Mion aux partenaires et aux amis de Sciences Po du 5 janvier 2021.....	66
Annexe 10 :	Message de Frédéric Mion à la communauté de Sciences Po du 7 janvier 2021 .	68
Annexe 11 :	Réactions des organisations étudiantes.....	71
Annexe 12 :	Réactions des organisations syndicales	103
Annexe 13 :	Message aux Alumni de Sciences Po.....	111
Annexe 14 :	Propos liminaire de Frédéric Mion au CA du 13 janvier 2021.....	112
Annexe 15 :	Messages de l’ex président du CI de 2016 à 2019	116
Annexe 16 :	Communiqué de presse de Sciences Po suite à l’élection du nouveau président par intérim de la FNSP du 13 janvier 2021.....	119
Annexe 17 :	Lettre ouverte de la faculté permanente de Sciences Po du 13 janvier 2021	121
Annexe 18 :	Position de la faculté permanente du 20 janvier 2021	125
Annexe 19 :	Charte de déontologie commune IEP FNSP	127



Paris le **14 JAN. 2021**

Note

à

Madame Caroline PASCAL

Cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Des accusations graves ont récemment été portées dans le livre de Camille Kouchner « La familia grande » contre le Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Olivier Duhamel, ayant entraîné sa démission et l'ouverture d'une enquête judiciaire. Olivier Duhamel a occupé une place importante dans la gouvernance de l'Institut d'Études Politiques de Paris pendant de longues années.

La presse se fait par ailleurs l'écho du fait que le directeur de l'établissement, Frédéric Mion, aurait eu à connaître antérieurement des accusations rendues publiques par le livre de Camille Kouchner.

Ces éléments ont provoqué un fort émoi dans et hors de l'IEP risquant de mettre en péril à la fois sa réputation et son bon fonctionnement

Afin de protéger à la fois les personnels et l'IEP lui-même, je vous demande de diligenter au plus vite une mission ayant pour objet d'établir la chronologie des faits (connus ou nouveaux), la responsabilité de chacun et les éventuelles failles dans l'organisation de la gouvernance.

Ali SAÏB

Section des rapports

N°20-21 180

Affaire suivie par :
Manuèle Richard

Tél : 01 55 55 30 88
Mél : manuele.richard@igesr.gouv.fr

Site Descartes
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 15 janvier 2021

La cheffe de l'inspection générale
de l'éducation, du sport et de la recherche

à

Monsieur le directeur de cabinet
de la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Objet : Mission n° 20-21 180 / Mission d'inspection à l'IEP de Paris.

Référence : Votre courrier en date du 14 janvier 2021.

Suite aux accusations portées dans le livre de Camille Kouchner « La familia grande » contre Olivier Duhamel et à l'ouverture d'une enquête judiciaire, celui-ci a démissionné de ses fonctions de président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. Dans le cadre de cette affaire, la presse se fait l'écho du fait que Frédéric Mion, directeur de l'Institut d'Études Politiques de Paris, aurait eu à connaître de ces accusations.

Aussi, par lettre visée en référence, vous avez souhaité que l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche effectue une mission afin d'établir la chronologie des faits, la responsabilité de chacun et les éventuelles failles dans la gouvernance de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai désigné les inspecteurs généraux suivants pour effectuer cette mission :

Mme Cristelle Gillard, cristelle.gillard@igesr.gouv.fr, et M. Patrick Lavaure, patrick.lavaure@igesr.gouv.fr, en qualité de pilotes,

Mme Sophie Bergerat – sophie.bergerat@igesr.gouv.fr,

M. Olivier Sidokpohou – olivier.sidokpohou@igesr.gouv.fr.



Caroline PASCAL

CPI : Mme Cristelle Gillard
M. Patrick Lavaure
Mme Sophie Bergerat
M. Olivier Sidokpohou
M. Pascal Aimé, responsable du collège ESRI
Mme Anne Gasnier, responsable du GEI Normandie
M. Jean-Marie Panazol, responsable du GEI Outre-mer
M. Paul Mathias, responsable du GEI Occitanie

Liste des personnes entendues

Direction générale de Sciences Po

- Frédéric Mion, directeur

Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP)

- Louis Schweitzer, président par intérim
- Jean-Paul Fitoussi, 1^{er} vice-président, professeur des universités émérite
- Laurence Parisot, 2^e vice-présidente, directrice associée de Gradiva
- Laurence Bertrand Dorléac, professeure des universités
- Thierry Cadart, trésorier confédéral de la CFDT
- Henri de Castries, président de l'Institut Montaigne
- Marc Guillaume, préfet d'Île-de-France (*démission du CA le 13 janvier 2021*)
- Thomas Le Corre, étudiant
- Thierry Mayer, professeur des universités
- Pascal Perrineau, professeur des universités émérite, président des alumni de SciencesPo
- Alexandre Mariani, secrétaire du conseil social et économique

Comité exécutif (COMEX)

- Arnaud Jullian, secrétaire général
- Michel Gardette, directeur délégué
- Bénédicte Durand, directrice de la formation
- Vanessa Scherrer, directrice des affaires internationales
- Nathalie Jacquet, directrice de la stratégie et du développement
- Stéphane Galoux, directrice des services et moyens généraux
- Léonard Gourinat, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés
- Stéphane Le Creff, directeur des ressources humaines
- Jérôme Guilbert, ex directeur de la communication (*démission effet au 31 décembre 2020*)
- Youssef Haloua, chef de cabinet de Frédéric Mion

Conseil de l'institut

- Jeanne Lazarus, présidente du conseil
- Pascale Eisenberger, vice-présidente enseignante, chargée d'enseignement, professeure agrégée d'anglais
- Simon Cordonnier, vice-président représentant du personnel, secrétaire général du CSO
- Raphael Zaouati, vice-président étudiant, NOVA
- Emeric Henry, associate professor
- Marie-Christine Lepetit, personnalité désignée, cheffe du service de l'inspection générale des finances
- Mathéa Boudinet, doctorante en sociologie
- Antonin Ferreira, étudiant, UNI pour Sciences Po
- Thomas Le Corre, étudiant, UNEF et associations
- Anaïs Picart, étudiante, UNEF et associations

Conseil scientifique

- Cornélia Woll, présidente, professeur FNSP
- Fabrice Melleray, professeur des universités

- Astrid Von Busekist, professeure des universités, ancienne membre
- Marc Lazar, professeur des universités, ancien membre
- Alienor Balaudé, doctorante

Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF)

- Julie Saada, professeure des universités

Conseil des doyens

- Stéphanie Balme, doyenne du collège universitaire

Comité social et économique (CSE)

- Alexandre Mariani, secrétaire du CSE

Organisations syndicales représentatives

• **Autonomes pour SciencesPo FO**

- Flora Chanvriil, déléguée syndicale
- Françoise Duric, déléguée syndicale
- Sandrine Lancereau, secrétaire de la CSSCT
- Anthony Sylvanise, élu au CSE

• **CFDT**

- Florence Danton, secrétaire de la section CFDT, élue CVEF
- Isabelle Gourio-Vainstein, membre du bureau CFDT SciencesPo
- Christelle Hoteit, élue CSE
- Sylvain Quatravaux, élu au CSE

• **CFTC**

- Alain Artigues, élu au CSE
- Didier Porfal, élu au CSE
- Ali-Fayçal Zerouati, délégué syndical, élu au CSE

Organisations étudiantes

• **NOVA**

- Marianna Abreu, étudiante, élue au CVEF, VP

• **UNEF**

- Thomas Le Corre, président, étudiant, élu CA FNSP

• **UNI**

- Côme Gojkovic-Lette, président, étudiant

• **Solidaires**

- Baptiste Duminil, étudiant, élu suppléant CVEF
- Elise Rouger, étudiante

Autres membres de la communauté de Sciences Po

- Anne-Célia Feutrie, directrice du campus de Paris
- Aurélie Filippetti, professeure agrégée de lettres classiques
- Marie Frocrain, responsable des relations médias et des réseaux sociaux à la direction de la communication
- Amy Greene, référente égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations et coordinatrice de la cellule de veille

- Nicolas Metzger, enseignant vacataire, ex président du CI de 2016 et 2019
- Janine Mossuz-Lavau, directrice de recherche émérite, centre de recherches politiques de sciences Po (CEVIPOF)
- Sylvie Renault, assistante du président du CA de la FNSP
- Marie Scot, professeure agrégée en histoire, présidence de la FNSP
- Régine Serra, ex référente égalité femmes-hommes et coordinatrice de la cellule de veille
- Olivier Tarragano, directeur du pôle santé, médecin psychiatre
- Sébastien Thubert, directeur de la vie de campus et de l'engagement

Personnes extérieures à Sciences Po

- Laurent Glepin, Publicis Consultants
- Renan-Abhinav Moog-Richard¹, ancien étudiant de Sciences Po
- Catherine Gassier-Weill², enseignante ENS de Cachan

¹ Sollicitation directe auprès de l'IGÉSR.

² Sollicitation via deux organisations étudiantes de Sciences Po.

1. Premier temps : la chronologie des faits relatifs aux accusations d'agression sexuelle concernant M. Duhamel¹

1988

Début présumé des agressions sexuelles sur son beau-fils alors âgé de treize ans, ce dernier met au courant sa sœur jumelle un an après ; les actes auraient duré deux à trois ans².

2008

La mère, Mme Evelyne Pisier, est mise au courant par ses enfants ; M. Duhamel reconnaît les faits³.

Mme Marie-France Pisier, tante des enfants, est informée dès 2008 par sa sœur et se confie à son tour à des personnes de l'entourage de M. Duhamel : notamment Janine Mossuz-Lavau, directrice de recherche émérite au centre des recherches politiques de Sciences Po, rendue dépositaire des accusations au cours de l'été 2009, et Patrick Rotman⁴.

2011

Décès de Mme Marie-France Pisier (24 avril).

Une enquête est menée sur les circonstances du décès qui amène à l'audition par les services de police (brigade des mineurs) du beau-fils qui confirme les faits mais ne dépose pas plainte ; des journalistes auraient alors été informés de ces événements⁵.

Une enquête préliminaire est alors ouverte par le parquet de Paris puis classée sans suite⁶.

C'est à cette période que M. Bernard Kouchner, père des enfants, est mis au courant des faits par son fils.

2017

Décès de Mme Evelyne Pisier (9 février).

2021

Le 5 janvier, le parquet de Paris annonce l'ouverture d'une enquête préliminaire pour « viols et agressions sexuelles par personne ayant autorité sur mineur de 15 ans ».

Le 7 janvier, le livre de Camille Kouchner, « *La familia grande* », paraît aux éditions du Seuil.

Le 14 janvier, Camille Kouchner est entendue par le parquet de Paris, suivie par son frère jumeau le 21 janvier.

2. Deuxième temps : la chronologie relative à la connaissance des accusations par la direction de Sciences Po Paris

2018

- Début 2018, une enseignante de Sciences Po est mise au courant des accusations contre M. Duhamel par des proches de ce dernier. Ces informations corroborent celles qu'avait pu lui donner une communicante parisienne à l'occasion d'un dîner en 2015-2016. Elle consulte alors un avocat pénaliste qui lui apprend que les faits commis seraient prescrits et qui souligne à la fois l'absence de dépôt de plainte de la victime, et celle de danger imminent de reproduction des faits ce qui le conduit à lui indiquer qu'un article 40 du code de procédure pénale serait inutile.

- Elle prend l'initiative d'un déjeuner, le 19 février, avec une amie directrice de recherche qui lui confirme les accusations. Elle-même est amie d'Evelyne Pisier depuis 1968 et a connu M. Duhamel en 1979. Elle a été mise au courant des accusations d'inceste au cours de l'été 2009.

- À l'issue de ce déjeuner, l'enseignante décide d'informer le directeur de Sciences Po. Elle prend contact avec lui pour convenir d'un déjeuner en lui disant qu'elle a quelque chose de très important à lui dire.

¹ Sources : livre de Camille Kouchner *La familia grande*, Editions du Seuil et articles de presse (cf. annexe 4).

² Selon le livre.

³ Selon le livre.

⁴ Article du 6 janvier, *La justice se replonge dans le secret des Duhamel*, Le Parisien.

⁵ *La familia grande*, Editions du Seuil.

⁶ Article du 6 janvier, *La justice se replonge dans le secret des Duhamel*, Le Parisien.

- Même s'il y a une divergence de dates (14 ou 19 février) et de lieux (dans le bureau du directeur avant le déjeuner ou au restaurant) entre les déclarations de l'enseignante et du directeur de Sciences Po sur les circonstances dans lesquelles celle-ci l'aurait alerté, M. Mion confirme l'entretien et sa nature avec l'enseignante.

- À la suite de ces révélations, le directeur paraît profondément choqué et il lui aurait dit : « *je comprends pourquoi à l'enterrement d'Evelyne Pisier, les enfants et la famille Kouchner étaient séparés et il y avait deux pots à l'issue de la cérémonie* ». Elle est formelle : le directeur l'a cru lorsqu'elle lui a révélé ces faits. Il indique alors qu'il ne peut pas ne pas agir et qu'il va en parler à un membre précis du CA de la FNSP par ailleurs proche de M. Duhamel.

- Après avoir dit à l'enseignante qu'il informerait ce membre du conseil d'administration de la FNSP, le directeur indique à la mission ainsi qu'à une journaliste⁷ ne pas l'avoir fait, point qu'il a reconfirmé à la mission, ainsi qu'à cette enseignante, suite aux révélations de l'article du Monde du 4 janvier 2021.

- La mission a recueilli un témoignage qui toutefois contredit cette version indiquant que début 2018, sans date précise, le directeur informe le membre du CA de la FNSP (auquel il avait pensé lors du déjeuner avec l'enseignante) de la « rumeur » rapportée relative à une affaire de mœurs concernant le président du CA de la FNSP avec son beau-fils. Le directeur lui demande s'il en avait entendu parler. Celui-ci lui affirme ne pas en avoir entendu parler et indique à la mission avoir été incrédule à l'annonce de cette « rumeur ». Il conseille néanmoins au directeur d'interroger un ami du président du CA de la FNSP.

- Quelques semaines après le déjeuner avec l'enseignante, le directeur confirme avoir pris attache de sa propre initiative avec un ami de M. Duhamel. Ce dernier lui assure alors qu'il ne s'agit que de « rumeurs » en précisant que son épouse, Mme Evelyne Pisier, ne serait jamais rester avec lui s'il avait commis de tels actes.

- Le directeur indique également avoir mené, à cette période, une vérification en interne à Sciences Po pour rechercher d'éventuels faits de nature sexiste imputables à M. Duhamel. Il confie cette tâche à un membre du comité de direction (COMEX) de Sciences Po sans lui donner la raison précise de sa démarche. Il affirme n'avoir mis en évidence aucun fait de ce type dans le parcours de M. Duhamel à Sciences Po⁸.

- Plusieurs mois après ces événements, l'enseignante à l'origine de l'alerte croise le directeur et lui demande s'il envisage d'intervenir. Celui-ci lui indique alors que c'est compliqué, que les enfants ne veulent pas porter plainte. Le directeur ne confirme pas cette version à la mission, précisant qu'il n'a plus évoqué le sujet avec l'enseignante.

- En octobre 2018, la directrice de recherche, à l'occasion d'un verre pris en fin de journée, informe des faits un membre du COMEX de Sciences Po qui a déclaré ne pas y avoir cru. Elle confirme les faits à une autre personne proche de M. Duhamel, sans lien avec Sciences Po, pendant cette période.

Début 2020

L'ami de M. Duhamel fait part au même membre du CA de la FNSP, alerté par le directeur suite au déjeuner avec l'enseignante, d'une conversation qu'il a eue à l'initiative d'un dirigeant du journal *Le Monde*. Ce dernier s'insurge de l'accession de M. Duhamel à la présidence du Siècle⁹ et demande la démission de ce dernier.

Le membre du CA de la FNSP prend alors directement attache avec M. Duhamel qui minimise la portée de ces accusations, parle de chantage et refuse de démissionner de la présidence du Siècle.

⁷ Article du Monde du 13 janvier, *Affaire Olivier Duhamel : les attermolements du directeur de Sciences Po*.

⁸ Cf. interview à Sciences Po TV du 11 janvier 2021.

⁹ Le Siècle, club élitiste fondé en 1944, association regroupant des personnalités et présidé par Olivier Duhamel depuis janvier 2020.
<https://www.lesiecle.asso.fr/>

3. Troisième temps : la chronologie des faits après l'annonce de la démission de M. Duhamel à la présidence de la FNSP

Le dimanche 3 janvier 2021

- M. Duhamel contacte un membre du CA de la FNSP et le directeur de Sciences Po avant le dîner et les informe du fait qu'une journaliste du *Monde* a un livre entre les mains, dans lequel il est accusé d'inceste sur la personne de son beau-fils. Il leur annonce alors oralement sa démission de l'ensemble de ses fonctions.

Selon ce membre du CA, le directeur prendra contact avec lui et ils échangent sur le fait qu'ils ont eu, tous deux, un appel du président du CA de la FNSP. Le directeur n'évoque pas cet appel avec la mission à laquelle il a affirmé ne pas avoir eu de contacts avec ce membre à cette période-là.

- M. Duhamel appelle également brièvement un autre membre du CA de la FNSP, l'informant de ses démissions, sans détail, ainsi que son chargé de mission, également membre du COMEX.

- Une heure suivant l'appel de M. Duhamel, le directeur passe un appel à un membre du COMEX qui venait de lui adresser un sms ; dans le cours de leur échange, ils s'informent mutuellement avoir eu connaissance de la « rumeur ».

- Le directeur demande l'organisation d'une réunion le lendemain à 13h dans son bureau avec le secrétaire général, la directrice de la formation, le directeur délégué et son chef de cabinet.

- Ce soir-là, le directeur prend contact par sms avec une personne d'une agence de communication qu'il connaît par ailleurs (relations amicales et ayant déjà travaillé avec lui à deux reprises) pour convenir d'un entretien le lendemain matin entre sept et huit heures.

Le lundi 4 janvier 2021

- Entre sept et huit heures, le directeur appelle le communicant pour l'informer de l'appel de M. Duhamel, de sa teneur et pour convenir d'un accompagnement en termes de communication. À l'occasion de cet appel, le communicant demandera au directeur, qui lui répondra que non, s'il était au courant.

- Vers neuf heures, le directeur appelle son chef de cabinet pour l'organisation de la réunion prévue à 13 heures.

- Dans la matinée, M. Duhamel contacte le directeur et ils conviennent de l'enchaînement suivant : envoi d'un courrier de M. Duhamel aux membres du conseil d'administration puis d'un communiqué à la communauté de Sciences Po par le directeur.

- À 13 heures se tient la réunion en comité restreint autour du directeur avec les personnes déjà évoquées (le secrétaire général, la directrice de la formation, le directeur délégué et le chef de cabinet). Lors de cette réunion, le directeur relate l'appel de M. Duhamel de la veille et la publication imminente d'un livre relatif à des faits d'inceste sur son beau-fils. Les actions à mener sont évoquées.

- À l'issue de cette réunion, un des membres du comité restreint demande, en tête à tête, au directeur s'il était au courant, celui-ci répond par la négative.

- À 14h 30, le directeur cherche à joindre le deuxième vice-président du CA de la FNSP. Ce dernier le rappelle vers 15h30. Le directeur l'informe de la démission de M. Duhamel pour « des raisons personnelles » et lui demande d'assurer la présidence par intérim.

- À 16h04, M. Duhamel, par l'intermédiaire de son assistante à la présidence, qu'il a jointe à plusieurs reprises lors de l'après-midi, envoie un courriel aux membres du CA de la FNSP¹⁰.

- À 16h05, un courriel envoyé par le directeur de la vie de campus et de l'engagement est adressé aux organisations étudiantes pour la tenue d'une réunion le lendemain. Il est indiqué dans le courriel « nous avons besoin de faire le point avec vous sur un sujet ayant un impact sur notre gouvernance ».

- À 16h26, M. Duhamel, poste un tweet annonçant sa démission.



Olivier Duhamel
@o_duhamel

Étant l'objet d'attaques personnelles, et désireux de préserver les institutions dans lesquelles je travaille, j'y mets fin à mes fonctions.

16:26 · 04/01/2021 · Twitter Web App

308 Retweets 328 Tweets cités 295 J'aime

Tweet d'Olivier Duhamel lundi 4 janvier 2021 • Crédits : Twitter

¹⁰ Annexe 5.

Avec ce tweet, il annonce mettre fin à l'ensemble de ses fonctions au sein de la FNSP comme président, mais aussi à celles de la présidence du Siècle, de la revue *Pouvoirs* et celles qu'il exerce auprès des médias en tant qu'animateur et chroniqueur.

- À 16h33, le directeur adresse un courriel à la communauté de Sciences Po.¹¹

- Il contacte dans l'après-midi la présidente du CI et le secrétaire du CSE pour leur faire part d'accusations très graves portées contre le président.

- À 16h52¹², puis à 16 h54 deux articles mettant en cause M. Duhamel sont publiés sur le site du monde.fr.

- À 16h59, M. Duhamel adresse un courriel à la communauté de Sciences Po indiquant qu'il a informé le CA de la fin de ses fonctions¹³.

- Lors de cet après-midi, suite à l'annonce du livre et à un sms de l'enseignante qui l'a alerté sur la sortie du livre de Camille Kouchner, le directeur de Sciences Po appelle cette enseignante pour lui dire que « c'est terrible » et pour lui demander si elle avait publiquement évoqué les faits et si elle allait le faire. Il a également un nouveau contact avec le deuxième vice-président du CA de la FNSP.

- À 17h00, la réunion avec les quatre organisations étudiantes (prévue le lendemain) se tient de manière anticipée en présence de la directrice de la formation, du directeur de la vie de campus et de l'engagement et de la référente égalité femme-homme. Le directeur de la vie de campus et de l'engagement avait préalablement contacté notamment l'UNEF.

- Dans la soirée, l'agence France presse (AFP) contacte le service communication de Sciences Po, le communicant extérieur propose les éléments de langage : « se dit sous le choc » puis « fait part de sa stupeur » qui sont acceptés par le directeur.

Le mardi 5 janvier 2021

- À 8h30, un comité restreint du COMEX se réunit pour préparer une communication.

- À 10h, l'ensemble du COMEX se réunit, la communication signée du directeur est envoyée à la communauté de Sciences Po à 10h38¹⁴.

- La CFDT Sciences Po publie un premier communiqué soulignant une nouvelle situation de crise à Sciences Po et appelant à s'interroger sur l'exemplarité du CA. et demandant la révision de sa composition.

- À 10h30, un point est fait entre la direction de la formation et les organisations étudiantes.

- À 11h, une réunion est organisée avec le Conseil des doyens.

- À 13h50, un communiqué de NOVA¹⁵ est publié, prenant acte de la démission d'Olivier Duhamel et se dit en attente de clarification, enfin il informe sur la cellule d'écoute interne à Sciences Po.

- À 14h21, la convocation pour la tenue d'un CSE extraordinaire le 8 janvier à 9 h 30 est envoyée.

- À 17h11, le directeur de Sciences Po adresse un courriel *aux partenaires et aux amis de Sciences Po*.¹⁶

- Dans la soirée, le directeur appelle l'enseignante qui l'a alerté pour lui dire qu'il est responsable de tout, qu'il n'est pas allé voir le membre du CA de la FNSP qu'il avait évoqué lors de leur déjeuner mais qu'il est allé voir un ami de M. Duhamel et lui demande de ne pas évoquer le nom du membre du CA aux journalistes.

Le mercredi 6 janvier 2021

- À 10h16, un article est publié de nouveau sur le site du *monde.fr*.¹⁷

- À 14h55, l'UNEF publie un post¹⁸ par lequel elle demande la démission du directeur de Sciences Po et appelle à combattre les violences sexuelles et à changer la gouvernance de Sciences Po.

- À 15 heures se tient le CA informel.

¹¹ Annexe 6.

¹² https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/04/olivier-duhamel-linceste-et-les-enfants-du-silence_6065166_3224.html
https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/04/camille-kouchner-a-olivier-duhamel-tu-les-vois-les-angoisses-qui-nous-hantent-depuis_6065169_3224.htm

¹³ Annexe 7.

¹⁴ Annexe 8.

¹⁵ Organisation étudiante de Sciences Po.

¹⁶ Annexe 9.

¹⁷ https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/06/a-sciences-po-l-onde-de-choc-de-la-demission-d-olivier-duhamel_6065348_3224.htm

¹⁸ Post : Message déposé sur les réseaux sociaux ou sur les sites internet, généralement pour diffuser une information renseignée et informative, mais parfois bref.

- À 19h05, l'enseignante à l'origine de l'alerte du directeur est l'invitée de l'émission *RTL Soir* animée par Thomas Sotto¹⁹ pour évoquer l'affaire Duhamel. Elle reçoit un sms du directeur juste avant qui lui demande si elle va bien à RTL.
- À 19h39, la présidente du CI envoie l'information de la tenue de la réunion du CI prévue le 8 janvier à 11h 0.
- À 20h41, la présidente du CS envoie l'information de la tenue de la réunion du CS prévue le 7 janvier à 16h00.
- Pendant cette fin de journée, le directeur reçoit un appel d'une journaliste du *Monde*, auquel il ne répond pas, celle-ci le contacte de nouveau en lui demandant de la rappeler d'urgence, ce qu'il fait en soirée.
- La journaliste a eu auparavant le membre du CA, cité par l'enseignante qui a alerté le directeur, qui refuse de lui répondre sur le fait de savoir si le directeur l'avait ou non contacté à cette époque, mais lui indique avoir ignoré les crimes sexuels.
- Ce même membre du CA appelle le directeur pour l'informer de l'appel de la journaliste. Le directeur lui indique devoir la rappeler.
- À 21h58, un article est publié sur le site du *monde.fr* dans lequel le directeur reconnaît avoir été mis au courant en 2019 par une enseignante des accusations portées contre M. Duhamel et confie avoir été « *inconséquent et manqué de discernement* »²⁰. La date de 2019 sera corrigée ensuite.
- Suite à cette publication, le directeur essaye de joindre un membre du COMEX.
- Cette personne le rappelle avant de lire l'article et il lui dit alors qu'il avait su. À la question que cette personne lui posera plus tard de savoir si d'autres personnes étaient au courant, le directeur lui répondra que non.
- À 23h00, paraît un communiqué de l'UNEF demandant la démission du directeur et indiquant que le directeur a sciemment menti.
- À 23h56, le directeur demande, par courriel, à son chef de cabinet, d'organiser une réunion le lendemain matin à 8h30, en présentiel ou via *zoom*, avec une partie de son COMEX.

Le jeudi 7 janvier 2021

- À 00h10, l'UNEF poste un appel à rassemblement pour le matin 8h30 devant l'IEP de Paris et appelle une nouvelle fois le directeur à la démission.
- À 00h16, Solidaires poste un communiqué appelant à la démission du directeur et dénonçant l'omerta à Sciences Po.
- À 00h36, le chef de cabinet envoie l'information de la tenue de la réunion à une partie du COMEX.
- Vers 1h, le directeur de la vie de campus et de l'engagement appelle le responsable de l'UNEF et lui indique que le directeur est « un être humain qui a fait une erreur ». Dans cette même conversation il évoque l'enseignante et une stratégie politique de déstabilisation.
- À 1h12, NOVA poste un communiqué indiquant que la démission du directeur « *apparaît indispensable* ».
- À 8h15, l'UNI poste un communiqué dans lequel le mot de démission ne figure pas.
- À 11h50, la CFTC envoie un communiqué dans lequel est soulignée la « *communication désastreuse* ».
- À 13h47, un courriel²¹ de l'ancien président du CI est adressé aux membres des conseils appelant à la démission de l'ensemble du CA de la FNSP.
- À 14h44, l'information de la tenue de la réunion informelle du CVEF du 8 janvier à 14h est envoyée.
- À 15h, se tient la réunion avec les représentants des étudiants.
- À 15h26, est envoyé le communiqué du collectif des doctorants mobilisés de Sciences Po dans lequel est mise en question la direction de l'institution ainsi que son engagement dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- À 15h29, le directeur envoie à la communauté un message explicatif suite à l'article du Monde²².
- À 16h00, se tient la réunion informelle du CS.
- Un communiqué de la CFDT est publié dans lequel leurs rédacteurs se disent « *trahis par la faillite de notre gouvernance* ».
- Ce même jour, le livre de Camille Kouchner, *La familia grande*, paraît aux éditions du Seuil.

Le vendredi 8 janvier 2021

¹⁹ <https://www.dailymotion.com/video/x7vjxec>

²⁰ https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/06/affaire-duhamel-le-directeur-de-sciences-po-reconnait-avoir-ete-alerte-sur-les-accusations-d-inceste-depuis-2019_6065415_3224.html

²¹ Annexe 15.

²² Annexe 10.

- À 9h30, la réunion exceptionnelle du CSE se tient jusqu'à 10h46. Elle est formelle et donne lieu à un procès-verbal.
- Puis à 11h30, le CI se réunit de manière informelle.
- À 12h55, Mediapart propose une interview filmée du directeur pour le lundi ; la proposition est rejetée mais le directeur accepte de répondre par écrit aux questions posées qui seront envoyées le lendemain par le journaliste.
- À 14h00, le CVEF se réunit.

Le samedi 9 janvier 2021

- À 15h27, Solidaires poste une publication « Stop à l'omerta » et #miondemission.

Le lundi 11 janvier 2021

- Le directeur enregistre une interview à Sciences Po TV le matin, dans laquelle il s'explique auprès de la communauté étudiante.
- À 12h39, les réponses aux questions de Mediapart sont envoyées.

- À 15h59, Autonomes pour Sciences Po FO publie un communiqué qui fait part du choc, évoque une crise morale et institutionnelle et indique avoir demandé la mise en place d'une cellule de soutien psychologique.
- À 17h05, Solidaires publie un post relatif aux réunions des conseils intitulé « réunions des conseils : silence complice, les victimes au second plan, la réputation au premier rang ».
- À 17h47, un communiqué de NOVA est publié relatant la tenue des conseils exceptionnels et posant la question du rétablissement de la confiance.
- Le conseil d'administration de Sciences Po Alumni se tient, suivi d'une déclaration de soutien du président de Sciences Po Alumni au directeur.
- L'interview donnée à Sciences Po TV est diffusée en début de soirée²³.
- L'émission²⁴ *A l'air libre* sur Mediapart reçoit Mme Laurence Parisot, membre du CA de la FNSP et sont publiées, à cette occasion, les réponses du directeur aux questions du journaliste sur leur site.

Le mardi 12 janvier 2021

- À 21h27, l'UNEF poste un communiqué dans lequel l'organisation indique ne pas signer une lettre ouverte (qui paraît le 13 janvier) et ne pas demander la démission de l'ensemble des équipes mais seulement celle du directeur.

Le mercredi 13 janvier 2021

- Lors de l'émission *Les 4 vérités*²⁵ sur France2, la ministre Mme Frédérique Vidal est interpellée sur l'affaire Duhamel et le maintien de M. Mion. Elle évoque la saisine de l'inspection générale.
- Une lettre ouverte d'un collectif d'étudiants de Sciences Po paraît dans *Libération*²⁶. Cette lettre, qui demande la démission du directeur, est signée par des centaines de personnes et donne rendez-vous pour la suite de la mobilisation les lundis 18 et 25 janvier à 12 heures devant l'IEP, 27 rue saint Guillaume.
- À 11h38, est publié un post du collectif des doctorants demandant la démission du directeur et de l'ensemble du CA ainsi qu'une enquête interne.
- À 12h17, Solidaires relaye par un post le communiqué du collectif des doctorants.
- Une lettre ouverte au nom de la faculté permanente de Sciences Po (avec 132 signataires nommés) est adressée aux membres du CA de la FNSP, fustigeant les mécanismes de cooptation et regrettant l'image déplorable de l'affaire sur l'institution.
- Un communiqué de la CDFT est publié avant la tenue du CA de la FNSP, appelant les membres du CA à un devoir d'éthique et de responsabilité, et s'interrogeant sur comment recréer un lien de confiance avec les instances dirigeantes et restaurer la réputation de Sciences Po. Le préfet de la région Île-de-France, par ailleurs membre du CA de la FNSP, appelle le directeur de Sciences Po pour l'informer de l'envoi de sa lettre de démission avant la tenue du CA.
- Dans la matinée, le préfet de la région Île-de-France fait prévenir le secrétariat de la présidence de son absence au CA et annonce avec effet immédiat sa démission de membre fondateur et de membre du conseil.

²³ <https://www.youtube.com/watch?v=I3mQtCth8Yo>

²⁴ <https://www.mediapart.fr/journal/france/110121/laurence-parisot-sur-l-affaire-duhamel-il-faut-casser-cet-entre-soi>

²⁵ https://www.youtube.com/watch?v=oYTrjQ_9mY

²⁶ https://www.liberation.fr/debats/2021/01/13/affaire-duhamel-nous-etudiantes-et-etudiants-demandons-la-demission-du-directeur-de-science-po-frede_1815892/

- Après la tenue d'un CA extraordinaire de la FNSP de 15h05 à 16h40, Louis Schweitzer est élu président par intérim.
- À la suite de l'élection du nouveau président, un communiqué²⁷ est publié annonçant les résultats de l'élection et assurant de l'ambition renouvelée de Sciences Po contre les violences sexistes et sexuelles.
- À 17h54, Solidaires poste une publication indiquant avoir signé la tribune parue dans Libération et appelle à la mobilisation.

Le jeudi 14 janvier 2021

- La ministre de l'enseignement supérieur annonce dans les médias²⁸ le lancement d'une enquête de l'inspection générale. Annonce suivie de la lettre de saisine de l'IGÉSR.
- À 12h03, le collectif des doctorants relaie le message de l'ex président du CI.
- Lors de cette matinée, le directeur reçoit un sms de l'ancien président du CI qu'il montre à son directeur délégué à 12h30. Le message lui demande de démissionner, indique qu'il y a eu *des consignes données en interne de nier si on savait* et de se séparer d'un membre de son COMEX.
- Le directeur partage cette information avec son équipe réduite à laquelle il indique alors qu'un autre membre du COMEX avait été également informé des accusations concernant M. Duhamel.
- La « bobinette », appellation d'une réunion avec la communauté du personnel de Sciences Po prévue à 14h30, est annulée et reportée.
- Le directeur appelle le président du CA par intérim et va le voir en fin de journée.
- À 15h47, Solidaires poste une publication qui relaie les positions prises par l'ex président du CI demandant la démission collective de l'ensemble du CA de la FNSP.
- À 16h50, une pétition est publiée, envoyée par un professeur des universités, membre du CI. Intitulée *Pétition pour soutenir notre école Sciences Po* elle est rédigée par le collectif des étudiants, enseignants, doctorants, salariés et anciens pour Sciences Po.

Le vendredi 15 janvier 2021

- La mission d'inspection de l'IGÉSR est désignée.
- Une communication de la direction annonçant la mission de l'IGÉSR est diffusée auprès de l'ensemble de la communauté.
- À partir de cette date se tiennent des réunions d'assemblée générale dans les départements de Sciences Po, dont celui de sociologie.
- À 12h18, un post de Solidaires est diffusé dans lequel il est appelé à la mobilisation le 18 janvier.
- À 19h14, l'UNEF publie une communication indiquant que la démission du directeur reste indispensable.

Le dimanche 17 janvier 2021

- À 19h25, Solidaires communique sur l'appel à mobilisation du lendemain.

Le lundi 18 janvier 2021

- À midi, un rassemblement devant l'IEP de Paris, 27 rue Saint-Guillaume regroupe plus de 80 personnes selon l'UNEF.
- À quatorze heures, les auditions dans le cadre de la mission IGÉSR démarrent sur place.
- Ce même jour, se déroule une réunion du Sénat académique : forum d'échanges de la communauté académique.

Le mardi 19 janvier 2021

- À 9h, une réunion du collège des fondateurs du CA de la FNSP se tient afin d'évoquer les évolutions en termes de gouvernance.
- De 10h15 à 11h15 se tient le conseil des doyens.
- Une « bobinette », réunion de l'ensemble du personnel de Sciences Po se déroule en distanciel avec le directeur avec un temps de questions réponses posées via le fil et une personne modératrice.
- À 17h, un courriel est adressé par l'UNEF aux membres du CI demandant leur avis sur l'inscription à l'ordre du jour du prochain CI (prévu le 26 janvier) d'une résolution ayant pour objet de mettre fin aux fonctions du directeur de Sciences Po.
- À 18h, ce courrier fait l'objet d'une publication par l'UNEF sur son groupe Facebook.

²⁷ Annexe 16.

²⁸https://www.huffingtonpost.fr/entry/apres-laffaire-duhamel-le-gouvernement-lance-une-inspection-a-sciences-po_fr_6000002c5b6c77d85ecee97

Le mercredi 20 janvier 2021

- Une publication relative à la position de la faculté permanente (sans identification de signataires) est diffusée. Elle salue l'annonce faite par le nouveau président par intérim d'une plus large consultation des différentes communautés dans le processus de nomination de la présidence et souligne le nécessaire rétablissement du lien de confiance.²⁹

À partir du 21 janvier, les instances se réunissent de nouveau de manière ordinaire et formelle

- Le 21 janvier : réunion d'un CSE ordinaire
- La rentrée du collège universitaire se fait le 25 janvier dans le contexte des mesures sanitaires, des rassemblements sont prévus par les étudiants devant Sciences Po tous les lundis.
- Le 26 janvier : réunions du CI et du CS.
- Le 1^{er} février : réunion du CVEF.

²⁹ Annexe 17.

« La Familia grande », autopsie d'un inceste

Dans son ouvrage à paraître le 7 janvier, la juriste Camille Kouchner décortique les mécanismes du silence qui entoure ce crime. Elle accuse son beau-père, le politiste Olivier Duhamel, d'avoir infligé des violences sexuelles à son frère.

Par [Ariane Chemin](#)

Publié le 04 janvier 2021 à 16h54 - Mis à jour le 05 janvier 2021 à 13h42

« *J'avais 14 ans et j'ai laissé faire (...). J'avais 14 ans, je savais et je n'ai rien dit.* » Camille Kouchner est maîtresse de conférences en droit et n'a publié que des articles et des ouvrages juridiques. A 45 ans, elle a éprouvé le besoin de raconter la mécanique de ce crime trop banal et encore si tabou : l'inceste. Son frère jumeau l'a subi, et celui qu'elle désigne comme le responsable de ces violences sexuelles – le second mari de leur mère, le politiste Olivier Duhamel – est aussi coupable, selon elle, de l'en avoir rendue complice.

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi [Olivier Duhamel, l'inceste et les enfants du silence](#)**

Dire l'inceste, c'est donner un grand coup de pied dans la fourmilière familiale, briser le pacte social et passer pour un traître, même s'il y a prescription d'un point de vue juridique. Camille Kouchner endosse tous ces risques, quitte à tordre un peu le bras de son frère, soucieux qu'on le laisse tranquille. « *Pour m'avoir laissée écrire ce livre alors qu'il ne souhaite que le calme, je [le] remercie* », écrit-elle.

« Maman, nous étions tes enfants »

Pendant vingt ans, la fille de l'universitaire Evelyne Pisier et de l'ancien ministre Bernard Kouchner a tenu sa promesse et gardé le secret de son jumeau. A la fin des années 2000, elle le convainc tout de même de le révéler à leur mère. Nouveau cauchemar : « *Evelyne* » reproche à sa fille d'avoir tardé à la prévenir. « *J'aurais pu quitter [ton beau-père]. Maintenant il est trop tard* », accuse l'universitaire. Cette femme non conventionnelle, si généreuse et féministe – à la façon de Mai 1968 –, prend le parti de son mari, Olivier Duhamel. Jusqu'à la mort d'« *Evelyne* », en 2017, mère et fille ne se croiseront plus que de loin. « *Maman, nous étions tes enfants* », pleure Camille Kouchner.

L'inceste ne prospère que sur la confiance et les huis clos. Camille Kouchner procède comme les psychotraumatologues à l'écoute des mécanismes de prédation sexuelle : elle ausculte l'environnement amical et parental, plante son décor (les années post-68, les septennats Mitterrand), recense les habitudes. Chaque été, dans sa maison varoise de Sanary, le beau-père des jumeaux réunit ses meilleurs amis. Une « *sacrée bande* », sorte d'amicale intello et bourgeoise qui porte « *la gauche en étendard* » et à laquelle le célèbre constitutionnaliste distribue dès le printemps chambres et semaines de vacances. La grande famille.

Signaux faibles

Parties de Scrabble et de poker, débats de haute voltige autour de clopes et de rosé, slows incandescents sur la terrasse avant de plonger à minuit dans la piscine... *La Familia grande*, titre du livre, pourrait être celui d'une comédie espagnole tendre et colorée, adultes et enfants joyeusement mélangés. Happé par le sens aigu du détail et les anecdotes (souvent cruelles) de l'autrice, le lecteur ne prête pas immédiatement attention aux signaux faibles. Par exemple, ces photos des « *culs et [des] seins* » de Camille ou de femmes plus âgées prises par l'hôte des lieux et accrochées aux murs.

« *Ni [mon frère jumeau] ni [moi] ne pouvons dire avec certitude l'âge que nous avons (...), 14 ans, je crois.* » Tout à coup, on ne se marre plus du tout. Autour de 1988, le livre bascule. Tant pis si les souvenirs d'adolescente sont flous : Camille Kouchner a fini par accepter que ces trous de mémoire ne soient qu'une pathologie typique de ce type de traumatisme, qui « *noie la mémoire [et] efface les dates pour laisser sa proie dans le noir* ».

Dans le secret d'une chambre se produit l'innommable. « *Deux ou trois* » années durant, le beau-père ira s'attarder le soir chez le jumeau de Camille. Ces jours-là, comme si de rien n'était, il s'arrête ensuite papoter dans la chambre de sa jumelle. Une visite dans « *la chambre-péage* », qu'elle vit comme une vraie prise d'otage. « *Par sa tendresse et notre intimité, par la confiance que j'avais en lui, tout doucement, sans violence, en moi, [il] enracinait le mal.* »

Ses mots sifflent comme des balles

Les affaires d'inceste cancérisent tout. Dans une tension dramatique très maîtrisée, la maison du bonheur se transforme en maison de l'horreur, puis la « *familia grande* » en statue de pierre, quand, vingt ans plus tard, elle finit par apprendre. « *Je ne les ai pas vus se demander si eux aussi n'avaient pas un peu merdé* », regrette l'autrice. Ça aussi, les spécialistes de l'inceste le savent : quand la vérité explose, souvent une fausse famille se lève et fait corps pour remplacer la vraie.

Camille Kouchner ne se met pas à la place de son jumeau. Elle ne veut qu'émettre une voix parallèle. Traduction littéraire des violences subies ? Ses mots sifflent comme des balles, les phrases se hachent en rimes intérieures. Au fil des pages, le « *beau-père adoré* » devient « *l'autre* », puis ce « *mari dérangé* » auquel Camille tente d'arracher « *Evelyne* ». « *Je t'aime malgré tout, maman* », conclut Camille Kouchner. Il y a trois ans, elle posait un brin de mimosa sur le cercueil de sa mère. Dans le caveau des Duhamel où on l'a inhumée, elle jette aujourd'hui ce livre – cette catharsis, cette bombe.

[Camille Kouchner est aujourd'hui la compagne de Louis Dreyfus, président du directoire du groupe Le Monde]

La Familia grande, de Camille Kouchner (Seuil, 206 pages, 19 euros). Parution le 7 janvier.

Ariane Chemin

Olivier Duhamel, l'inceste et les enfants du silence

Dans un livre publié au Seuil jeudi 7 janvier, la juriste Camille Kouchner accuse son beau-père d'avoir abusé de son frère jumeau à l'adolescence. Le célèbre politiste a démissionné de la Fondation nationale des sciences politiques



Les affaires d'inceste sont des histoires de mutisme et d'omerta. Celle-ci est une suite de silences emboîtés. Nous sommes à la fin des années 1980. Dans une famille d'intellectuels parisiens, un garçon de 13 ans voit son beau-père, universitaire de renom, s'inviter le soir dans sa chambre. Il confie ce secret à sa sœur jumelle, Camille, mais lui demande de se taire. L'inceste, un crime sur lequel ces adolescents ne posent pas encore de nom, dure deux ans au moins. Vingt années plus tard, alors qu'ils ont chacun atteint la trentaine, la jeune femme pousse son frère à confier enfin cette souffrance enfouie à leur mère. Mais celle-ci décide de protéger son mari et reste muette, elle aussi, comme les amis du couple, des personnalités en vue soucieuses d'éviter tout scandale.

Ce beau-père si longtemps secouru, c'est le politiste Olivier Duhamel. Son épouse ? Evelyne Pisier, une spécialiste de l'histoire des idées politiques, décédée en 2017. Sa fille Camille, née comme ses frères d'un premier mariage avec l'un des pionniers de la médecine humanitaire, l'ancien ministre Bernard Kouchner, dévoile cette histoire édifiante dans un récit intitulé *La Familia grande*, qui doit être publié jeudi 7 janvier aux éditions du Seuil. Juriste et spécialiste du droit du travail, Camille Kouchner a voulu, même si les faits en question sont frappés de prescription, rendre compte de l'emprise exercée, selon elle, par cet homme qui l'a en partie élevée, elle et ses frères. « Pour-

quoi aurait-il le droit de vivre hors de cette réalité quand, moi, elle me hante ? »

Olivier Duhamel est un homme doté d'une surface sociale comme Paris sait si bien en faire émerger. A 70 ans, le constitutionnaliste règne sur la Fondation nationale des sciences politiques (FNPS), qui finance Sciences Po et dont le conseil d'administration est l'un des lieux d'influence les plus verrouillés du monde universitaire. Ni vraiment militant ni pur mandarin, il est l'auteur d'un ouvrage potassé par des milliers d'étudiants en droit « constitutif », *La Gauche et la V^e République* (son sujet de thèse, publié aux PUF en 1980), et préside Le Siècle, ce club prestigieux – et très masculin – où se retrouve l'élite française.

LE SECRET D'UNE « GRANDE FAMILLE »

Il coanime aussi chaque samedi sur Europe 1 l'émission « Mediapolis » et commente l'actualité politique sur les plateaux de la chaîne LCI. Enfin, il est membre du comité de pilotage de la Fondation Culture et diversité, de son ami l'homme d'affaires Marc Ladreit de Lacharrière. Olivier Duhamel, ancien compagnon de route du Parti socialiste et député européen de 1997 à 2004, n'a jamais quitté la scène du pouvoir. Le 23 avril 2017, cet ami de François Hollande faisait partie des happy few réunis à la brasserie parisienne La Rotonde pour fêter la victoire d'Emmanuel Macron au premier tour de la présidentielle.

Dans son livre, Camille Kouchner baptise son frère « Victor », pour tenter de le sous-

« JE NE RÉVÈLE RIEN DANS CE LIVRE. TOUT LE MONDE SAIT »

CAMILLE KOUCHNER
autrice de « La Familia Grande »

traire à la curiosité des médias. L'inceste puis les conflits de loyauté qu'il a induit ont ravagé sa famille dans sa chair. « Victor » a toujours refusé d'aborder publiquement le sujet, mais il a laissé sa jumelle l'aborder à travers ce texte qu'il a relu à deux reprises. « Je vous confirme que ce que ma sœur a écrit à propos des agissements d'Olivier Duhamel à mon égard est exact », atteste-t-il au Monde.

« Je ne révèle rien dans ce livre. Tout le monde sait », lâche Camille Kouchner. « Tout le monde », non. Mais un bon nombre d'amis du couple, figures de la bourgeoisie intellectuelle parisienne. Beaucoup avaient 20 ans en 1968 et ont fini par composer une sorte de famille élargie, la « familia grande », s'amusant Olivier Duhamel, comme si le romantisme des révolutions sud-américaines avait irrigué ce réseau amical. Voici, tel que *Le Monde* a pu le reconstituer, ce que cette « grande famille » a appris depuis 2008 et préservé sans souffler mot. « Une véritable omerta », confirme un proche ami du couple, qui s'est éloigné quand il a su.

C'est au tout début des années 1980, à quelques mois de l'élection de François Mitterrand, qu'Evelyne Pisier rencontre un jeune enseignant de presque dix ans son cadet. Avec Bernard Kouchner, dont elle a divorcé, elle a eu trois enfants : un fils aîné, Julien, aujourd'hui éditeur de presse et âgé de 50 ans, puis, cinq ans plus tard, des jumeaux, Camille et « Victor ».

Evelyne Pisier est alors l'une des premières agrégées de droit public et de science politi-

que, féministe et résolument de gauche. Partagée à Cuba en 1964, elle a vécu une idylle de quatre ans avec Fidel Castro. Sa cadette, l'actrice Marie-France Pisier, est pour sa part devenue la belle intello chère à Truffaut, Rivette et Téchiné. Pour la gauche intellectuelle française, les deux sœurs sont des icônes.

Boucles brunes et cols roulés, Olivier Duhamel se fond vite dans la bande d'Evelyne. En 1983, il a 33 ans ; le couple emménage au bord du jardin du Luxembourg, à Paris. L'amour qu'il voue à cette femme, « leur connivence intellectuelle, la tendresse infinie de son regard sur elle », dit Camille Kouchner, comme l'attention portée à sa petite famille séduisent le trio de gamins. « Vous êtes mes enfants, et mieux encore », récite le beau-père. Les jumeaux n'ont que 8 ans et compensent les absences de leur père par la présence de ce nouveau venu, complice et déconneur.

Tout est assez « olé olé » chez les Pisier-Duhamel. Le maître mot d'Evelyne, c'est « liberté ». Liberté pour une femme de quitter son compagnon si elle ne l'aime plus, liberté pour les enfants de se coucher à l'heure réveillée, liberté pour les parents de se baigner nus, l'été, dans la piscine de Sanary-sur-Mer, dans le Var. Olivier Duhamel a en effet hérité de la propriété de ses parents : son père, Jacques, grande figure centriste, deux fois ministre sous Pompidou, et sa mère, Colette, éditrice, devenue par la suite l'épouse de Claude Gallimard, patron de la fameuse maison d'édition.

FIN D'UNE ÉPOQUE BÉNIE

A Sanary, on rit, on bronze, on débat, on peint le monde en rose. Gaïeté et intelligence. Les enfants vivent comme les adultes et appellent leurs parents par leur prénom. Dans ce phalanstère foudroyé de gauche culturelle : le philosophe Luc Ferry (les premières années), la productrice Fabienne Servan-Schreiber, la documentariste et historienne Patrick Rotman et son frère Michel, le professeur Mario Bettati, théoricien du droit d'ingénierie humanitaire, Janine Mossuz-Lavau, pilier de Sciences Po, mais aussi l'avocat pénaliste Jean Veil (dont Olivier Duhamel est désormais l'associé, au sein de son cabinet) et l'ex-ministre socialiste de la justice Elisabeth Guigou – future présidente de la commission sur les violences sexuelles commises contre les enfants, créée en 2020.

Le 24 octobre 1987, toute la bande escorte Evelyne, 46 ans, et Olivier, 37 ans, dans les Yvelines jusqu'à l'hôtel de ville de Conflans-Sainte-Honorine, où les attend le maire socialiste, Michel Rocard : le couple rêve d'adopter deux enfants au Chili et ce mariage en bonne et due forme doit donner du poids à leur dossier. Dernière période bénie. L'année suivante, tout commence en effet à vriller. Au printemps 1988, Paula Caucanas-Pisier, la mère d'Evelyne et de Marie-France, pilier du Plan-

« Tu les vois, les angoisses qui nous hantent depuis ? »

DANS SON LIVRE *La Familia grande, l'avocate Camille Kouchner, 45 ans, s'adresse à Olivier Duhamel, le beau-père auprès duquel elle a grandi avec ses deux frères, dans les années 1980-1990, quand il était le mari de leur mère, Evelyne Pisier (1941-2017). Fille du premier mariage d'Evelyne Pisier avec l'ex-ministre Bernard Kouchner, elle accuse le politiste d'avoir agressé sexuellement son frère jumeau à l'adolescence. Selon l'autrice, ces violences ont, par la suite, été portées à la connaissance de leur mère et d'une partie de l'entourage familial, mais le silence a prévalu jusqu'à aujourd'hui. Extraits.*

« Petit, mon frère m'avait prévenu : "Tu verras, ils me croiront, mais ils s'en foutront complètement." Merde. Il avait raison.

Bon, ben s'ils ne comprennent pas, on va leur expliquer.

Je vais t'expliquer, à toi qui professes sur les ondes, toi qui fais

don de tes analyses aux étudiants et pavanés sur les plateaux télé.

Je vais t'expliquer que tu aurais pu, au moins, t'excuser. Prendre conscience et t'inquiéter. Je vais te rappeler que, au lieu de ça, tu m'as menacé. Message sur mon répondeur : "Je vais me suicider."

Je vais t'expliquer, à toi qui dis que nous sommes tes enfants. Quand un adolescent dit oui à celui qui l'élève, c'est de l'inceste. Il dit oui au moment de son désir naissant. Il dit oui parce qu'il a confiance en toi et en ton apprentissage à la con. Et le viol, ça consiste à décider d'en profiter, tu comprends ? Parce que, en réalité, à ce moment-là, le jeune garçon ne saura pas te dire non. Il aura trop envie de te faire plaisir et de tout découvrir, sûrement.

Je vais t'expliquer que, à force, ensuite, le jeune garçon va dire oui pour nier l'horreur de la situation. Ça va durer, et puis il va culpabiliser, se dire que c'est sa

faute, qu'il l'a cherché. Ce sera ton triomphe, ta voie de sortie pour en rattrapper. (...)

Je n'oublie pas le couple que vous formiez, Sartre et Beauvoir ? Il n'y a que la familia grande pour y croire. A l'unisson, vous avez forcé nos leçons : Foucault et la peine. Ne jamais dénoncer, ne jamais condamner dans cette société où l'on n'attend que punition. Savoir évoluer, se faire souple et espérer la réhabilitation. Se méfier du droit.

Mes cours de droit, justement : le viol consiste en tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis par violence, contrainte, menace ou surprise. Ça, pour une surprise !

Et la contrainte, alors ? Comme une putain de contrainte morale ! Comme le fait qu'on t'ait tellement aimé, tu vois ? (...) Comme le fait qu'on n'a même 46 pu t'entendre en taule tellement on avait peur pour toi. (...)

Toi qui as agressé mon frère pendant des mois, tu le vois, le problème ? Quasiment devant moi, en t'en foutant complètement, faisant de moi la complice de tes dérangements. Tu les vois, les angoisses qui nous hantent depuis ?

Soyons précis :

Article 222-24 du code pénal : le viol est puni de vingt ans de réclusion criminelle (...) lorsqu'il est commis par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait.

Article 222-31-1 du code pénal : les viols et les agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis par (...) le conjoint [d'un ascendant] (...) s'il a sur la victime une autorité de droit ou de fait.

Mais toi aussi t'es prof de droit. T'es avocat. Tu sais bien que, pour cause de prescription, tu t'en sortiras. Tout va bien pour toi. Vingt ans. Sinon c'était vingt ans. » ■



Olivier Duhamel, sur le plateau de LCI, pendant la soirée des élections municipales de 2014.

(BO/SIPA)

J'écoute, sidéré. Je revisite d'un coup son attitude, ses énervements et sa manière de fuir à chaque discussion familiale. Je comprends enfin. Il me parle de prescription. Je pense à mon beau-père et je me dis : «Quel salaud, ça relève du pénal!» Ensuite, un rideau tombe devant moi, comme au théâtre. Je comprends que les vingt-cinq ans de souvenirs familiaux que je me suis forgés sont tous faux. Cette idée me ronge et ne me quitte plus. Depuis ce jour, ma vie est abîmée.»

L'été passe, Julien ne se rend pas à Sanary. En septembre, «Victor» finit par aller livrer son secret à sa mère. Un tsunami. Selon les enfants Kouchner, Olivier Duhamel ne nie les faits que durant 48 heures. Evelyne se réfugie chez sa sœur Marie-France, qui n'a jamais habité très loin d'elle. «J'étais à la maison, chez mes parents, à Paris, témoigne la comédienne Iris Funck-Brentano, 34 ans, fille de l'actrice et de l'homme d'affaires Thierry Funck-Brentano – lui-même cousin d'Olivier Duhamel. Evelyne est arrivée en larmes, puis mon père a débarqué. Ils ont fermé la porte. J'ai demandé : «Qui est mort?» Ils m'ont répondu : «Personne, mais pour l'instant on ne peut rien te dire.» C'était bizarre, car je me disais qu'il n'y a pas pire que la mort, et pourtant ce n'était pas elle.»

Au fil des jours, comme dans tant d'histoires d'inceste, Evelyne Pisier choisit de protéger son mari. Tous les arguments sont bons. Successivement, on l'entend dire : «Il regrette, tu sais, il n'arrête pas de se torturer.» «Olivier a réfléchi, (...) tu devais déjà avoir plus de 15 ans...» «Ton frère n'a jamais été forcé.» Elle va jusqu'à accuser Camille («Si tu avais parlé plus tôt...»), «Evelyne était faible, elle ne pouvait pas accuser son premier soutien : son mari. Il fallait un coupable, ça a été sa fille», confirme une amie de toujours d'Evelyne Pisier. L'universitaire estime aussi que puisqu'il n'y a pas eu sodomie, mais «seulement» fellations, il n'y a pas viol. «Après plusieurs semaines, Evelyne se met même à expliquer que la vraie victime, c'est elle, poursuit Julien Kouchner. C'est là que nous, les enfants, avons perdu notre mère.»

Marie-France et Evelyne Pisier étaient plus que des sœurs, des confidentes inséparables. Pour la première fois, elles ne se comprennent plus. «Dès qu'elle a su pour Olivier, Marie-France a parlé à tout le monde. Elle voulait lui faire la peau», poursuit Camille Kouchner. Aussitôt, elle propose d'héberger Evelyne. «Pars! Pars!» En vain. «Ma mère était très choquée que sa sœur ne protège pas d'abord ses enfants et que personne ne réagisse», ajoute Iris Funck-Brentano. Elles se sont brouillées. Je me souviens de tas de tentatives de réconciliation, toutes se soldaient par des échecs.» Evelyne Pisier s'entoure de nouvelles connaissances, prend sous son aile de jeunes élèves, puis une éditrice, reproche à sa sœur de lui «voler [sa] vie».

Quand, aux premiers jours du printemps 2011, Marie-France Pisier est retrouvée au fond de la piscine de sa maison de vacances de Saint-Cyr-sur-Mer, à vingt minutes de Sanary,

SOLLICITÉ PAR «LE MONDE», OLIVIER DUHAMEL N'A PAS VU COMMENTER LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LUI : «JE N'AI RIEN À DIRE LÀ-DESSUS»

SOLIDE CORDON SANITAIRE

Craignant que la mort de Marie-France Pisier ne mette la presse sur la piste de la brouille, donc de l'inceste, «Victor» décide un peu plus tard de confier son secret à son père. Alors que Bernard Kouchner compte aller «péter la gueule» à Duhamel, Camille insiste : «Victor» ne veut pas en parler. Il faut avancer. L'ancien ministre s'incline. La «familia grande», elle, reste dans son entre-soi. Une fois informés, seuls quelques habitués de la maison de Sanary rompent avec le couple Duhamel ; rares sont ceux qui viennent réconforter les enfants d'Evelyne. Le cordon sanitaire est solide.

Au fond, seule la génération des «fils et filles de Sanary» se torture vraiment. Aux enfants Kouchner, ils rapportent, choqués, les conversations de leurs parents. Certains «anciens» accordent foi à l'histoire d'amour «vendue» par Olivier Duhamel et sa femme – et parlent même de «consentement», confie l'un des rares parents lucides. «Qui sommes-nous pour juger?», entend-on chez les uns. «Ils sont cruels, ils la privent de ses petits-enfants», se désolent d'autres. Et encore : «L'inceste, il ne faut pas. Mais crier avec la meute...» Camille Kouchner bondit. «La meute? Mais quelle meute? s'indigne-t-elle. De qui parle-t-on? La seule meute, c'est celle qui fait taire les victimes!» «J'ai aussi entendu : "C'était l'époque." Alors ça, ça me rend

«La Familia grande», autopsie d'un secret de famille

«J'AVAIS 14 ANS et j'ai laissé faire (...). J'avais 14 ans, je savais et je n'ai rien dit.» Camille Kouchner est maîtresse de conférences en droit et n'a publié que des articles et des ouvrages juridiques. A 45 ans, elle a éprouvé le besoin de raconter la mécanique de ce crime trop banal et encore si tabou : l'inceste. Son frère jumeau l'a subi, et celui qu'elle désigne comme le responsable de ces violences sexuelles – le second mari de leur mère, le politiste Olivier Duhamel – est aussi coupable, selon elle, de l'en avoir rendue complice.

Dire l'inceste, c'est donner un grand coup de pied dans la fourmière familiale, briser le pacte social et passer pour un traître, même s'il y a prescription d'un point de vue juridique. Camille Kouchner endosse tous ces risques, quitte à torse nu le bras de son frère, souteux qu'on le laisse tranquille. «Pour m'avoir laissée écrire ce livre alors qu'il ne souhaite que le calme, je [le] remercie», écrit-elle.

Pendant vingt ans, la fille de l'universitaire Evelyne Pisier et de l'ancien ministre Bernard Kouchner a tenu sa promesse et gardé le secret de son jumeau. A la fin des années 2000, elle le convainquit tout de même de le révéler à leur mère. Nouveau cauchemar : «Evelyne» reproche à sa fille d'avoir tardé à la prévenir. «J'aurais pu quitter [ton beau-père]. Maintenant il est trop tard», accuse l'universitaire. Cette femme non conventionnelle, si généreuse et féministe – à la façon de Mai 1968 –, prend le parti de son mari, Olivier

Duhamel. Jusqu'à la mort d'Evelyne», en 2017, mère et fille ne se croiseront plus que de loin. «Maman, nous étions tes enfants», pleure Camille Kouchner.

L'inceste ne prospère que sur la confiance et les huis clos. Camille Kouchner procède comme les psychotraumatologues à l'écoute des mécanismes de prédation sexuelle : elle ausculte l'environnement amical et parental, plante son décor (les années post-68, les septennats Mitterrand), recense les habitudes. Chaque été, dans sa maison varoise de Sanary, le beau-père des jumeaux réunit ses meilleurs amis. Une «sacré bande», sorte d'amicale entière et bourgeoise qui porte «la gauche en étendard» et à laquelle le constitutionnaliste distribue dès les printemps chambres et semaines de vacances. La grande famille.

Ses mots sifflent comme des balles

Parties de Scrabble et de poker, débats de haute voltige autour de clous et de rosé, slows incandescents sur la terrasse avant de plonger à minuit dans la piscine... La Familia grande, titre du livre, pourrait être celui d'une comédie espagnole tendre et colorée, adultes et enfants joyeusement mélangés. Happé par le sens aigu du détail et les anecdotes (souvent cruelles) de l'autrice, le lecteur ne prête pas immédiatement attention aux signaux faibles. Par exemple, ces photos des «culs et des seins» de Camille ou de femmes plus âgées prises par l'hôte des lieux et accrochées aux murs.

«Ni [mon frère jumeau] ni [moi] ne pouvons dire avec certitude l'âge que nous avions (...). 14 ans, je crois.» Tout à coup, on ne se marre plus du tout. Autour de 1988, le livre bascule. Tant pis si les souvenirs d'adolescente sont flous : Camille Kouchner a fini par accepter que ces trous de mémoire ne soient qu'une pathologie typique de ce type de traumatisme, qu'à «note la mémoire [et] efface les dates pour laisser sa proie dans le noir».

Dans le secret d'une chambre se produit l'innommable. «Deux ou trois» années durant, le beau-père ira s'attarder le soir-chez le jumeau de Camille. Ces jours-là, comme si de rien n'était, il s'arrête ensuite papoter dans la chambre de sa jumelle. Une visite dans «la chambre-péage», qu'elle vit comme une vraie prise d'otage. «Par sa tendresse et notre intimité, par la confiance que j'avais en lui, tout doucement, sans violence, en moi, [il] enracinait le mal.»

Les affaires d'inceste cancérisent tout. Dans une tension dramatique très maîtrisée, la maison du bonheur se transforme en maison de l'horreur, puis la «familia grande» en statue de pierre, quand, vingt ans plus tard, elle finit par apprendre. «Je ne les ai pas vus se demander si j'étais aussi naïvement pas un peu merdé», regrette l'autrice. Ça aussi, les spécialistes de l'inceste le savent : quand la vérité explose, souvent une fausse famille se lève et fait corps pour remplacer la vraie. Camille Kouchner ne se met pas à

dingue, réagit encore la juriste. C'est une manière de dire : «Ferme-la.» Il y avait de la déviance dans tout ça, point. Leurs copains se sont terrés. Ils nous avaient quasiment élevés, et ils ne sont pas venus (...). nous réconforter.» Gène, lâcheté... «C'est comme si on était radioactifs. On n'existait plus. Surtout, ils auraient pu aller trouver notre mère pour lui dire : "Non mais, ça va pas la tête, Evelyne?" Ils avaient peur de quoi? De perdre Duhamel?»

UN ÉCRIT LIBÉRATEUR

Dans les affaires d'inceste, il faut souvent que l'un des parents disparaisse pour que la parole affleure. Evelyne Pisier meurt cinq ans après sa sœur, en février 2017, à la suite d'une opération qui a mal tourné. Ses enfants ne sont prévenus qu'après son décès. Quinze jours avant son hospitalisation, ils s'étaient croisés quelques instants – des moments devenus rares. Evelyne avait regardé sa fille dans les yeux : «Je sais très bien que vous vous en prenez à Olivier quand je ne serai plus là.» Le ton était agressif. «Était-ce un reproche? Ou, qui sait, peut-être un feu vert libérateur?», s'interroge encore Camille Kouchner.

De ce jour-là, en tout cas, le livre commence à mûrir. Dix ans de psychanalyse et la lecture des travaux d'un psychiatre spécialisée dans les traumatismes de victimes font le reste : «Muriel Salmons explique que les violences ne concernent pas seulement les victimes directes, même si les autres n'ont pas de statut en droit, comme Camille Kouchner. Le mot "victime" lui-même me dérange, d'ailleurs. Il emprisonne et condamne à nouveau mon frère. Je cherche, mais je n'arrive pas à trouver le juste terme. Je dirais que mon frère est un rescapé, et moi, j'aimerais ressembler à une affranchie. Adios! Je veux m'évader de cette mafia qu'a été «la familia grande».» Sa cousine Iris applaudit : «La peur doit changer de camp. Vous n'imaginiez pas ma fierté que Camille ait osé écrire.» Julien Kouchner, le frère aîné, abonde : «Ma sœur est très courageuse.»

Jusqu'au dimanche 3 janvier, Olivier Duhamel n'était pas au courant de la publication du manuscrit. Sollicité par Le Monde, il n'a pas voulu commenter ces accusations portées contre lui : «Je n'ai rien à dire là-dessus.» Lundi après-midi, il a fait savoir sur Twitter qu'«étant l'objet d'attaques personnelles, et désireux de préserver les institutions dans lesquelles [il] travaille», il démissionnait de la présidence de la FNISP. La fondation a pris acte de sa démission «pour raisons personnelles». La chaîne LCI a, elle, fait savoir à l'Agence France-Presse que le politiste ne serait plus sur son antenne.

La confidentialité du texte a été préservée jusqu'à début janvier par Camille Kouchner et Mireille Paolini, son éditrice au Seuil. Une maison d'édition où M. Duhamel a été auteur et éditeur de divers textes, à commencer par la fameuse revue de la FNISP qu'il a fondée en 1977 : Pouvoirs. ■

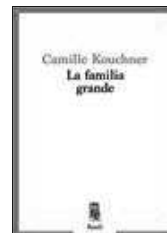
ARIANE CHEMIN

«QUEL SALAUD»

D'après Camille Kouchner, l'inceste commence cette année-là. «Je pense qu'on avait 13 ans et que mon frère me le raconte quand on en a 14.» Elle dit entendre encore les pas de son beau-père dans le couloir, le soir, et la porte de la chambre de son jumeau qui se ferme. «Tout le monde fait ça», assure Olivier Duhamel à son beau-fils, d'après le récit de Camille Kouchner. Pourtant, il faut se taire. A sa sœur, «Victor» confie : «Il dit que maman est trop fatiguée, qu'on lui dira après.» Quand le beau-père quitte la chambre, il passe dire bonsoir à sa «Camouche», comme il la surnomme, et la rassure : «Tu sais, pour ta mère, chaque jour est une victoire. Chaque jour est un jour de gagné. Laisse-toi-moi faire. On va y arriver.» Un pacte tacite se noue alors : motus sur l'anormal contre la promesse d'un retour à la normale. L'adolescente aime Olivier Duhamel «comme un père». S'il agit ainsi avec «Victor», se persuade-t-elle, c'est que ce n'est ni grave ni mal. «Ça s'appelle l'emprise, analyse-t-elle trente-deux ans après. Pendant toutes ces années, plus que de me taire, j'ai protégé mon beau-père. Face à l'alcoolisme de ma mère, il organisait nos vacances, nous emmenait au cinéma, m'introduisait au droit...» Et puis, «Victor» lui-même exige que sa jumelle n'en dise rien. «Fais-le pour Evelyne, insume-t-il, sinon, il va se suicider et elle ne va pas le supporter.»

Vingt ans passent. Les jumeaux cachent tout. Jusqu'à ce qu'un jour de 2008 ou 2009 leur frère aîné Julien annonce son intention d'envoyer ses propres enfants à Sanary passer l'été chez «Olivier» et leur grand-mère. Camille presse «Victor» : il faut confier le secret à Julien et s'ouvrir aussi à leur mère, Evelyne. «Je hais ce con et je ne veux plus entendre parler de rien», rétorque «Victor». Camille prévient : «Si tu ne le fais pas, c'est moi qui le ferai.»

Julien Kouchner revoit la scène, plus qu'il ne se souvient des mots : «C'était juste avant l'été. Mon petit frère vient jusqu'à mon appartement. Il s'est posé sur le bord de la fenêtre.



LA FAMILIA GRANDE de Camille Kouchner Seuil, 206 pages, 19 euros Parution le 7 janvier

la place de son jumeau. Elle ne veut qu'émettre une voix parallèle. Traduction littéraire des violences subies? Ses mots sifflent comme des balles, les phrases se hachent en rimes intérieures. Au fil des pages, le «beau-père adoré» devient «l'autre», puis ce «mari dérangé» auquel Camille tente d'arracher «Evelyne». «Je t'aime malgré tout, maman», conclut Camille Kouchner. Il y a trois ans, elle posait un brin de mimosa sur le cercueil de sa mère. Dans le caveau des Duhamel où on l'a inhumée, elle jette aujourd'hui ce livre – cette catharsis, cette bombe. ■

AR. CH.

Camille Kouchner est aujourd'hui la compagne de Louis Dreyfus, président du directoire du groupe Le Monde.

A Sciences Po, l'onde de choc de la démission d'Olivier Duhamel

Le politologue présidait la Fondation nationale des sciences politique depuis 2016. Un président intérimaire devrait être nommé le 13 janvier

Une déflagration s'est abattue sur Sciences Po, lundi 4 janvier. Dans l'après-midi, le politologue Olivier Duhamel met fin à toutes ses fonctions, dont celle de président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), l'instance chargée de la gestion financière et des orientations stratégiques de l'institut d'études politiques parisiens.

Dans la foulée, *Le Monde* publiait un article révélant des accusations d'inceste le visant. Dans un livre, à paraître le 7 janvier (Seuil, 208 p., 18 euros), intitulé *La Familia grande*, la juriste Camille Kouchner accuse son beau-père d'avoir agressé sexuellement pendant plusieurs années son son frère jumeau, alors adolescent.

S'adressant par mail aux vingt-quatre membres du conseil d'administration de la FNSP, le président démissionnaire explique sa décision. Il dit être « l'objet d'attaques personnelles » et affirme son désir de « préserver les institutions dans lesquelles [il] travaille ». Entre toutes, « l'institution » Sciences Po est sans doute celle qui lui est la plus chère depuis plusieurs décennies. Celle où il a fait car-

rière en formant des générations d'étudiants lorsqu'il enseignait le droit constitutionnel et les sciences politiques.

Conseiller du président du Conseil constitutionnel, membre du Comité consultatif pour la révision de la Constitution, député européen (PS), membre de la Convention sur l'avenir de l'Europe, membre du Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la V^e Ré-

publique, fondateur et directeur de la revue *Pouvoirs*, mais aussi animateur et chroniqueur sur LCI et Europe 1, président du club Le Siècle et membre du comité directeur de l'Institut Montaigne... Le constitutionnaliste Olivier Duhamel, 70 ans, a marqué les trente dernières années par son engagement public.

Mais celui que Sciences Po présente sur son site Web comme « expert dans l'étude des institutions, de la vie politique et de

leurs influences réciproques » aurait fini par en incarner une forme de dévoiement, selon ses détracteurs, qui voudraient profiter de l'occasion pour dépoussiérer la gouvernance de l'école. En 2015, son prédécesseur, Jean-Claude Casanova, avait été renvoyé devant la cour de discipline budgétaire et financière, à la suite de l'affaire du salaire mirobolant de l'ancien directeur Richard Descoings.

En 2016, l'arrivée de M. Duhamel à la tête de la FNSP – dont il était membre du conseil d'administration depuis 1995 – avait fait naître un espoir qui reste déçu. Mais, loin des préoccupations pédagogiques et stratégiques de l'école, son mandat illustrerait simplement l'influence de l'entre-soi et d'une caste déconnectée des réalités.

C'est uniquement sous le couvert de l'anonymat que les langues se sont déliées au sein de l'institution de la rue Saint-Guillaume. « Il était intouchable, relate un membre du conseil d'administration de la FNSP, composé de dix femmes et de quinze hommes. Duhamel était le président d'une espèce d'aristocra-

tie et les membres enseignants et étudiants n'avaient aucun pouvoir sur lui. » « C'était à l'image des conseils d'administration du CAC 40, poursuit un autre. Des gens qui se fréquentent, ont des relations entendues et policées, mais dont la plus-value des décisions reste très minime pour le projet académique de Sciences Po. »

La « stupeur » du directeur

« Olivier Duhamel est quelqu'un à qui on ne s'oppose pas, confirme une autre source au sein de l'école. Il aimait raconter qu'il était copain avec tout le monde dans le microcosme politique. »

« Ça ne va pas redorer le blason de notre école », déplore Arthur Moinet, membre du conseil d'administration de la FNSP entre avril 2018 et novembre 2020. L'ancien élu étudiant garde le souvenir d'une instance « duale ». « Nous étions deux étudiants et trois professeurs, et presque tout le reste, c'était des proches d'Olivier Duhamel », rapporte-t-il estimant ce modèle de gouvernance « complètement dépassé ».

Dans un message adressé aux enseignants, salariés et étudiants de Sciences Po, le directeur, Frédéric

Mion – qui n'a pas donné suite à notre demande d'entretien, pas plus qu'Olivier Duhamel –, a fait part, mardi, de sa « stupeur ». « Le respect absolu de la personne, de sa dignité, de son intégrité morale et physique, de son consentement, est une valeur cardinale de notre institution », a-t-il simplement déclaré.

Mardi 5 au soir, Sciences Po a modifié la liste des membres du conseil d'administration de la fondation. En lieu et place de la photo et du nom d'Olivier Duhamel figurent une silhouette rouge et la mention « président(e) en cours de désignation ».

Un conseil d'administration extraordinaire nommera, le 13 janvier, un président intérimaire, parmi les neuf membres « représentants des fondateurs », indique l'école. Y figurent notamment Louis Schweitzer, président d'honneur de Renault, Henri de Castries, président de l'Institut Montaigne, Marc Guillaume, préfet de Paris et d'Ile-de-France, et Laurence Parisot, directrice associée de Gradiiva. Cette dernière a déclaré sur Twitter, mardi : « L'inceste devrait être un crime imprescriptible. Point. » ■

SOAZIG LE NEVÉ

Le parquet de Paris ouvre une enquête pour « viols et agressions sexuelles »

Le procureur de Paris, Rémy Heitz, a annoncé, mardi 5 janvier, que le parquet de Paris avait ouvert une enquête pour « viols et agressions sexuelles par personne ayant autorité sur mineur de 15 ans » après la publication d'extraits du livre *La Familia grande* (Le Seuil, 208 p., 18 euros) de la juriste Camille Kouchner accusant son beau-père, le politologue Olivier Duhamel, d'avoir agressé sexuellement son jumeau adolescent à la fin des années 1980. Une « précédente procédure » sur ces faits avait été classée sans suite en 2011, a révélé M. Heitz dans son communiqué. A l'époque, le frère de Camille Kouchner avait refusé de porter plainte. « Les nouvelles investigations, confiées à la brigade de protection des mineurs de la direction régionale de la police judiciaire, s'attacheront à faire la lumière sur ces faits, à identifier toute autre victime potentielle et à vérifier l'éventuelle prescription de l'action publique », a précisé le procureur.

La gouvernance de Sciences Po critiquée après l'affaire Duhamel

Le successeur par intérim d'Olivier Duhamel à Sciences Po doit être connu mercredi prochain. Des étudiants se sont rassemblés, ce jeudi, pour réclamer le départ du directeur, Frédéric Mion. Il n'est « pas d'actualité », assure-t-on à Sciences Po.

Par **Marie-Christine Corbier**

Publié le 7 janv. 2021 à 18:42 Mis à jour le 7 janv. 2021 à 18:57

L'affaire Duhamel jette un regard cru sur le fonctionnement de [Sciences Po](#), notamment sur le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), que présidait le politologue. Avec le Conseil de l'Institut, c'est l'une des deux instances phare de l'institution.

Olivier Duhamel en a quitté la présidence, suite [aux révélations sur des accusations d'inceste](#). Un vote est prévu le 13 janvier pour désigner son successeur par intérim, pour une durée maximale de six mois. Mais certains voudraient profiter de cette succession pour revoir le fonctionnement de ce conseil. Parmi ses 25 membres, il compte des personnalités comme le préfet d'Île-de-France Marc Guillaume, Pascal Lamy, Laurence Parisot, Michel Pébereau ou encore Louis Schweitzer.

« Des cumulards incroyables »

Le conseil comprend plusieurs catégories, dont celle des « *membres fondateurs* », au coeur des critiques. « *Le conseil est verrouillé par un establishment varié* », témoigne un ancien proche de Sciences Po. Avec d'autres, il dénonce un entre-soi et des échanges convenus sans plus-value académique.

Accusé d'inceste, Olivier Duhamel visé par une enquête pour « viols et agressions sexuelles »

« *Le problème est aussi celui d'une stabilité excessive, poursuit-il. Certains membres sont des cumulards incroyables avec plein de responsabilités.* » Cette même source évoque « *un petit noyau de personnes qui se passe le flambeau, certaines faisant des allers-retours entre la FNSP et l'IEP, comme Michel Pébereau, poussé vers la sortie du conseil de l'IEP après la crise de 2012 et qui est entré au conseil d'administration de la FNSP - une provocation -, soit plus de trente ans à la tête de l'école.* »

« Une stratégie coupée en deux »

Arthur Moinet, membre du conseil d'administration de la FNSP jusqu'en novembre dernier, raconte avoir été frappé par « *la déconnexion totale* » de ce conseil composé de membres « *dont la moitié ne sont pas à Sciences Po au quotidien* ». « *Le problème, pour nous, élus de l'Unef, est qu'on avait l'impression que nombre d'entre eux ne maîtrisaient pas les dossiers et votaient selon ce qu'on leur disait* », ajoute-t-il.

« *Les débats n'y sont pas fermés, estime pourtant l'un des rares universitaires membres de ce conseil. Ils y sont policés, mais comme dans d'autres institutions de renom* ». Quant aux questions académiques, « *les décisions les plus importantes se prennent au sein du conseil académique où il n'y a que des enseignants* », ajoute-t-il.

Mais Sciences Po a un système dual très spécifique, ce qui débouche sur une « *stratégie coupée en deux morceaux, de façon artificielle* », entre le volet pédagogique qui relève du conseil de l'IEP et les aspects financiers, qui sont du ressort de la FNSP, regrette une voix critique.

Le départ d'Olivier Duhamel peut-il bousculer cette gouvernance ? Rares sont ceux qui y croient. « *Le système dual résulte d'un compromis passé en 1945, où les membres fondateurs de Sciences Po ont remis l'école à la disposition de l'Etat en échange de places au conseil d'administration de la FNSP et de la gestion de la fondation* », explique Jean-Yves Mérindol, spécialiste du monde universitaire.

Le « Sciences Po éternel »

Au plus haut niveau de l'Etat, certains mettraient bien fin à « *ce Sciences po éternel* », confie un fin connaisseur du sujet, « *mais l'exécutif a d'autres chats à fouetter, il est peu probable que les choses bougent* ».

Quant à la démission de l'actuel directeur, Frédéric Mion, réclamée par un rassemblement d'étudiants ce jeudi devant Sciences Po, elle n'est « *pas d'actualité puisque l'institution est pleinement concentrée à assurer la continuité de l'établissement* », a fait savoir l'établissement. Frédéric Mion avait d'abord parlé de sa « *stupeur* » lors de la révélation de l'affaire Duhamel, avant d'admettre qu'il avait été informé des accusations d'inceste en 2019.

Marie-Christine Corbier

Affaire Duhamel : le directeur de Sciences Po dans la tourmente

Frédéric Mion connaissait dès 2019 les
accusations d'inceste contre Olivier Duhamel

Lundi 4 janvier, quelques minutes après la publication de l'enquête du *Monde* consacrée aux faits d'inceste reprochés au politologue Olivier Duhamel, la panique s'empare de l'état-major de Sciences Po. Par tout le même message : personne ne savait. Le lendemain, dans un communiqué adressé aux enseignants et aux étudiants de Sciences Po, le directeur, Frédéric Mion, dit sa «*stupeur*» d'apprendre, après la lecture d'«*articles de presse*», les «*faits très graves*» reprochés au président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), instance chargée des finances et des orientations stratégiques de l'institut d'études politiques parisien.

«*Je suis sous le choc*», ajoute à l'Agence France-Presse le directeur de Sciences Po, qui a été prévenu de la parution du livre de Camille Kouchner, *La Familia grande* (Seuil, 208 pages, 18 euros) par Olivier Duhamel lui-même dimanche soir. Mercredi 6 janvier dans l'après-midi, lors d'un conseil d'administration de la FNSP organisé en visioconférence, M. Mion répète qu'il découvre les actes commis par le politiste et se fend même d'un avertissement. «*Il nous a confirmé qu'il n'était pas au courant et qu'il trouvait infamant qu'un membre du conseil puisse dire le contraire*», raconte Thomas Le Corre, président de l'UNEF Sciences Po et l'un des deux représentants des étudiants dans cette instance de direction.

« Je me suis laissé bernier »

D'après les informations du *Monde*, M. Mion avait pourtant été alerté sur les accusations d'inceste depuis deux ans déjà. La mort d'Evelyne Pisier, l'épouse du politiste, en 2017, a libéré la parole du cercle des universitaires proches du couple. En 2019, l'ancienne ministre socialiste de la culture, Aurélie Filippetti, enseignante à Sciences Po Paris, apprend par deux proches d'Olivier Duhamel les abus dont le professeur honoraire de Sciences Po s'est rendu coupable sur son beau-fils, à la fin des années 1980.

L'ex-ministre va trouver un avocat pénaliste et comprend qu'il y a prescription. Elle décide

**« J'ai été
inconséquent
et j'ai manqué
de discernement.
Je suis prêt
à l'entendre
et à en subir les
conséquences »**

FRÉDÉRIC MION
directeur de Sciences Po

pourtant d'informer Frédéric Mion. Devant elle, celui-ci tombe des nues. Il convient qu'il ne «*peut pas ne pas faire quelque chose*» de ces révélations, mais, à l'en croire, n'avertit pas le pouvoir politique. «*Je vais trouver à son cabinet Jean Veil, avocat dont Olivier Duhamel est l'associé*, raconte M. Mion au *Monde* mercredi soir. *Il m'assure qu'il ne s'agit que de rumeurs. Je me suis laissé bernier.* » Jean Veil a refusé de nous confirmer cet échange en des termes peu amènes.

Les mois défilent et rien ne se passe. Lors de la rentrée de 2020, Frédéric Mion choisit Olivier Duhamel pour délivrer la leçon inaugurale à l'ensemble des campus de Sciences Po. Une conférence de rentrée «*historique*» pour cette école du pouvoir : l'intervention du politiste s'adresse à tous les étudiants du collège universitaire, mais aussi à un large public grâce à une diffusion en direct sur YouTube. «*Vous êtes en de très bonnes mains, celles du professeur Olivier Duhamel que je m'honore à considérer comme un maître mais surtout comme un ami*», lâche M. Mion au micro, le 9 septembre 2020.

«*C'est vrai, je n'ai pas réagi après avoir été contacté par cette enseignante*, convient le directeur de Sciences Po. *Je n'ai pas percuté. Je n'ai pas entendu ce que cette personne cherchait à me dire. J'aurais dû aller trouver Olivier Duhamel. C'était un devoir élémentaire. Je prends toute la responsabilité de ce manque de prudence, mais la faute s'arrête à moi. J'ai été inconséquent et j'ai manqué de discernement. Je suis prêt à l'entendre et à en subir les conséquences.* » ■

ARIANE CHEMIN

Affaire Olivier Duhamel : les atermoiements du directeur de Sciences Po

En 2018, Frédéric Mion avait confié qu'il allait avertir le secrétaire général du gouvernement

Depuis quand Frédéric Mion, le directeur de Sciences Po, avait-il été alerté des faits d'inceste dont le patron de la Fondation nationale des sciences politiques, Olivier Duhamel, s'est rendu coupable ? « Je n'ai à aucun moment contribué à l'édification du silence », écrit M. Mion à ses élèves, le 7 janvier. Il n'a, en tout cas, à aucun moment tenté d'établir la vérité sur les agissements révélés dans un livre (*La Familia grande*, Seuil, 208 pages, 18 euros) publié par la belle-fille du constitutionnaliste, Camille Kouchner, et dont il était averti depuis près de trois ans.

Au cours des premiers mois de 2018 – et non « fin 2019 », comme le dit Frédéric Mion –, Aurélie Filippetti entend parler d'une sale affaire : Olivier Duhamel aurait abusé de son beau-fils. L'ancienne ministre socialiste de la culture décide d'en avoir le cœur net et, le 19 février 2018, convie à déjeuner l'un des piliers de Sciences Po, Janine Mossuz-Lavau, directrice de recherche émérite au Centre de recherches politiques de Sciences Po.

Cette politiste et sociologue reconnue est l'une des plus proches amies d'Olivier Duhamel et de son épouse, Evelyne Pisier. Depuis 1982, elle accompagnait son mari, Georges Lavau – le directeur de thèse d'Evelyne Pisier – dans la maison de vacances varoise de Sanary-sur-Mer (Var), où se retrouvaient les amis du couple. Elle a été mise au courant des faits d'inceste par la sœur d'Evelyne, l'actrice Marie-France Pisier – indignée – avant la mort de cette dernière, en 2011. Depuis, elle a toujours excusé Olivier Duhamel.

Ambiance glaciale

Au cours de ce déjeuner, Janine Mossuz-Lavau confirme tous les soupçons de l'ancienne ministre de la culture. « Aurélie Filippetti menait son enquête et me demande de lui fournir les éléments qui lui manquaient. Je lui dis tout ce que je sais », témoigne-t-elle au *Monde*. A l'issue de cette rencontre, Aurélie Filippetti contacte donc solennellement le directeur de Sciences Po, où elle enseigne depuis quelques mois, pour l'inviter à déjeuner.

Ce dernier écoute son récit et lui lâche : « Ah, je comprends pourquoi, lors de l'enterrement d'Evelyne au cimetière de Sanary, Olivier Duhamel se tenait seul si loin des enfants Kouchner ! » Le directeur de Sciences Po s'était en effet rendu aux obsèques d'Evelyne Pisier à Sanary, le 14 février 2017, pendant lesquelles régnait une ambiance glaciale, raconte Camille Kouchner dans son livre. « C'était comme si nous étions radioactifs », dit-elle.

Devant Aurélie Filippetti, M. Mion semble découvrir l'affaire et se dit effondré. Il connaît parfaitement Janine Mossuz-Lavau : « On s'aime bien », confirme cette dernière. Il ne cherche pourtant pas à la contacter ni à lui faire répéter les faits évoqués. Durant

Devant l'ex-ministre de la culture Aurélie Filippetti, Frédéric Mion semble découvrir l'affaire et se dit effondré

les deux années qui suivent, alors qu'ils se croisent souvent, jamais il n'évoque « l'affaire Olivier Duhamel ». « Si Frédéric Mion m'avait appelée, je n'aurais pas menti, nous assure M^{me} Mossuz-Lavau. Je lui aurais même confirmé, mais je peux vous dire qu'il ne l'a pas fait. »

« Premier ministre bis »

A l'issue de sa rencontre avec l'ex-ministre de la culture, Frédéric Mion explique à M^{me} Filippetti : « Je ne peux pas ne rien faire. Je vais avertir Marc Guillaume. » A l'époque, ce proche d'Edouard Philippe – il a été son maître de conférences, comme Olivier Duhamel a été celui de Marc Guillaume – est, à Matignon, le très écouté secrétaire général du gouvernement, surnommé le « premier ministre bis », ou encore le « grand chambellan ». Il est membre du conseil d'administration de Sciences Po et du Siècle, club très fermé, à la présidence duquel il a poussé la candidature de son cher ami Olivier Duhamel, en 2020. Après la mort de Richard Descoings, en 2012, M. Guillaume et Duhamel ont aidé Frédéric Mion à prendre la direction de Sciences Po.

« Je ne suis pas allé parler de cette histoire à Marc Guillaume, répond Frédéric Mion. Pourquoi l'aurais-je fait ? Un secrétaire général du gouvernement n'est pas chargé de la prévention de crimes sexuels. » Joint au téléphone par *Le Monde*, Marc Guillaume, aujourd'hui préfet de Paris et de la région Ile-de-France, a refusé par trois fois de nous dire si, oui ou non, Frédéric Mion lui a fait part des informations livrées par Aurélie Filippetti en 2018.

Mercredi 13 janvier, le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques, tutelle de Sciences Po, doit confier sa direction par intérim à Louis Schweitzer, président d'honneur de Renault. « Il faut éviter d'ajouter la crise au scandale et s'abstenir de tout faux procès », écrit lundi le politiste Pascal Perrineau dans une lettre adressée aux anciens élèves de Sciences Po, les « alumni » – une association qu'il préside.

Quant à la traditionnelle « fête de la Saint-Guillaume », du nom de la rue parisienne où se situe l'institution, qui se tient chaque 14 janvier (« le grand jour des piapias », dicit un enseignant), elle est annulée « en raison de la démission d'Olivier Duhamel et des conditions sanitaires ». ■

ARIANE CHEMIN

Sciences po, un modèle à défendre

En s'attaquant au directeur de Sciences po dans l'affaire Duhamel, une minorité d'étudiants d'ultra-gauche cherche à déstabiliser un champion français de l'enseignement supérieur jugé trop libéral.

Par **Jean-Francis Péresse**

Publié le 13 janv. 2021 à 15:57 Mis à jour le 14 janv. 2021 à 5:57

Transformer l'« affaire Duhamel » en une « affaire Sciences po » dans le but d'abattre un champion français de l'enseignement, accueillant sans complexe des entreprises et des financements privés : c'est la manoeuvre grossière que mène une minorité d'étudiants gauchistes radicalisés, dont l'audience dans les médias est inversement proportionnelle à sa représentativité dans l'école. Il ne faut pas s'y tromper. En exigeant, dans une tribune, la démission du directeur de Sciences po, Frédéric Mion, coupable à leurs yeux d'avoir tué une rumeur d'inceste lorsqu'elle n'était pas encore une accusation, ces organisations militantes aux noms évocateurs - Garces, Equal, Solidaires, Etudiant-e-s, Chafia... - ne veulent pas seulement faire tomber un homme. Pas même un symbole de ce « *boys club des élites françaises* » qu'elles voient dans chaque groupe d'hommes blancs. C'est un affrontement culturel que mènent ces groupuscules d'ultra-gauche. Ils livrent un combat idéologique contre un établissement d'enseignement supérieur devenu, avec Richard Descoings puis Frédéric Mion, une université internationale, attirant pour moitié des jeunes étrangers. Le « tort » de Sciences po ? Inculquer à ses 14.000 étudiants les mérites de la concurrence, les vertus du libéralisme et les valeurs de l'excellence. Parce qu'elle assume d'être en prise avec le monde réel, celui de l'entreprise et de la mondialisation, Sciences po hérisse les fanatiques de l'égalitarisme et de l'étatisme.

Mauvais procès

Mi-faculté mi-business school, elle les dérange parce que seul un tiers de ses 200 millions d'euros de budget est financé par l'Etat, qu'un autre tiers l'est par des droits d'inscription contraires au dogme de la gratuité, et que le dernier tiers l'est par une centaine d'entreprises privées. Pour comble, plusieurs d'entre elles, dont Pepsico, Goldman Sachs, HSBC ou AXA y financent des chaires d'enseignement - sans pouvoir intervenir sur leurs enseignements. Que ces mêmes entreprises permettent de financer l'intégration des 10 % d'étudiants arrivés par la voie de l'éducation prioritaire, bel exemple de méritocratie républicaine, voilà une réalité soigneusement oubliée dans l'acte d'accusation. Ce procès en destitution du directeur de Sciences po est la prolongation d'un travail de déstabilisation conduit depuis des années pour imposer au coeur de notre système éducatif ces thèses racialistes, indigénistes, genrées, tout droit importées de la mortifère « cancel culture » américaine. Ce n'est pas seulement l'avenir de Sciences po qui est en jeu dans cette affaire. C'est un modèle d'éducation et de culture. Une civilisation à défendre. Les enseignants feraient bien d'y réfléchir, eux qui, à certaines exceptions près, attendent sans broncher de voir leur direction tomber de son piédestal. Patience, leur tour viendra...

Jean-Francis Péresse

Affaire Duhamel : des étudiants demandent de nouveau la démission du directeur de Sciences-po

Frédéric Mion avait admis avoir été alerté en 2019 des accusations d'inceste visant Olivier Duhamel, ex-président de l'instance qui chapeautait l'institut d'études politiques parisien.

Par **Le Parisien avec AFP** Le 18 janvier 2021 à 15h46

Ils ne comptent pas s'arrêter là. Près d'une centaine d'étudiants se sont rassemblés ce lundi midi devant Sciences-po Paris pour demander de nouveau la démission de son directeur Frédéric Mion. Ils lui reprochent d'avoir menti au sujet d' [Olivier Duhamel, ancien dirigeant visé par une enquête pour viols sur mineur](#).

« On est là pour mettre fin à l'omerta et au patriarcat, même si Mion ne veut pas, nous on est là », ont-ils entonné au mégaphone devant l'institut de la rue Saint-Guillaume.

Depuis la révélation de [l'affaire Duhamel](#), le mot dièse #Miondemission a fleuri sur les réseaux sociaux.

Dans une lettre ouverte publiée mercredi dernier sur le site de Libération, plus de 500 étudiants, professeurs et salariés de Sciences-po avaient demandé son départ.

« On a appris qu'il y avait eu mensonge dans cette affaire, on ne peut pas accorder notre confiance au directeur de l'établissement », explique Baptiste, étudiant de troisième année syndiqué à Solidaires, devant Sciences-po. « Cette démission doit aussi la première étape de changements plus profonds, pour notamment un meilleur accompagnement des victimes d'agressions sexuelles », estime-t-il.

Frédéric Mion avait été alerté en 2019

Après avoir fait part de sa stupeur, le directeur de Sciences-po, Frédéric Mion, avait admis auprès du Monde avoir été alerté en 2019 des accusations d'inceste visant Olivier Duhamel, ex-président de l'instance qui chapeautait l'institut d'études politiques parisien. Il a ensuite expliqué avoir contacté un proche d'Olivier Duhamel qui lui aurait certifié que les rumeurs étaient sans fondement.

« Frédéric Mion, qui avait connaissance des faits, a décidé de ne rien dire, de ne pas faire d'enquête : il a laissé Olivier Duhamel continuer à faire ses leçons inaugurales, ça rompt le lien de confiance avec l'institution », estime Gabrielle, étudiante en master 1.

Olivier Duhamel a été remplacé par Louis Schweitzer, l'ancien patron du groupe Renault, élu président par intérim de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP). Dans une interview à notre journal, [il a estimé que Frédéric Mion «doit rester» à la tête de Sciences-po](#).

Guillaume, Mion, Duhamel : Sciences-Po, le pouvoir des trois

Par [Jérôme Lefilliâtre](#) — 24 janvier 2021 à 20:16

Depuis des années, un trio régnait sur l'établissement : le constitutionnaliste Olivier Duhamel, l'un des hauts fonctionnaires les plus puissants du pays, Marc Guillaume, et le directeur, Frédéric Mion. Révélations sur un système de pouvoir autoritaire qui a volé en éclats.

Le 27 septembre 2017 à 15 heures, Olivier Duhamel ouvre une séance du conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP). Le constitutionnaliste préside alors l'organe qui supervise Sciences-Po depuis un peu plus d'un an. Au menu du jour, une décision importante. Il faut désigner les deux personnalités indépendantes qui siégeront dans la commission de proposition, chargée de souffler un ou plusieurs noms pour la direction du prestigieux établissement universitaire aux instances dirigeantes, qui doivent ensuite soumettre un choix au gouvernement pour validation.

Il y a un favori évident, soutenu par Duhamel : Frédéric Mion, en poste depuis 2013, brigue un deuxième mandat. Mais on n'est jamais trop prudent. Des candidats séduisants peuvent sortir du chapeau. Il vaut mieux verrouiller le vote, et Olivier Duhamel est un maître en la matière. En cet après-midi de début d'automne, le politologue pousse deux femmes à la commission de proposition dont il fait partie : Julie Benetti, professeure de droit public à Paris-I, et Isabelle Huault, présidente de l'université Paris-Dauphine. «*Deux universitaires et deux personnes de très grande qualité*», justifie Duhamel, selon le procès-verbal de la réunion. Deux juristes, comme lui. Deux proches, surtout. Il écrit des livres avec Julie Benetti, qui a participé à sa volumineuse *Histoire de la V^e République*. Il fréquente Isabelle Huault au sein de l'Institut français de gouvernance publique, un petit think tank. Olivier Duhamel veut bétonner le processus au profit de Frédéric Mion.

Faux choix d'ouverture

Mais tous les administrateurs de la FNSP ne sont pas convaincus : est-il pertinent de demander à la patronne de Dauphine de participer à la désignation de son homologue de Sciences-Po, les deux établissements étant des rivaux historiques ? «*On ne prend pas quelqu'un d'Oxford pour choisir le président de Cambridge !*» s'agace Michel Pébereau, l'ex-PDG de BNP Paribas, l'un des barons de la FNSP.

En face, Olivier Duhamel tient bon, nie tout «*conflit d'intérêts*» et défend son choix : «*Je ne vois pas la présidente de Dauphine se dire : "Chic, je suis dans la commission de Sciences-Po, je vais leur faire un mal de chien."*» Conseiller d'Etat et

secrétaire général du gouvernement entre 2015 et 2020, son ami Marc Guillaume, qui siège aussi à la FNSP, l'appuie : «*La proposition de [...] femmes universitaires de talent, avec des profils assez variés, tant en âges qu'en responsabilités, je la trouve assez bonne et je m'y rallie volontiers.*»

Les deux hommes jouent de tout leur poids et l'emportent, de peu, par 13 voix contre 10. Leurs candidates sont élues. Olivier Duhamel se félicite de ce faux choix d'ouverture et palabre avec cynisme, sous le regard complice de Marc Guillaume : «*Il faut tenir compte de la critique permanente qui nous est faite d'être dans l'entre-soi.*» Six mois plus tard, le 14 février 2018, la reconduction de Frédéric Mion à la tête de Sciences-Po sera une formalité. La commission de proposition, présidée par Duhamel, la recommandera à l'unanimité. Sa concurrente, Isabelle Barth, ex-présidente de l'EM Strasbourg, n'aura aucune chance.

Sous la présidence du constitutionnaliste, Sciences-Po, qui fait sa rentrée semestrielle ce lundi, a fonctionné à son sommet comme une caste. Au centre de ce petit monde, Olivier Duhamel régnait, grâce à l'appui discret et déterminant de Marc Guillaume, l'un des hauts fonctionnaires les plus puissants du pays, et celui du directeur de l'établissement, Frédéric Mion.

«**Ami**» et «**maître**»

La publication, début janvier, de *la Familia grande* de Camille Kouchner a fait éclater ce trio de pouvoir. Accusé d'inceste sur son beau-fils à la fin des années 80 dans le livre, Olivier Duhamel a démissionné du conseil d'administration de la FNSP. Une semaine après, Marc Guillaume l'a imité, tout en assurant qu'il n'avait pas connaissance des faits. Frédéric Mion a exclu de quitter son poste, malgré plusieurs appels en ce sens venant d'étudiants ou d'anciens administrateurs de Sciences-Po.

Les accusations d'inceste ont été portées à la connaissance de Frédéric Mion quelques jours après son renouvellement à la tête de l'établissement, en février 2018. Il en est informé par l'ex-ministre socialiste de la Culture Aurélie Filippetti, qui donne des cours à Sciences-Po. Malgré la gravité du sujet, le directeur ne fait pas de signalement au procureur de la République et ne diligente aucune enquête poussée. Il se contente d'aller trouver Jean Veil, qu'il sait être un intime d'Olivier Duhamel. L'avocat le congédie brutalement, lui expliquant qu'un responsable d'université ne devrait pas propager des «*rumeurs*». [Jean Veil était pourtant au courant des faits](#) (il a su «*entre 2008 et 2011*», a-t-il admis récemment).

Pourquoi Frédéric Mion n'a-t-il pas cherché à en savoir plus ? Sa bonne entente avec Duhamel, qu'il a présenté aux étudiants comme un «*ami*» et «*maître*» lors de la dernière rentrée, a-t-elle joué ? Son soutien dans sa reconduction l'a-t-il incité à se taire ? Craignait-il de se mettre à dos le

politologue déchu et son puissant réseau ? Sollicité par *Libération*, Frédéric Mion n'a pas souhaité répondre à ces questions. Il explique attendre les conclusions de l'inspection ordonnée par la ministre de l'Enseignement supérieur.

Le patron opérationnel de Sciences-Po s'est parfaitement accommodé de la présence à ses côtés d'Olivier Duhamel, de plus en plus envahissant après son intronisation à la tête de la FNSP en 2016 (sans adversaire pour le poste, à 16 voix sur 19). Les deux hommes se complètent et l'ont bien compris. Frédéric Mion est un conseiller d'Etat lisse, discret et studieux, qui a de l'ambition pour sa maison mais manque en interne d'une légitimité universitaire. Olivier Duhamel est un grand professeur de droit, tonitruant et égocentrique, qui court les honneurs et délègue désormais plus qu'il ne travaille, surtout avec les années et les charges qui s'accumulent... Lors des conseils d'administration de la FNSP, dont *Libération* a épluché les procès-verbaux, le premier détaille les projets et les budgets avec la froideur caractéristique des technocrates. Le second distribue la parole aux membres du conseil d'administration, fait assaut de traits d'esprit et affecte, plein de fausse modestie, son incompétence financière.

C'est Mion qui porte le pharaonique rachat de l'hôtel de l'Artillerie, un projet à 200 millions d'euros devant permettre à Sciences-Po d'étendre son emprise immobilière dans l'onéreux VII^e arrondissement de Paris. Pendant ce temps-là, Duhamel organise des expositions de photos et des soirées électorales au sein de l'établissement. Un jeu de rôles parfaitement orchestré et un soutien mutuel sans faille.

Marc Guillaume, l'entremetteur

Le 10 octobre 2018, Frédéric Mion arrive avec une promesse de résultat bénéficiaire de 4 millions d'euros en fin d'année, meilleure qu'anticipé. *«Vous faites exprès de faire des prévisions légèrement pessimistes pour les dépasser ou vous essayez de faire des prévisions réalistes, que vous êtes content d'améliorer ?»* l'interroge Olivier Duhamel, avec toute sa verve. *«Parfois le réel nous déçoit en bien, monsieur le président»*, répond le directeur de Sciences-Po, qui peut se vanter d'un bon bilan comptable. Il arrive que les rigoureux austères du conseil d'administration de la FNSP, comme Michel Pébereau ou l'ancien patron d'Axa Henri de Castries, tempêtent contre les *«dépenses de fonctionnement»* toujours en hausse de Sciences-Po. L'ex-PDG de BNP Paribas va même jusqu'à parler un jour de *«dérapage»*. A chaque fois, le constitutionnaliste protège Mion. *«Je défendrai toujours les professeurs et les chercheurs de cette maison lorsqu'ils disent qu'elle doit continuer à recruter des académiques et les meilleurs. [...] Pour attirer les meilleurs, il faut dans certains cas les payer plus cher. Je défendrai jusqu'au bout*

cette politique qui a aussi pour conséquence une augmentation des dépenses de personnel», assène-t-il le 27 septembre 2017.

L'alliance entre les deux hommes se noue aussi lorsqu'il s'agit de leurs rémunérations respectives. Le 11 décembre 2019, alors que le salaire mensuel de 3 000 euros d'Olivier Duhamel est critiqué par les élus étudiants au conseil de la FNSP, Frédéric Mion monte en première ligne pour le défendre. Statuts de Sciences-Po à l'appui, il explique qu'«*il y a bien une structure de fondation dans laquelle le président a un rôle exécutif qui peut justifier une rémunération*». Cette dernière est votée. Dans la foulée, Olivier Duhamel aborde la rémunération de Frédéric Mion (200 000 euros par an) et donne la position du comité chargé de ce sujet à Sciences-Po : «*Compte tenu des tâches qu'il accomplit, ne pas pouvoir récompenser le directeur par une prime ou une part variable [est] inadapté et donc regrettable.*» Echaudé par le scandale né des rémunérations délirantes touchées par Richard Descoings, son prédécesseur à la tête de Sciences-Po, Frédéric Mion refuse obstinément d'être augmenté depuis sa nomination. Chaque année, Olivier Duhamel, suivi par d'autres piliers de la maison, remet pourtant le sujet sur la table. Comme une justification lente d'une décision inéluctable...

Comment deux personnalités aussi dissemblables ont-elles pu s'accorder ? L'ancien secrétaire général de Canal+ propulsé à Sciences-Po sait qu'il doit beaucoup à Olivier Duhamel. Entre eux, un homme a servi d'entremetteur : Marc Guillaume. Ombre protectrice et faiseur de rois, doté d'une ambition dévorante, l'actuel préfet d'Ile-de-France s'est lié d'amitié avec le premier au Conseil d'Etat et avec le second dans l'entourage de leur maître commun, Guy Carcassonne, grand constitutionnaliste mort en 2013. Le parachutage de Frédéric Mion, un outsider que personne n'a vu venir, à la tête de Sciences-Po, il y a huit ans, est l'œuvre commune de ce trio. Au moment même où Mion se lance dans la course, Marc Guillaume, qui le pousse dans cette voie, est coopté au conseil d'administration de la FNSP, sur recommandation d'Olivier Duhamel, le 18 décembre 2012. La suite de l'histoire est une magnifique opération de conquête du pouvoir, au cœur de l'établissement formant les futures élites françaises.

Blanquer repêché dans la dernière ligne droite

A l'époque, la vénérable institution est en crise : Richard Descoings est mort un an plus tôt, dans un parfum de scandales divers qui empêchent son successeur désigné et issu de son équipe, Hervé Crès, de prendre la place. Plusieurs candidats se mettent sur les rangs, dont Frédéric Mion, le juriste Louis Vogel, l'économiste Jean Pisani-Ferry ou un certain Jean-Michel Blanquer, futur ministre de l'Education nationale d'Emmanuel Macron. Un comité de recherche est créé. Il propose, aux deux conseils dirigeants (IEP et FNSP) trois

candidatures finales, dont celles de Mion et de Vogel, mais fait savoir que le premier a été approuvé «à l'unanimité». L'indication, coup de pouce indéniable, fait enrager Vogel, qui se retire du processus. Pour faire bonne figure, Jean-Michel Blanquer est repêché dans la dernière ligne droite par le conseil de direction de l'IEP. Au vote face à cette instance, Mion devance Blanquer d'une seule petite voix (15 contre 14).

De cet épisode, les votants du conseil de l'IEP gardent des souvenirs contrastés. L'avocat Daniel Mugerin était opposé à la nomination de Frédéric Mion : *«Son dossier était apparu au dernier moment et tenait sur neuf pages, explique-t-il à Libération. Ceux de Vogel et Blanquer étaient beaucoup plus solides et travaillés.»* Le communicant Gaspard Gantzer, lui, a voté pour Mion : *«Il avait été largement supérieur à Blanquer à l'oral. Fin, sympathique, intelligent.»* Le politologue Vincent Martigny avait également glissé un bulletin Mion dans l'urne : *«Son projet était peut-être plus léger, mais il est apparu comme un candidat rassurant, à un moment où Sciences-Po en avait besoin. Il était soutenu par Jean-Claude Casanova [l'ancien président de la FNSP, qui fait figure de statue du commandeur à Sciences-Po, ndlr]. En face, Blanquer était universitaire mais avait la réputation d'être sarkozyste et politiquement dur. La compétition a été réelle.»*

Sur cette bataille ouverte, Olivier Duhamel et Marc Guillaume ont influé en coulisse, comme le révèlent les procès-verbaux. Le constitutionnaliste fait - évidemment - partie du comité de recherche qui a mis la candidature de Frédéric Mion sur la rampe de lancement en la présentant comme un choix d'unanimité. Après le retrait de Vogel, il n'est pas favorable au repêchage de Blanquer, dont il connaît la qualité du dossier.

Impeccable hommage

Lors du conseil d'administration de la FNSP du 1^{er} mars 2013, qui doit acter le choix définitif à soumettre au gouvernement, Olivier Duhamel s'explique sur la préférence donnée d'entrée à Frédéric Mion en ces termes : *«Il y a un facteur évident qui existe dans le recrutement de tout responsable d'une institution, c'est la capacité à diriger, à incarner, à entraîner, à écouter, le leadership !»* A ses côtés, Marc Guillaume appuie : *«Nous avons mis en place une procédure, le comité de recherche a travaillé [...]. Je crois que cela doit être la base de nos travaux.»*

Dans l'assemblée, le débat s'ouvre, sans que le nom de Jean-Michel Blanquer soit même cité. Le président de séance, Jean-Claude Casanova, lance : *«Qui veut s'exprimer sur M. Mion ?»* Marc Guillaume est le premier à prendre la parole, avec autorité : *«J'ai connu Frédéric Mion quand il faisait son service militaire. C'est un garçon dont je veux dire l'extrême équanimité, le tempérament parfaitement adapté à la situation actuelle de Sciences-Po. Il a à la fois des qualités de caractère très importantes et des qualités de dialogue absolument éminentes. [...]*

Indépendamment du fond, c'est l'être humain de caractère qui me paraît vraiment très au-dessus du lot, et pour lequel je voulais témoigner aujourd'hui.»

Derrière l'impeccable hommage, les soutiens des autres administrateurs affluent : l'économiste Jean-Paul Fitoussi, le syndicaliste François Chérèque, le banquier Michel Pébereau, les élus enseignants... Le scrutin vire à la consécration : sur 29 voix, Frédéric Mion en récolte 24. Grâce à ses puissants appuis, qui imposent en même temps leur présence et leur influence en arrière-plan, l'inconnu du Conseil d'Etat devient le patron de Sciences-Po. Une ascension inespérée.

[Jérôme Lefilliâtre](#)

Message urgent du Président de la FNSP

5 messages

Olivier DUHAMEL <olivier.duhamel@sciencespo.fr>

4 janvier 2021 à 16:04



Chères et Chers membres du Conseil d'administration,

Il me faut vous faire part d'une décision grave que je vais rendre publique et dont je souhaite vous avertir personnellement.

Étant l'objet d'attaques personnelles et désireux de préserver les institutions dans lesquelles je travaille, j'ai décidé de mettre fin à toutes les fonctions que j'y occupe.

Je démissionne donc de ma fonction de président de la FNSP.

En fidèle attachement

Olivier Duhamel

Message de Frédéric Mion

Direction générale <direction.generale@sciencespo.fr>


4 janvier 2021 à 16:33

[Voir la version en ligne](#) / [View online version](#)

Chères et Chers Collègues,

Olivier Duhamel vient de présenter aux membres de notre conseil d'administration sa démission, avec effet immédiat, des fonctions de président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), pour des raisons personnelles.

En application de l'article 25 des statuts de la FNSP, le conseil d'administration va se réunir dans les meilleurs délais pour désigner, parmi ceux de ses membres appartenant à la catégorie dite des « représentants des fondateurs », la personne qui sera appelée à assurer la présidence à titre intérimaire, dans l'attente de la désignation d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président.

L'ensemble de l'équipe de direction et moi-même allons veiller à ce que ce processus de transition se déroule dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles et n'entraîne aucune perturbation dans l'exécution des missions de notre établissement. Je sais pouvoir compter sur chacune et sur chacun d'entre vous pour y concourir dans vos fonctions respectives et veux vous en dire par avance ma sincère gratitude.

Avec mon bien fidèle et très cordial dévouement,

Frédéric Mion




Message d'Olivier Duhamel

Direction générale <direction.generale@sciencespo.fr>
[REDACTED]

4 janvier 2021 à 16:59

[Voir la version en ligne](#) / [View online version](#)

Chères et chers collègues,

Il me faut vous faire part d'une décision grave que je vais rendre publique, et dont je viens d'informer les membres de notre Conseil d'Administration.

Étant l'objet d'attaques personnelles, et désireux de préserver les institutions dans lesquelles je travaille, je mets fin à ma fonction de Président de la FNSP.

Je souhaitais vous en avertir personnellement. Permettez-moi de vous dire l'immense bonheur que j'ai eu à travailler avec vous et le très grand regret de ne pouvoir continuer.

En fidèle attachement,

Olivier Duhamel

[REDACTED]

[REDACTED]

Message de Frédéric Mion

Direction générale <direction.generale@sciencespo.fr>
[REDACTED]

5 janvier 2021 à 10:38

[Voir la version en ligne](#) / [View online version](#)

C'est avec stupeur que nous avons pris connaissance, par des articles de presse, des faits très graves reprochés à l'ancien président de la Fondation nationale des sciences politiques, Olivier Duhamel.

Dans ces circonstances, nous tenons à condamner fermement toute forme de violence sexiste et sexuelle.

Le respect absolu de la personne, de sa dignité, de son intégrité morale et physique, de son consentement est une valeur cardinale de notre institution. C'est un principe fondamental avec lequel nous ne transigeons jamais.

La lutte contre ces violences et le soutien aux victimes, la dénonciation des crimes contre l'enfance s'incarnent dans le travail quotidien de notre institution.

Tout membre de notre communauté peut un jour être ou avoir été confronté à cette situation. Ainsi, nous souhaitons rappeler le travail mené par la cellule d'écoute contre les violences sexistes et sexuelles, ouverte à toutes les communautés de Sciences Po. Cette ligne confidentielle accueille la parole des victimes et leur propose un accompagnement respectueux de leur démarche et de leurs souhaits.

Notre détermination collective à protéger chacune et chacun se matérialise également dans l'engagement fort des associations étudiantes contre les violences sexistes et sexuelles, combat de toute notre institution.

Nous continuons de mener ce travail, ensemble, sans relâche.

Contactez [la cellule d'écoute contre les violences sexistes et sexuelles](#) :

- par téléphone au 01 45 49 54 00, du lundi au vendredi de 9h à 18h (appels anonymés).
- Par mail à l'adresse infos.violences@sciencespo.fr.

It is with shock and astonishment that we have been made aware, through articles in the press, of the very grave accusations brought against Olivier Duhamel, the former

press, or the very grave accusations brought against Olivier Benhamou, the former president of the board of trustees that administers Sciences Po.

We firmly condemn all forms of sexualized violence.

Respect of the individual – of their dignity, their moral and physical integrity, and their consent – is a cardinal value of our institution. We will never compromise this fundamental guiding principle.

The fight against all forms of sexualized violence, providing support for survivors, and the condemnation of crimes against children are central to the daily work of Sciences Po.

Any member of our community could potentially be, or may have been, a victim of sexualized violence. We take this opportunity to highlight the work of our Violence Helpline. A confidential service open to each and every member of our community, the Helpline offers a safe space for survivors of violence to share their stories and to receive individualized support that respects both their wishes and their healing process.

Our collective determination to protect each and every member of our community is also evidenced by the remarkable implication of our student associations, in particular those for whom combating sexualized violence is at the heart of their missions. They join in this fight, one in which our institution as a whole is mobilized.

Together, we will continue to pursue our work tirelessly, in support of all within our Sciences Po community.

Contact [the Violence Helpline](#):

- Anonymous telephone line: 01.45.49.54.00 (Monday-Friday, 9am - 6pm)
- Email: infos.violences@sciencespo.fr



SciencesPo

Message aux partenaires et donateurs de Sciences Po

1 message

Frédéric Mion 


5 janvier 2021 à 17:11

SciencesPo

Chers partenaires et amis de Sciences Po,

Comme vous le savez, Olivier Duhamel, qui fait l'objet de très graves accusations, vient de démissionner de son mandat de Président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP).

Ces révélations qui concernent sa vie privée ébranlent néanmoins profondément notre institution, ses femmes et ses hommes.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles se trouve au cœur des valeurs et de l'action de Sciences Po. Dans de telles circonstances, nous voulons réaffirmer que le respect absolu de la personne, de sa dignité, de son intégrité morale et physique, de son consentement, est un principe fondamental avec lequel nous ne transigerons jamais.

Je tiens à vous assurer de mon entière détermination à protéger la stabilité de notre gouvernance et la sérénité de nos communautés. Dès à présent, toutes les mesures ont été prises pour que l'intérim de la Présidence de la FNSP soit assuré. En outre, les équipes de Sciences Po sont mobilisées pour faciliter le dialogue avec nos étudiants autour de nos dispositifs d'écoute et de soutien aux victimes.

Je vous remercie également bien chaleureusement, toutes et tous, de vos témoignages d'amitié et de confiance qui me vont droit au cœur dans cette circonstance éprouvante.

Avec mon fidèle dévouement,

Frédéric Mion
Directeur de Sciences Po

Vous pouvez vous désabonner de cette liste [en cliquant ici](#)

Fwd: Message de / Message from Frédéric Mion

Direction générale [REDACTED]

7 janvier 2021 à 15:29

[Voir la version en ligne](#) / [View online version](#)

Chères Toutes, Chers Tous,

Je souhaite m'adresser directement à vous et sans tarder car je sais que nombre d'entre vous, à la lecture de l'article du Monde paru hier soir, se questionnent bien légitimement et ont besoin que la lumière soit faite sur la réalité de cette affaire. J'ai envers vous un devoir de clarté.

À la fin de l'année 2019, Aurélie Filippetti, enseignante à Sciences Po, m'a informé de rumeurs dont elle avait eu l'écho concernant Olivier Duhamel.

Sans preuve tangible, sans éléments précis, j'avais peine à imaginer que cette rumeur puisse avoir le moindre fondement.

J'ai néanmoins tenté, face à la suspicion de faits aussi ignobles qu'incertains, d'en savoir davantage. Chacun peut imaginer la difficulté de mener une telle démarche dans le respect de la loi et de la dignité des personnes concernées, à commencer par les victimes, dont on sait depuis qu'elles avaient choisi de garder le silence.

Je me suis tourné vers un proche d'Olivier Duhamel, qui m'a indiqué avec fermeté que cette rumeur était sans fondement. Je me suis par ailleurs assuré, au plan interne, qu'aucun agissement délictueux n'avait fait l'objet d'un signalement au cours des années où Olivier Duhamel avait enseigné dans notre maison.

J'ai appris dimanche soir 3 janvier par Olivier Duhamel lui-même qu'un livre le mettant en cause serait publié dans le courant de la semaine.

Ce n'est que le lendemain, en lisant la presse, que j'ai découvert la réalité du crime reproché à Olivier Duhamel. Ces révélations ont été un choc violent pour notre institution comme pour moi. Ma stupeur à l'énoncé des faits révélés n'était donc pas feinte.

Ma première réaction a été de m'adresser aux étudiants, aux salariés et aux enseignants en leur disant à quel point je suis personnellement et toujours aux côtés des victimes et que notre institution est résolument engagée dans la lutte contre toute forme de violence sexiste ou sexuelle.

À l'aune du contenu du livre révélant les faits reprochés à Olivier Duhamel, aurais-je pu

ou dû agir différemment ? La question peut se poser et je suis prêt à en débattre. Je n'ai à aucun moment cautionné ni contribué à dissimuler les faits dont il est ici question. Je n'ai à aucun moment contribué à l'édification du silence. Ma ligne de conduite a été, est et restera la même : la protection et le soutien des victimes et l'intérêt général de notre communauté.

Bien cordialement à vous,

Frédéric Mion

Dear Members of the Sciences Po community,

I am addressing you directly because I know that many of you, having read the article published yesterday evening in *Le Monde*, are rightly questioning the extent and nature of my knowledge of the events widely reported in recent days. I owe you complete clarity.

At the end of 2019, Aurélie Filipetti, associate professor at Sciences Po, made me aware of a rumor circulating about Olivier Duhamel.

With neither tangible evidence nor any further or precise knowledge of the situation, I had difficulty believing that the rumors could be founded.

Nonetheless I attempted to learn more about the veracity of the rumor, which involved behavior as ignoble as it was uncertain to me at the time. I hope you can imagine the difficulty of being faced with such a situation – with the imperative to respect both the law and the dignity and wishes of people involved – in particular those of the survivors.

I sought out the counsel of a person close to Olivier Duhamel. This person firmly and clearly indicated to me that the rumor was baseless. In parallel, I also made certain that there were no reports of sexualized violence filed internally against Olivier Duhamel during the years in which he taught at our institution.

On the evening of Sunday, January 3, Olivier Duhamel informed me that a book accusing him of sexualized violence would be published during the same week.

It was only the following day that I learned, through the press reports, the full picture of the crime of which Olivier Duhamel is accused. These revelations were a shock for our institution as a whole, just as they were a shock to me personally. My astonishment was in no way feigned.

My first reaction was to address a message to our students, faculty, and staff. It was important to me that our community at large understood the extent to which I personally - and always – stand in support of survivors, and to which Sciences Po is resolutely committed to fighting all forms of sexualized violence.

Should I, or could I, have acted differently in light of the accusations against Olivier Duhamel contained within the book? The question can rightly be asked, and I am ready to have that discussion. At absolutely no moment did I condone, nor contribute to dispelling, the events which have come to light. At no moment did I encourage or promote silence on the matter. My guiding principle was, and always will be, the protection and the support of survivors of sexualized violence as well as the general interest and well-being of our entire Sciences Po community.

Yours sincerely,

Frédéric Mion



NOVA | 5 janvier à 13h50

<https://www.facebook.com/NOVAsciencesPo/posts/911758466034153>

COMMUNIQUÉ DE NOVA



Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous avons appris hier avec stupeur et effroi les accusations formulées par Camille et « Victor » Kouchner à l'encontre de leur beau-père, Olivier Duhamel, président démissionnaire de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP).

Les faits gravissimes de viols répétés sur mineur de moins de 15 ans, aggravés d'inceste, qui lui sont reprochés et qu'il n'a pas démentis **nous inspirent un profond dégoût. Nos pensées vont toutes entières à son beau-fils, à sa belle-fille et à toutes les personnes qui auraient été éprouvées par ses agissements abjects.**

À titre institutionnel, **nous prenons acte de la cessation immédiate de ses fonctions** au sein de Sciences Po et attendons la clarification par M. le Directeur des procédures à venir.

Plus largement, cet événement nous rappelle que **la lutte contre les violences sexuelles, de toute sorte, doit être quotidienne.** Ces comportements, qui peuvent aller du harcèlement sexuel au viol, atteignent de trop nombreuses personnes chaque jour. **Et la communauté étudiante, y compris à Sciences Po, n'en est malheureusement pas épargnée.**

Comme l'actualité nous le fait voir, le plus difficile est souvent pour les victimes de pouvoir s'exprimer. À cette fin, **nous nous permettons de rappeler qu'une cellule d'écoute a été mise en place à Sciences Po. Elle constitue un lieu de parole libre, anonyme et confidentiel. Chacun peut la contacter, dès lors qu'il ou elle en ressent le besoin.**

Nous sommes également là pour vous écouter et vous aider dans vos démarches à et hors Sciences Po. **En notre sein, des personnes formées sont disponibles 7j/7.**

Ensemble, nous pouvons faire preuve de responsabilité et de solidarité pour mieux combattre les violences sexuelles.

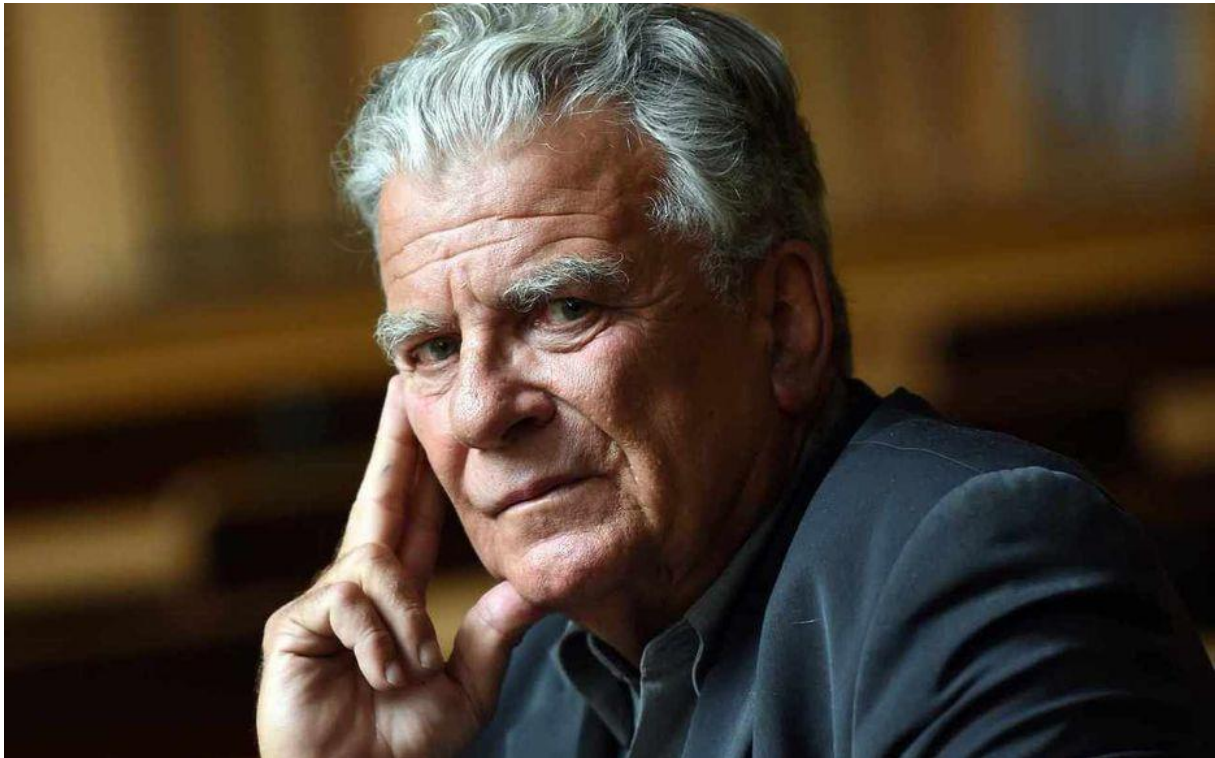
L'équipe NOVA

Pour contacter la CVEHS : par téléphone au 01 45 49 54 00 / par mail à l'adresse infos.violences@sciencespo.fr

Pour contacter NOVA : en message privé via notre page Facebook NOVA - Sciences Po ou sur Instagram @nova.sciencespo ou par mail à novasciencespo@gmail.com

Unef Sciences Po | 6 janvier à 14:55

<https://www.facebook.com/unefsciencesparis/posts/2857328284556973>



English below 

Communiqué : démission du président de la FNSP, combattre les violences sexuelles et changer la gouvernance de Sciences Po

Nous avons appris la démission de Olivier Duhamel le 4 janvier. Cette décision était indispensable. Nous regrettons que notre ancien président n'ait pas pris la peine de prévenir les membres du Conseil d'Administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) sur les motifs de sa démission. Nous les avons découverts quelques heures plus tard comme la plupart d'entre vous. Après une vague d'effroi et de dégoût devant l'affaire en cours, nous, étudiant-e-s de Sciences Po, en avons tiré deux grandes conclusions.

La première réflexion est politique. Les faits reprochés à Olivier Duhamel, qui n'ont pas été contestés par ce dernier, nous rappellent l'omniprésence des violences sexistes et sexuelles, y compris dans notre université. L'UNEF Sciences Po combat quotidiennement ces violences, à travers le soutien aux victimes, nos mobilisations avec des associations spécialisées, notre travail avec le pôle Egalité femme-homme de Sciences Po et nos propositions dans les différents conseils de Sciences Po. A cet égard, nous saluons le travail entrepris par l'administration de Sciences Po, en particulier par Amy Green. Si nous observons un consensus quant à la gravité des faits reprochés à Olivier Duhamel, nous serions heureux de pouvoir en dire autant des violences dont sont victimes de nombreux-ses étudiant-e-s dont la gravité est relativisée, encore aujourd'hui, par certaines parties prenantes de Sciences Po. En témoignent les sanctions souvent trop légères à l'encontre des agresseurs. Il est crucial d'unir nos forces syndicales, politiques et institutionnelles pour lutter contre ces violences. Cette crise appelle à des résolutions fortes de la part de l'IEP que nous revendiquerons au nom de la communauté étudiante dans les prochaines semaines.

La deuxième réflexion est institutionnelle. Soyons clairs, nous ne sous-entendons pas que certains membres du CA aient pu être au courant des crimes présumés de Olivier Duhamel avant les révélations. Ce n'est pas la question. Notre réflexion est institutionnelle : l'immunité politique dont jouissait Olivier Duhamel depuis des années à Sciences Po, qui illustre l'opacité de la gouvernance de la FNSP. Sciences Po ne pourra pas se contenter, une fois de plus, d'élire un nouveau président et de tourner la page. L'UNEF Sciences Po revendique depuis des décennies la transparence et la démocratie indispensables à une gouvernance efficace. En tant qu'élus étudiant-e-s, nous subissons ces carences quotidiennement dans les échanges avec l'administration et dans les conseils. La FNSP, c'est l'organe indispensable de la prise de décision à Sciences Po. Elle maîtrise la trésorerie de l'IEP, possède nos locaux, décide des modalités d'admission. Son Conseil d'Administration joue un vrai rôle de veto : il doit valider chaque réforme importante. Par exemple, c'est le CA qui a eu le dernier mot sur la dernière réforme des frais d'inscription. Or, ce CA est contrôlé par son président et les 9 membres qu'il nomme pour 10 ans. Olivier Duhamel était entouré d'amis proches, membres comme lui du club très sélect Le Siècle. Preuve en est des soutiens que notre ancien président a reçus de la part d'administrateurs lors de sa démission. Face à ce groupe de 10 membres nommés, les élu-e-s étudiant-e-s ne représentent que 2 voix. Concrètement, la démocratie était absente de la FNSP. Ces problèmes de gouvernance ne sont pas nouveaux. Déjà en 2013, après l'affaire Descoings-Casanova, l'UNEF avait bataillé pour changer les règles du jeu, sans succès.

Le mercredi 13 janvier prochain, nous participerons à un CA de la FNSP exceptionnel pour désigner le ou la président-e par intérim de la FNSP. A cette occasion, nous relayerons la nécessité d'entreprendre de nouvelles actions pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans notre communauté et le devoir de réformer la gouvernance de notre université. D'ici l'élection du ou de la nouveau-elle président-e de la FNSP, nous préciserons nos propositions pour une université plus transparente et plus démocratique. La fusion du Conseil de l'Institut et du CA de la FNSP devient essentielle.

L'équipe de l'UNEF Sciences Po

Contact presse : 07 80 98 29 12

Press release: Resignation of FNSP President, fight against sexual violence and change the governance of Sciences Po

We learned of Olivier Duhamel's resignation on January 4. This decision was indispensable. We regret that our former president did not take the trouble to inform the members of the Board of Directors of the National Political Science Foundation (FNSP) of the reasons for his resignation. We discovered them a few hours later like most of you. After a wave of fear and disgust at the current affair, we, students at Sciences Po, drew two main conclusions.

The first is political. The facts accused of Olivier Duhamel, which have not been contested by the latter, remind us of the omnipresence of sexist and sexual violence, including in our university. UNEF Sciences Po fights this violence on a daily basis, through our support for victims, our mobilizations with specialized associations, our work with the Sciences Po Gender Equality Unit, and our proposals in the various Sciences Po councils. In this regard, we commend the work undertaken by the Sciences Po administration, in particular by Amy Green and Frédérique Mion. While we observe a consensus on the seriousness of the acts of which Olivier Duhamel is accused, we would be happy to be able to say the same about the violence suffered by many of his students, the seriousness of which is still relativized, even today, by some of Sciences Po's stakeholders. This is evidenced by the often too

light penalties imposed on the aggressors. It is crucial to unite our union, political and institutional forces to fight against such violence. This crisis calls for strong resolutions on the part of the IEP, which we will demand on behalf of the student community in the coming weeks.

The second reflection is institutional. Let's be clear, we are not implying that certain members of the Board of Directors may have been aware of Olivier Duhamel's alleged crimes before the revelations. The question is institutional: the political immunity that Olivier Duhamel enjoyed for years at Sciences Po illustrates the opacity of the governance of the FNSP. Sciences Po will not be able to content itself, once again, with electing a new president and turning the page. For decades, UNEF Sciences Po has demanded the transparency and democracy essential for effective governance. As elected student representatives, we experience these shortcomings on a daily basis in our dealings with the administration and on the boards. The FNSP is the indispensable decision-making body at Sciences Po. It controls the treasury of the IEP, owns our premises and decides on admission procedures. Its Board of Directors plays a real veto role: it must validate each major reform. For example, it was the Board of Directors that had the last word on the latest reform of tuition fees. However, this Board is controlled by its president and the 9 members it appoints for 10 years. Olivier Duhamel was surrounded by close friends, members like him of the very select club Le Siècle. Proof of this is the support that our former president received from the directors when he resigned. Faced with this group of 10 appointed members, the elected students represent only 2 votes. Concretely, democracy was absent from the FNSP. These governance problems are not new. Already in 2013, after the Descoings-Casanova affair, the UNEF had fought to change the rules of the game, without success.

On Wednesday, January 13, we will participate in an exceptional FNSP board meeting to designate the interim president of the FNSP. On this occasion, we will relay the need to undertake new actions to fight against gender-based and sexual violence in our community and the duty to reform the governance of our university. Between now and the election of the new president of the FNSP, we will clarify our proposals for a more transparent and democratic university. The merger of the Institute Board and the FNSP Board of Trustees becomes essential.

The UNEF Sciences Po team

Press contact: 07 80 98 29 12

Unef Sciences Po | 6 janvier à 23:00

<https://www.facebook.com/unefsciencespoparis/posts/2857572307865904>

Communiqué : l'UNEF Sciences Po demande la démission de Frédéric Mion [#miondémission](#)

Dans un article paru ce jour dans Le Monde, Frédéric Mion avoue avoir été mis au courant des crimes commis par Olivier Duhamel dès 2019. A deux reprises, il a donc consciemment menti à toute la communauté de Sciences Po. La première fois dans un communiqué du 5 janvier 2021, où il a affirmé avoir pris connaissance des faits "avec stupeur". La seconde fois aujourd'hui, au CA de la FNSP, où il a réaffirmé sa méconnaissance des actes commis et a qualifié "d'infamantes" toutes les rumeurs qui indiquaient le contraire. Depuis 2019, Frédéric Mion a donc caché la vérité. À deux reprises, il nous a menti. Nous vivons cette révélation comme une trahison. Il se dit prêt à en "subir les conséquences" ; il doit démissionner.

L'équipe de l'UNEF Sciences Po

Contact presse : 07 80 98 29 12

<https://www.lemonde.fr/.../affaire-duhamel-le-directeur...>

Unef Sciences Po | le 7 janvier à 00:10 ·

<https://www.facebook.com/unefsciencespoparis/posts/2857606441195824>

<https://fb.me/e/yBjmbT4B>

L'UNEF appelle à participer à un rassemblement devant Sciences Po pour demander la démission de Frédéric Mion.

Rassemblement à 8h. [#miondémission](#)



TW : Violences sexuelles

● **Accusations de viol incestueux, démission d'Olivier Duhamel et l'omerta à Sciences Po** ●

Suite à la publication du livre "La Familia Grande", Camille Kouchner accuse son beau-père, Olivier Duhamel, de s'être rendu coupable d'actes pédocriminels incestueux à l'encontre de son frère jumeau, lorsque ce dernier avait 14 ans. Suite à cela, Olivier Duhamel a démissionné de la présidence de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), fondation qui gère le financement et décide des orientations stratégiques de l'IEP de Paris. Olivier Duhamel y possédait un rôle important, nommant 10 de ses 23 membres.

Tout d'abord, nous tenons à saluer le courage de Camille Kouchner d'avoir pris la parole pour dénoncer des actes punis par la loi, à savoir le viol, la pédocriminalité et le caractère incestueux de ces actes. Nous apportons notre soutien à toutes les victimes des violences sexuelles, notamment intrafamiliales, et à leurs proches. La parole des victimes se libère et les agresseurs se protègent entre eux, comme le dénonce Camille Kouchner.

Après l'annonce de la démission d'Olivier Duhamel, les étudiant-e-s de Sciences Po ont reçu un mail de Frédéric Mion indiquant qu'il aurait "pris connaissance, par des articles de presse, des faits très graves reprochés à l'ancien président de la FNSP, Olivier Duhamel." C'est aussi le discours qui a été tenu par la direction de Sciences Po lors d'une réunion avec les syndicats étudiants lundi 4 janvier, à laquelle nous avons participé. Depuis, un article du Monde (<https://www.lemonde.fr/.../affaire-duhamel-le-directeur...>) révèle que Frédéric Mion aurait en fait "été alerté sur les accusations d'inceste il y a déjà deux ans" par Aurélie Fillipetti, alors enseignante à Sciences Po. Certain-e-s d'entre nous ont d'ailleurs pu assister à la leçon inaugurale à la rentrée 2020, Frédéric Mion ayant confié cette leçon à son "ami" Olivier Duhamel.

Nous attendons des explications quant à l'inaction de Frédéric Mion face à ces informations extrêmement graves. Nous prenons acte des annonces de Frédéric Mion au Monde : "Je prends toute la responsabilité de ce manque de prudence, mais la faute s'arrête à moi. J'ai été inconséquent : je suis prêt à l'entendre et à en subir les conséquences". Nous attendons maintenant des actes à la hauteur de la gravité de la situation. Les agresseurs et leurs soutiens ne doivent plus rester impunis, dans nos lieux d'étude comme ailleurs !

● En conséquence nous demandons la démission de Frédéric Mion de ses fonctions de directeur de notre école ! ●

Nous demandons également à ce qu'une réelle politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles soit mise en place à Science Po. Malgré l'existence d'une cellule d'écoute et d'accompagnement contre les violences sexistes et sexuelles, la commission disciplinaire chargée de donner suite aux accusations et de potentiellement sanctionner les agresseurs ne peut être saisie que par le ou la directeur-riche de Sciences Po, à savoir aujourd'hui Frédéric Mion. Cela pose un grave problème dans l'accompagnement des victimes et le traitement des faits.

✓ Nous rappelons enfin que la cellule de

[Garçons Collectif Féministe](#)

est toujours disponible pour tout-e étudiant-e victime de violences sexistes ou sexuelles qui souhaiterait une orientation ou un accompagnement : cellule.garces@gmail.com

✓ Vous pouvez également contacter Solidaires étudiant-e-s pour un soutien, une question ou un accompagnement syndical : solidaires.etu.scpo@gmail.com

Lien vers notre blog : <https://sudsciencespo.wordpress.com/.../accusations-de.../>



COMMUNIQUÉ DE NOVA



Chères étudiantes, chers étudiants,

Deux jours après les très graves accusations de Camille Kouchner à l'encontre de son beau-père, Olivier Duhamel, président démissionnaire de la FNSP, nous apprenons avec stupéfaction et désarroi, par un nouvel article du Monde, que le Directeur de notre institution, Frédéric Mion, était au courant de ces accusations depuis 2019.

Compte-tenu de ces révélations et du double-discours qu'il a entretenu depuis lundi dernier, la démission de Frédéric Mion nous apparaît indispensable à l'exemplarité que nous devons à toutes les victimes de violences sexuelles et à la poursuite sereine de la vie de notre institution dont rien ne doit laisser penser que sa direction puisse d'une manière ou d'une autre témoigner une quelconque complaisance envers un prédateur sexuel.

Fermer les yeux n'est pas acceptable. Le silence ne doit plus, ne peut plus faire sa loi, insidieuse, abjecte et destructrice. Nous sommes tous responsables, tous concernés, tous acteurs, particulièrement au sein d'un établissement d'enseignement supérieur accueillant des mineurs.

En dirigeant nos pensées à « Victor » Kouchner, à sa sœur Camille et à toutes les personnes que ce terrible secret aura brisées,

NOVA



Communiqué en réaction à l'affaire Duhamel

Nous avons appris par voie de presse, lundi 4 janvier, les accusations d'agressions sexuelles par personne ayant autorité sur mineur de moins de quinze ans dont fait l'objet l'ancien président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Monsieur Olivier Duhamel.

Les actes dont est accusé Olivier Duhamel sont inqualifiables et nous en avons tous été profondément choqués. Nous souhaitons assurer de notre plein soutien les victimes de violences sexuelles. De tels actes ne doivent pas rester impunis. A ce titre, il existe des dispositifs d'écoute à Sciences Po, pour des actes commis au sein ou à l'extérieur de l'institution (joignables au numéro 01 45 49 54 00 et à l'adresse infos.violences@sciencespo.fr).

La direction de Sciences Po nous a assuré être sous le choc de ces révélations. Néanmoins, les articles de presse nous apprennent qu'un grand nombre de personnes aurait été mis au courant de ces accusations, dont certains membres de l'institution. L'ensemble des étudiants de Sciences Po demande que lumière soit faite rapidement sur les véritables connaissances et implications des différents responsables de notre institution, de manière transparente, afin que les personnes concernées puissent en tirer les conséquences qui s'imposent.

En plus de la gravité de tels actes, nous sommes profondément révoltés par le climat permissif et d'omerta qui est décrit.

Communiqué du Collectif des Doctorant.e.s Mobilisé.e.s de Sciences Po

Nous avons appris par voie de presse les accusations de viols et agressions sexuelles sur un mineur de 15 ans par personne ayant autorité visant Olivier Duhamel, désormais ex-président de la FNSP. Ces accusations ont entraîné l'ouverture d'une enquête par le Parquet de Paris, le 5 janvier 2021.

Nous tenons en premier lieu à témoigner à la victime notre soutien plein et entier. Chaque année, en France, 165 000 mineurs par an seraient victimes de violences sexuelles, principalement perpétrées par des membres de la famille et des proches de celle-ci (estimation établie par l'Association Mémoire traumatique et victimologie établie sur la base des enquêtes de victimation CSF, 2008 ; ONDRP 2012-2017 ; VIRAGE 2017). Nous réaffirmons notre lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles et nous dénonçons le système qui protège les agresseurs et réduit les victimes au silence.

Il ne s'agit pas d'une affaire privée mais d'un scandale qui remet en question la direction de l'institution ainsi que son engagement dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. C'est pourquoi, à la suite des syndicats étudiants et des associations féministes de Sciences Po, nous dénonçons l'inaction de la direction de l'établissement en connaissance de cause des faits reprochés à Olivier Duhamel depuis 2019, alors même que ces informations étaient de nature à s'interroger sur la sécurité des élèves au contact de cet enseignant.

Le 5 janvier 2021, les membres de la communauté de Sciences Po ont reçu un mail de Frédéric Mion les assurant de sa "stupeur" en apprenant les faits. Une position que le directeur de l'établissement a répétée au Conseil d'administration de la FNSP le lendemain, affirmant, d'après les élu.e.s étudiant.e.s UNEF (nous ne siégeons pas dans ce conseil), "sa méconnaissance des actes commis et qualifiant 'd'infamantes' toutes les rumeurs qui indiquent le contraire".

Or, hier soir, 6 janvier 2021, un article du Monde, repris par le Figaro, a révélé que Frédéric Mion avait en réalité été informé de ces faits extrêmement graves bien avant ce début d'année 2021 : "en 2019, l'ancienne ministre socialiste de la culture, Aurélie Filippetti, enseignante à Po Paris, apprend par deux proches d'Olivier Duhamel les abus dont le professeur honoraire de Sciences Po s'est rendu coupable sur son beau-fils, à la fin des années 1980" et en informe le directeur de l'établissement.

Averti dès 2019 des faits reprochés à Olivier Duhamel, Frédéric Mion a cependant pris le parti de ne rien faire, des mois durant, et a même choisi d'honorer son "ami" en septembre dernier en l'invitant à dispenser la leçon inaugurale destinée aux nouveaux étudiant.e.s de l'ensemble des campus de Sciences Po. Pourtant, Sciences Po et Frédéric Mion affichent publiquement une attitude volontariste concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il est notamment l'un des "champions" de la campagne onusienne HeforShe. Loin d'une "inconséquence", la décision de Frédéric Mion de maintenir Olivier Duhamel en fonction malgré les accusations à son encontre pose la question de la gestion effective des cas

d'abus sexuels au sein de notre établissement, et de la complicité de notre direction vis-à-vis d'un système garantissant l'impunité des agresseurs.

Au vu de l'absence de réaction de F. Mion face aux faits graves rapportés (viol sur mineur, perpétré par une personne évoluant dans le milieu de l'éducation et de l'enseignement), et de ce qui apparaît comme un mensonge proféré auprès des communautés étudiantes et enseignantes en ce début de semaine, nous exigeons une réponse ferme de la part de l'administration de Sciences Po, soit :

- La démission de Frédéric Mion.
- La suspension d'Olivier Duhamel de l'ensemble de fonctions occupées au sein de Sciences Po et de ses laboratoires.
- L'ouverture d'une enquête interne, associant les représentants étudiants, doctorants et enseignants, ayant pour objectif de déterminer les chaînes de responsabilité. Ses conclusions devront être rendues publiques.
- La nomination d'une administratrice ou d'un administrateur temporaire, dont la mission doit être d'engager une réflexion de fond sur le fonctionnement de l'institution pour conduire à une réforme des mécanismes de gouvernance dans le sens d'une transparence accrue.

Il s'agit d'assurer l'exemplarité de l'institution et de garantir une transparence qui, seule, permettra de restaurer la confiance de la communauté étudiante envers la direction de l'institution.

En fin d'après-midi aujourd'hui puis demain, le Conseil scientifique et le Conseil de l'Institut où nous siégeons sont convoqués en urgence afin que chacun puisse "poser ses questions" à F. Mion. Nous exprimerons, dans ces instances, les différentes demandes incluses dans ce communiqué.

ENGLISH TRANSLATION

We learned through the press of the accusations of rape and sexual assault of a 15-year-old minor by a person in authority against Olivier Duhamel, now ex-president of the FNSP. These accusations have led to the opening of an investigation by the Paris Public Prosecutor's Office on January 5. We would like to begin by expressing our full support to the victim, reaffirming our struggle against all forms of gender-based and sexual violence, and denouncing the system that protects the aggressors and silences the victims.

Two days ago, on January 5, members of the Sciences Po community received an email from Frédéric Mion assuring them of his "shock" when he got aware of the facts. The director of the institution repeated this position to the FNSP Board of Directors the next day, stating, according to the UNEF student representatives (we do not sit on this board), "his ignorance of the acts committed and describing all rumors stating otherwise as 'infamous'.

Yesterday evening, January 6, an article in Le Monde, which was picked up by Le Figaro, revealed that Frédéric Mion had in fact been informed of these extremely serious facts well before the beginning of 2021: "In 2019, the former Socialist Minister of Culture, Aurélie Filippetti, a teacher at Po Paris, learned from two of Olivier Duhamel's relatives about the abuses that the honorary professor at Sciences Po had committed against her son-in-law at the end of the 1980s" and informed the director of the establishment.

However, after being informed in 2019 of the accusations against Olivier Duhamel, Frédéric Mion decided to do nothing, and even chose to honor his "friend" last September by inviting him to give the inaugural lesson for students on all Sciences Po campuses. However, Sciences Po and Frédéric Mion publicly display a proactive attitude in the fight against sexist and sexual violence, F. Mion being one of the champions of the UN HeforShe campaign. Far from being an inconsistency, Frédéric Mion's decision to keep Olivier Duhamel in office despite the accusations against him raises the question of the effective management of cases of sexual abuse within our establishment and the complicity of our leaders with a system guaranteeing the impunity of the aggressors.

In light of F. Mion's lack of reaction to the serious facts reported (rape of a minor, perpetrated by someone in the education and teaching community), and what appears to be a lie uttered to the student and teaching communities at the beginning of this week, we consider, like the students' unions, feminist associations and many students at our institution, that this situation calls for a firm response from the administration of Sciences Po. In particular, we demand the following:

- The resignation of Frédéric Mion ;
- The suspension of Olivier Duhamel from all functions within Sciences Po and its laboratories ;
- The opening of an internal inquiry, involving student, doctoral student and teacher representatives, with the aim of determining the chains of responsibility. Its conclusions should be made public ;
- The appointment of a temporary administrator, whose mission must be to initiate a fundamental reflection on the functioning of the institution in order to lead to a reform of the governance mechanisms in the direction of greater transparency ;

The aim is to ensure the exemplary nature of the institution, and to guarantee transparency, which alone will restore the confidence of the student community in the institution's management.

At the end of the afternoon today and again tomorrow, the Scientific Council and the Board of the Institute where we sit will meet so that everyone can "ask their questions" to F. Mion. We will express, in these instances, the various requests included in this release.

Solidaires Étudiant-e-s Sciences Po | 9 janvier à 15h27

<https://www.facebook.com/solidairesetudiant.es.sciencespo/posts/3594327077314414>

👉 STOP A L'OMERTA / #miondemission

🔴 Depuis Lundi nous avons appris les accusations de viols à caractère incestueux visant Olivier Duhamel, le mensonge de Frédéric Mion quant à sa connaissance des accusations révélé par un article du Monde en date du 6 janvier où il confie être prêt "à subir les conséquences" de son silence. Puis un second mail de Frédéric Mion, changement de ton, l'heure n'est plus à "subir les conséquences" mais tenter de reprendre la situation en main, il semble bien attaché à son poste de directeur. Un nouvel article du monde (<https://www.lemonde.fr/.../sciences-po-c-ur-du-pouvoir-d...>) publié le 8 janvier dresse un sombre tableau de la corruption, de la cooptation et de la protection des harceleurs et agresseurs à Sciences Po.

😞 Tant que ce système restera inchangé, les agresseurs resteront impunis !

Mobilisons-nous pour mettre fin à cette omerta qui protège des violeurs, contre la corruption et les abus de pouvoir à Sciences Po. Mobilisons-nous pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles dans nos lieux d'études. Cela passera tout d'abord par la démission de Frédéric Mion, mais aussi de l'ensemble du Conseil d'Administration de la FNSP et la refonte totale des institutions !

✅ Vous pouvez utiliser ce décor pour votre photo de profil Facebook en cliquant sur ce lien (<https://www.facebook.com/profilepicframes>) ou allant sur les paramètres de votre de profil et faites "ajouter un décor" en tapant [#miondemission](#)



● Réunion des Conseils : Silences complice, les victimes au second plan, la réputation au premier rang ●

Depuis le Lundi 4 janvier et la révélation par Camille Kouchner des accusations de viol incestueux commis par Olivier Duhamel, nous nous mobilisons avec une grande partie de la communauté étudiante de Sciences Po pour mettre fin à l'impunité des agresseurs et de leurs complices dans nos lieux d'étude. Nous avons depuis appris dans un article du 6 janvier paru dans Le Monde que Frédéric Mion avait été mis au courant par Aurélie Filippetti il y a 2 ans. En plus de son silence complice, il a continué à promouvoir Olivier Duhamel à Sciences Po, y compris auprès d'étudiant-e-s mineur-e-s. Cette posture est pour le moins déconcertante pour un directeur qui affirme dans un mail envoyé le 5 janvier aux étudiant-e-s et salarié-e-s que "la lutte contre ces violences et le soutien aux victimes, la dénonciation des crimes contre l'enfance s'incarnent dans le travail quotidien de notre institution."

Alors que Frédéric Mion affirme au Monde le 6 janvier être prêt à "prendre toute la responsabilité de ce manque" et être prêt à subir "les conséquences" de son silence et ce que nous qualifions de mensonge auprès des étudiant-e-s et salarié-e-s de Sciences Po, il change radicalement de ton dans son mail du 7 janvier. L'heure n'est plus à accepter de subir les conséquences de son silence complice mais de tenter de reprendre la situation en main en annonçant de nouveau avoir découvert "en lisant la presse [...] la réalité du crime reproché à Olivier Duhamel".

🌐 Un nouvel article du Monde (<https://www.lemonde.fr/.../sciences-po-c-ur-du-pouvoir-d...>) publié le 8 janvier dresse un sombre tableau de la corruption, de la cooptation et de la protection des harceleurs et agresseurs à Sciences Po, de Dominique Strauss-Khan à Olivier Duhamel, en passant par Richard Descoings. En 2013, Frédéric Mion se retrouve propulsé à la succession de R. Descoings par Olivier Duhamel, alors même que celui-ci n'avait "pas postulé lors de la première procédure de recrutement". C'est donc tout un système de copinage, de cooptation et de corruption qui dirige Sciences Po, et cela a déjà fait assez de victime, nous devons y mettre un terme !

Le 8 janvier Solidaires étudiant-e-s a également participé à deux conseils (CVEF et CI) réunis exceptionnellement pour échanger autour de toute cette affaire. Tout d'abord, nous soulignons le fait que ces conseils se soient tenus sans que des comptes-rendus officiels soient pris avec des procès-verbaux rendus publics, comme c'est normalement le cas pour ces conseils. Une fois de plus Sciences Po excelle dans la loi du silence, déjà largement dénoncée par les médias et les étudiant-e-s mobilisé-e-s.

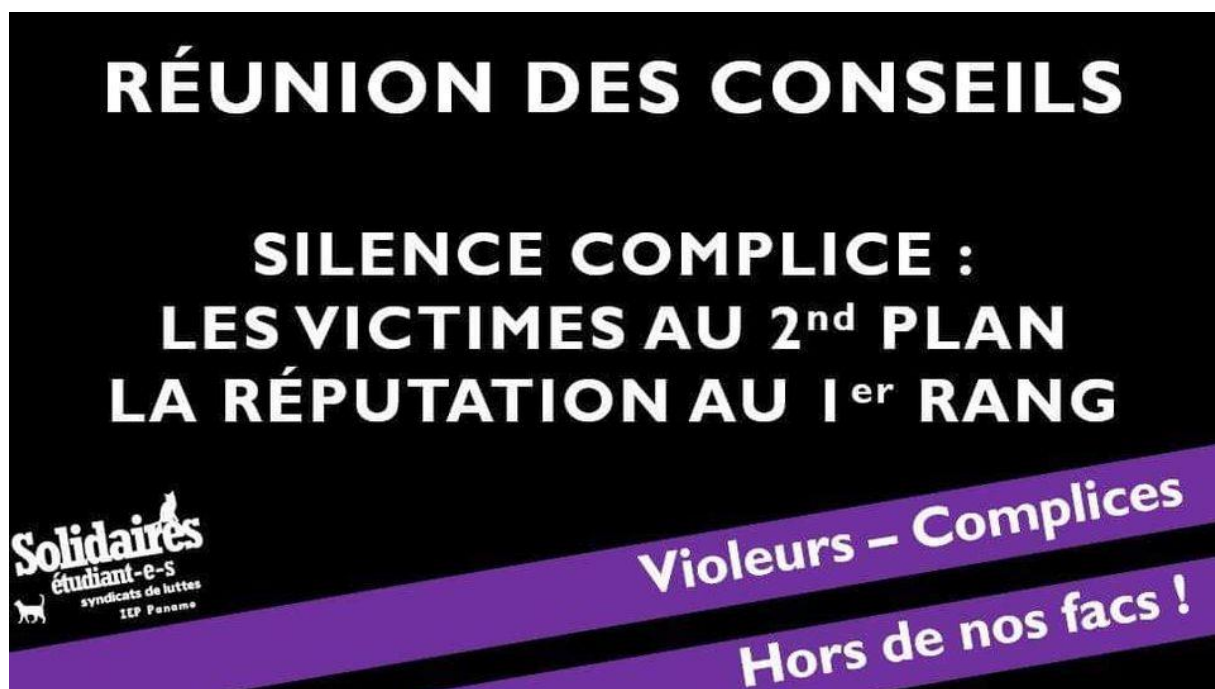
Concernant le CVEF, alors que la plupart des élu-e-s présent-e-s exprimaient leur sidération quant à ces révélations, la question des titres honorifiques dont dispose Olivier Duhamel au CEVIPOF a été mise sur la table. Le conseil d'unité du CEVIPOF devrait statuer dans les prochains jours sur le retrait de ces titres.

Lors de la réunion du Conseil de l'Institut (CI), nous nous sommes retrouvé-e-s face à un certain nombre d'élu-e-s faisant bloc derrière Frédéric Mion, refusant toute remise en cause des agissements de ce dernier. Certain-e-s, pour défendre l'inaction de Frédéric Mion, soutiennent qu'il s'agissait à l'époque de "rumeurs". Ce qualificatif présuppose l'absence de source et de fondement, invisibilisant les violences et cherchant à discréditer les victimes. Ces faits ne sont pas et n'ont jamais été des rumeurs.

👉 Ensuite, la question de la réputation de l'institution semble intéresser davantage que celle de la mise en danger potentielle des étudiant-e-s et salarié-e-s de Sciences Po et de pourquoi des agresseurs peuvent enseigner en toute impunité dans nos lieux d'étude. Nous rappelons que le CA de la FNSP est une des représentations les plus typiques de l'opacité et du copinage qui font l'ADN de Sciences Po et qu'un grand nombre des membres sont nommé-e-s.

👉 A long terme, nous demandons donc la disparition du système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses et du tri social que ça induit. A court et moyen terme, il est important de revoir en profondeur, voire de faire disparaître la FNSP et son CA. Les élu-e-s doctorant-e-s se sont également exprimé dans ce sens en demandant la démission de Frédéric Mion et du CA de la FNSP. Dans l'immédiat il est également important de mettre fin à la nomination de personnes extérieures, en pratique cooptées, au conseils de l'IEP. Cela entretient le règne de l'interpersonnel et de l'entre soi. Les conseils de Sciences Po doivent être des instances composées des gens qui y travaillent, enseignant-e-s, personnel administratif, étudiant-e-s. Afin de lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles à Sciences Po, nous exigeons également que la formation sur le consentement soit rendue obligatoire. Nous avons également exigé une réforme des modalités de saisine de la section disciplinaire, qui aujourd'hui ne peut être saisie que par le directeur ou la directrice de l'IEP. Enfin, nous avons demandé la formation du pôle santé et de tou-te-s les personnel-le-s pour l'accompagnement des victimes.

🌐 Sur le blog : <https://sudsciencespo.wordpress.com/.../reunion-des.../>



COMMUNIQUÉ DE NOVA



Chères étudiantes, chers étudiants,

Des Conseils exceptionnels se sont tenus vendredi. Nous y avons exprimé notre position, à savoir notre effroi à l'égard des faits reprochés à Olivier Duhamel, ainsi que la rupture du lien de confiance vis-à-vis de la Direction que nous avons éprouvée en raison du double-discours de Frédéric Mion.

Dans leur grande majorité, **les membres des Conseils n'ont néanmoins pas souhaité remettre en cause la légitimité du Directeur à poursuivre ses fonctions. Frédéric Mion ne démissionne donc pas.** Nous en prenons acte, même si nous ignorons, comme nous le lui avons dit sans détour en CI et CVEF, si la voie d'une restauration de la confiance entre les étudiants et lui-même pourra être trouvée.

Quoi qu'il en soit, **pour le bien des étudiants que nous représentons, nous continuerons à travailler avec lui et ses équipes.** Dès cette semaine, nous porterons ainsi, avec force, nos propositions concernant la **gouvernance de la FNSP** et la **lutte contre les violences sexistes et sexuelles**, sujets sur lesquels il s'est engagé à avoir une action résolue et déterminée. Son effectivité et sa réussite sont clairement indispensables à un rétablissement de la confiance.

En responsabilité,

L'équipe NOVA

Unef Sciences Po | 12 janvier à 21:27

<https://www.facebook.com/unefsciencespoparis/posts/2861841614105640>

Cher-e-s camarades,

A l'initiative du collectif [#MionDemission](#) auquel l'UNEF Sciences Po a participé, une lettre ouverte sera publiée dans la presse dans les prochains jours. Nous avons décidé de ne pas signer cette lettre, puisqu'elle appelle à la démission « des équipes » du directeur. Mais de qui parle-t-on ? Cette proposition nous semble injuste pour les personnes concernées qui n'y peuvent rien, et contre-productive pour assurer la continuité de Sciences Po. La démission de Frédéric Mion est toujours nécessaire. Du reste, nous nous opposons à une condamnation indifférenciée. Pour l'UNEF, la meilleure solution est la création d'une commission indépendante au sein de Sciences Po pour enquêter sur les responsabilités de chacun et empêcher toute forme d'omerta. Néanmoins, nous adhérons à la grande majorité des propos qui sont tenus dans la lettre ouverte, nous relayerons et nous participerons aux prochaines mobilisations pour exiger des réformes de nos instances (fusion du CI et du CA de la FNSP) pour que de telles crises ne puissent jamais se reproduire.

Communiqué du Collectif des Doctorant.e.s Mobilisé.e.s de Sciences Po – 13 janvier

En début de semaine dernière, la presse a révélé les faits de viols sur mineur commis par Olivier Duhamel - accusations qu'il n'a pas niées puis qui ont été confirmées par des proches -, ainsi que l'absence de réaction au plus haut niveau de Sciences Po lorsque ces faits ont été connus en 2018. Quelques heures après ces révélations, il semblait évident que de tels manquements conduiraient à des changements majeurs au sein de notre institution et que ceux-ci seraient promptement annoncés. Cependant, alors qu'il aurait été tout à l'honneur de Frédéric Mion et de l'institution qu'il dirige et incarne d'assumer ses erreurs et d'en tirer les conclusions qui s'imposaient, ce n'est pas ce à quoi nous assistons pour l'instant.

En convoquant un Conseil scientifique, un Conseil de l'Institut et un Conseil de la Vie Étudiante et de la Formation de façon informelle les 7 et 8 janvier 2021, **sans enregistrement ni prise de compte-rendu**, Frédéric Mion a mené une véritable **campagne de communication** visant à s'assurer des soutiens internes pour son maintien au poste de directeur de Sciences Po. Lors de ces conseils exceptionnels, il s'est employé à justifier tant ses actes que sa décision de ne pas démissionner dans le cadre d'un dispositif de "questions-réponses" qui, de fait, dénature la fonction de ces instances. Manifestement orchestrés de main de maître, les échanges n'ont porté que sur sa personne et sa "mission" de pilotage de l'IEP, guidée par "l'intérêt supérieur de l'établissement". Il en ressort que Frédéric Mion, ainsi que ses soutiens, **nient toute faillite individuelle ou collective dans la gestion de "l'affaire Duhamel"**.

Pourtant, dès 2018, la désastreuse gestion personnelle des suspicions portées à la connaissance de Frédéric Mion constitue une **faute professionnelle**. Il est inacceptable qu'un directeur d'établissement averti de la suspicion de faits de violences sexuelles sur mineur par l'un de ses enseignants, assumant par ailleurs de hautes responsabilités au sein de l'établissement :

- 1) **ne saisisse pas le Procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale** qui dispose l'obligation de signaler les crimes ou délits dont toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance ;
- 2) demande à **un proche de l'agresseur présumé**, Jean Veil, à savoir l'avocat de la famille, lui-même au courant des faits, d'infirmer ou de confirmer les faits rapportés et se contente de l'argument selon lequel les rumeurs ne peuvent être tenues pour vrai dès lors que la mère de l'enfant maintenait son union avec l'agresseur présumé. Il est choquant qu'un chef d'établissement ait jugé opportun de chercher à établir lui-même la véracité des accusations en se tournant vers un proche d'Olivier Duhamel, qui lui a prévisiblement menti (voir l'enquête de Libération publiée le 11 janvier 2021). Il est incompréhensible que Frédéric Mion ne soit même pas allé questionner Janine Mossuz-Lavau à ce sujet, alors même qu'il la connaissait et savait qu'elle était l'une des sources d'Aurélié Filippetti en 2018 ;
- 3) rapporte avoir effectué, à sa seule initiative, une enquête visant à s'assurer de l'absence d'agissements problématiques d'Olivier Duhamel envers des élèves. A ce jour, **aucune information n'a par ailleurs pu confirmer la tenue d'une telle enquête** ni permettre de comprendre ce en quoi elle a pu consister.

Au cours des différents conseils, à de nombreuses reprises, Frédéric Mion et ses soutiens ont posé les questions suivantes : "qui aurait fait mieux, à sa place ? qu'aurait-on pu faire face à des accusations dénuées de preuves ?". La réponse est évidente : le directeur de Sciences Po aurait dû saisir le Procureur de la République d'une part, faire **effectuer une véritable enquête interne** par les services compétents d'autre part, et, enfin, **écarter Olivier Duhamel du public étudiant** en l'absence de conclusions claires. L'on aurait attendu de celui qui est devenu en 2015 "champion" du programme onusien "HeForShe" au nom de Sciences Po qu'il soit tout particulièrement au fait des problématiques de violences sexuelles et sexistes envers les mineurs, et d'un directeur de Sciences Po qu'il maîtrise les procédures imposées par la loi en pareil cas. Ses choix, qu'il justifie par un manque de discernement, sont des fautes graves, qui ont brisé la confiance des différentes communautés qui composent Sciences Po, et avant tout de la communauté étudiante, envers leur directeur.

La **rhétorique de la rumeur et la personnalisation des échanges** conduisent à l'empathie de quelques-uns pour Frédéric Mion et à la complaisance de nombreuses personnes de pouvoir au sein de Sciences Po, mais elles masquent bien mal les failles institutionnelles de l'établissement. Pire, les mensonges, en interne et à la presse, ainsi que la mobilisation du Conseil scientifique et du Conseil l'institut à la seule fin de constituer un auditoire pour Frédéric Mion, continuent de nous alerter sur la capacité des hauts responsables de l'établissement d'assurer une gouvernance transparente et soucieuse du collectif. Un calendrier de réforme serait en conséquence indispensable, mais il manque à ce jour, et il ne pourrait suffire, seul, à rassurer quant à la capacité de l'institution à tout mettre en œuvre pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. La rupture de confiance est totale, à l'issue de cette campagne de réhabilitation dans le cadre de laquelle Frédéric Mion s'est employé à se maintenir en fonction au nom de la stabilité de l'institution, au lieu de pleinement assumer ses responsabilités, quelle qu'en soit l'issue.

Lors de notre communiqué du 7 janvier, nous avons souligné que la direction de Sciences Po était coupable de deux fautes très graves : d'avoir **manqué d'agir** lorsqu'elle avait été informée de faits de pédocriminalité reprochés au président de la FNSP, puis **d'avoir menti** sur sa connaissance des mêmes faits lors de la parution du livre de Camille Kouchner. Le mail de mea culpa de Frédéric Mion du 7 janvier, qui excuse ses dissimulations en les faisant passer pour un moyen de protéger l'Ecole, est d'autant plus insultant qu'il constitue un nouveau mensonge : le 11 janvier, le Monde a révélé que le directeur avait été averti des faits reprochés à Olivier Duhamel dès 2018. Pire, l'ensemble des nouveaux éléments d'information qui nous parviennent régulièrement laissent à penser que la direction de Sciences Po a **refusé de prendre la responsabilité qui s'imposait à elle et, par-là, a fait sienne ce que l'on peut qualifier de culture de l'impunité**. Nous demandons donc :

- La démission de Frédéric Mion (en accord avec la demande formulée par des étudiants dans une [lettre ouverte](#)) ;
- L'ouverture d'une enquête interne, associant les représentants étudiants, doctorants et enseignants, ayant pour objectif de déterminer les chaînes de responsabilité. Ses conclusions devront être rendues publiques ;
- La nomination d'une administratrice ou d'un administrateur temporaire, pendant une période durant laquelle une réflexion de fond, collective, sur le fonctionnement de l'institution devra être menée dans le but d'engager une réforme des mécanismes de gouvernance dans le sens d'une transparence accrue ;

- La démission de l'ensemble du CA actuel et une réforme de sa composition ;
- La mise en place de formations annuelles, dispensées par des professionnelles, à destination de l'ensemble des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif de l'institution, sur les violences sexuelles, afin que chacune et chacun soit armé pour réagir face à ces situations ;
- L'instauration d'une obligation professionnelle de saisir la direction et les services compétents dans les cas de suspicion de violence sexiste et sexuelle de la part d'un personnel statutaire ou vacataire de Sciences Po, qui devra être inscrite dans une charte professionnelle signée lors de la prise de poste.

Solidaires Étudiant-e-s Sciences Po | 13 janvier à 12h17

<https://www.facebook.com/solidairesetudiant.es.sciencespo/posts/3604428692970919>

📣 Nous relayons le communiqué du Collectif des Doctorant.e.s Mobilisé.e.s de Sciences Po – 13 janvier et partageons leurs revendications !

Communiqué du Collectif des Doctorant.e.s Mobilisé.e.s de Sciences Po – 13 janvier

En début de semaine dernière, la presse a révélé les faits de viols sur mineur commis par Olivier Duhamel - accusations qu'il n'a pas niées puis qui ont été confirmées par des proches -, ainsi que l'absence de réaction au plus haut niveau de Sciences Po lorsque ces faits ont été connus en 2018. Quelques heures après ces révélations, il semblait évident que de tels manquements conduiraient à des changements majeurs au sein de notre institution et que ceux-ci seraient promptement annoncés. Cependant, alors qu'il aurait été tout à l'honneur de Frédéric Mion et de l'institution qu'il dirige et incarne d'assumer ses erreurs et d'en tirer les conclusions qui s'imposaient, ce n'est pas ce à quoi nous assistons pour l'instant.

En convoquant un Conseil scientifique, un Conseil de l'Institut et un Conseil de la Vie Étudiante et de la Formation de façon informelle les 7 et 8 janvier 2021, **sans enregistrement ni prise de compte-rendu**, Frédéric Mion a mené une véritable **campagne de communication** visant à s'assurer des soutiens internes pour son maintien au poste de directeur de Sciences Po. Lors de ces conseils exceptionnels, il s'est employé à justifier tant ses actes que sa décision de ne pas démissionner dans le cadre d'un dispositif de "questions-réponses" qui, de fait, dénature la fonction de ces instances. Manifestement orchestrés de main de maître, les échanges n'ont porté que sur sa personne et sa "mission" de pilotage de l'IEP, guidée par "l'intérêt supérieur de l'établissement". Il en ressort que Frédéric Mion, ainsi que ses soutiens, **nie toute faillite individuelle ou collective dans la gestion de "l'affaire Duhamel"**.

Pourtant, dès 2018, la désastreuse gestion personnelle des suspicions portées à la connaissance de Frédéric Mion constitue une **faute professionnelle**. Il est inacceptable qu'un directeur d'établissement averti de la suspicion de faits de violences sexuelles sur mineur par l'un de ses enseignants, assumant par ailleurs de hautes responsabilités au sein de l'établissement :

- 1) ne saisisse pas le **Procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale** qui dispose l'obligation de signaler les crimes ou délits dont toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance ;
- 2) demande à **un proche de l'agresseur présumé**, Jean Veil, à savoir l'avocat de la famille, lui-même au courant des faits, d'infirmer ou de confirmer les faits rapportés et se contente de l'argument selon lequel les rumeurs ne peuvent être tenues pour vrai dès lors que la mère de l'enfant maintenait son union avec l'agresseur présumé. Il est choquant qu'un chef d'établissement ait jugé opportun de chercher à établir lui-même la véracité des accusations en se tournant vers un proche d'Olivier Duhamel, qui lui a prévisiblement menti (voir l'enquête de Libération publiée le 11 janvier 2021). Il est incompréhensible que Frédéric Mion ne soit même pas allé questionner Janine Mossuz-Lavau à ce sujet, alors même qu'il la connaissait et savait qu'elle était l'une des sources d'Aurélié Filippetti en 2018 ;
- 3) rapporte avoir effectué, à sa seule initiative, une enquête visant à s'assurer de l'absence d'agissements problématiques d'Olivier Duhamel envers des élèves. A ce jour, **aucune information n'a par ailleurs pu confirmer la tenue d'une telle enquête** ni permettre de comprendre ce en quoi elle a pu consister.

Au cours des différents conseils, à de nombreuses reprises, Frédéric Mion et ses soutiens ont posé les questions suivantes : "qui aurait fait mieux, à sa place ? qu'aurait-on pu faire face à des accusations dénuées de preuves ?". La réponse est évidente : le directeur de Sciences Po aurait dû saisir le Procureur de la République d'une part, faire **effectuer une véritable enquête interne** par les services compétents d'autre part, et, enfin, **écarter Olivier Duhamel du public étudiant** en l'absence de conclusions claires. L'on aurait attendu de celui qui est devenu en 2015 "champion" du programme onusien "HeForShe" au nom de Sciences Po qu'il soit tout particulièrement au fait des problématiques de violences sexuelles et sexistes envers les mineurs, et d'un directeur de Sciences Po qu'il maîtrise les procédures imposées par la loi en pareil cas. Ses choix, qu'il justifie par un manque de discernement, sont des fautes graves, qui ont brisé la confiance des différentes communautés qui composent Sciences Po, et avant tout de la communauté étudiante, envers leur directeur.

La **rhétorique de la rumeur et la personnalisation des échanges** conduisent à l'empathie de quelques-uns pour Frédéric Mion et à la complaisance de nombreuses personnes de pouvoir au sein de Sciences Po, mais elles masquent bien mal les failles institutionnelles de l'établissement. Pire, les mensonges, en interne et à la presse, ainsi que la mobilisation du Conseil scientifique et du Conseil l'institut à la seule fin de constituer un auditoire pour Frédéric Mion, continuent de nous alerter sur la capacité des hauts responsables de l'établissement d'assurer une gouvernance transparente et soucieuse du collectif. Un calendrier de réforme serait en conséquence indispensable, mais il manque à ce jour, et il ne pourrait suffire, seul, à rassurer quant à la capacité de l'institution à tout mettre en œuvre pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. La rupture de confiance est totale, à l'issue de cette campagne de réhabilitation dans le cadre de laquelle Frédéric Mion s'est employé à se maintenir en fonction au nom de la stabilité de l'institution, au lieu de pleinement assumer ses responsabilités, quelle qu'en soit l'issue.

Lors de notre communiqué du 7 janvier, nous avons souligné que la direction de Sciences Po était coupable de deux fautes très graves : d'avoir **manqué d'agir** lorsqu'elle avait été informée de faits de pédocriminalité reprochés au président de la FNSP, puis **d'avoir menti** sur sa connaissance des mêmes faits lors de la parution du livre de Camille Kouchner. Le mail de mea culpa de Frédéric Mion du 7 janvier, qui excuse ses dissimulations en les faisant passer pour un moyen de protéger l'Ecole, est d'autant plus insultant qu'il constitue un nouveau mensonge : le 11 janvier, le Monde a révélé que le directeur avait été averti des faits reprochés à Olivier Duhamel dès 2018. Pire, l'ensemble des nouveaux éléments d'information qui nous parviennent régulièrement laissent à penser que la direction de Sciences Po a **refusé de prendre la responsabilité qui s'imposait à elle et, par-là, a fait sienne ce que l'on peut qualifier de culture de l'impunité**. Nous demandons donc :

- La démission de Frédéric Mion (en accord avec la demande formulée par des étudiants dans une [lettre ouverte](#)) ;
- L'ouverture d'une enquête interne, associant les représentants étudiants, doctorants et enseignants, ayant pour objectif de déterminer les chaînes de responsabilité. Ses conclusions devront être rendues publiques ;
- La nomination d'une administratrice ou d'un administrateur temporaire, pendant une période durant laquelle une réflexion de fond, collective, sur le fonctionnement de l'institution devra être menée dans le but d'engager une réforme des mécanismes de gouvernance dans le sens d'une transparence accrue ;

- La démission de l'ensemble du CA actuel et une réforme de sa composition ;
- La mise en place de formations annuelles, dispensées par des professionnelles, à destination de l'ensemble des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif de l'institution, sur les violences sexuelles, afin que chacune et chacun soit armé pour réagir face à ces situations ;
- L'instauration d'une obligation professionnelle de saisir la direction et les services compétents dans les cas de suspicion de violence sexiste et sexuelle de la part d'un personnel statutaire ou vacataire de Sciences Po, qui devra être inscrite dans une charte professionnelle signée lors de la prise de poste.

Solidaire Étudiant-e-s Sciences Po | 13 janvier à 17h54

<https://www.facebook.com/solidaireetudiant.es.sciencespo/posts/3605121262901662>

📣 Tribune signée par Solidaire Étudiant-e-s Sciences Po 📣

"Nous, étudiant-e-s et membres de la communauté de Sciences-Po, victimes survivantes d'incestes, de viols, d'agressions sexuelles et/ou de harcèlements, associations, collectifs et syndicats, demandons la démission de Frédéric Mion suite à sa gestion des accusations d'agressions sexuelles et de viols incestueux contre Olivier Duhamel."

👉 Nous appelons à la mobilisation devant Sciences Po le lundi 18 janvier à 12h !

<https://www.liberation.fr/.../affaire-duhamel-nous...>

https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=254085756131263&id=114597776746729

Les analyses et demandes que nous portons au sein du collectif sont également partagées par l'ancien président du Conseil de l'Institut. Il vient d'envoyer un mail demandant la démission de Frédéric Mion et du Conseil d'Administration à l'ensemble des membres du Conseil de l'Institut et du Conseil d'Administration.

""Chères et Chers membres des Conseils,

Je me suis adressé à vous la semaine dernière dans l'espoir de décisions symboliques fortes en réponse à la crise qui secoue la gouvernance de notre institution.

J'ai assisté ces derniers jours au déroulement d'une séquence qui ne nous honore pas :

- le directeur-administrateur met en œuvre une communication de crise maîtrisée pour masquer son mensonge à l'ensemble de notre communauté ;
- quelques membres fondateurs du conseil d'administration de la FNSP prennent leurs distances pour se prémunir d'éventuels dommages collatéraux ;
- les réunions « informelles » de toutes les instances de l'IEP se succèdent en questions-réponses convenues sans prise de compte-rendu ;
- le conseil d'administration de la FNSP évacue toute forme de responsabilité morale et poursuit son fonctionnement nominal avec les mêmes moins deux.

De toutes parts, l'effroi suscité par l'affaire Duhamel et les pensées exprimées à l'égard des victimes de tels agissements n'ont d'égale que la confiance renouvelée en une gouvernance qui, moyennant quelques annonces cosmétiques, s'emploiera à fonctionner comme avant. La nécessité de protéger une « maison fragile » et de « préserver le fonctionnement de l'institution en temps de crise » sont invoquées pour légitimer le statu quo. Faut-il rappeler que rien n'a été fait « en longue période de calme » malgré d'incessantes demandes ?

Dans notre système de gouvernance, démocratiquement huilé sur le papier, mais en réalité totalement orchestré, il ne peut en être autrement : les élus étudiants et doctorants sont à peine écoutés, les élus salariés et enseignants s'autocensurent largement, et les personnalités désignées ou cooptées votent comme un seul homme, soit par complaisance, soit par manque de connaissance de l'institution, soit par le jeu des procurations, ou par le mélange des trois.

Les réflexes d'autoprotection ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'affaire Duhamel devrait délier toutes les langues des victimes de violences sexuelles, dans une institution qui inspire confiance et protège face aux puissants. Quelle confiance inspirons-nous lorsque les premiers réflexes sont le mensonge, le corporatisme et l'aveuglement ? Je connais la promptitude du directeur-administrateur à faire des signalements article 40 au procureur dans le cas d'étudiants suspectés de viols et d'agressions sexuelles, comment expliquer le « deux poids, deux mesures » aux victimes ?

Restaurer la confiance, auprès de nos communautés et de nos partenaires, exige un acte de responsabilité. Le message doit être limpide : les innocents ne paieront plus le prix de la folie des puissants. De grâce, ne jouons pas sur d'habiles confusions entre responsabilité, culpabilité et

complicité, lorsque l'intérêt supérieur de l'établissement et le respect des victimes commandent l'exemplarité.

Par conséquent, je demande solennellement au directeur-administrateur Frédéric Mion de démissionner et à l'ensemble du conseil d'administration de la FNSP d'être solidaire de cette décision respectable.

A défaut, j'en appellerai au Président de la République, autorité de nomination du directeur de l'IEP, pour mettre fin au mandat de Frédéric Mion.

Bien cordialement,

Nicolas Metzger

Président du Conseil de l'IEP 2016-2019"

Nicolas Metzger <nicolas.metzger@m4x.org> 10:41 (il y a 29 minutes) ☆ ↶ ⋮
À BERTRAND, CADART, de, FITOUSSI, Hélène, JANKOVIC, LA, LAGUMINA, LAMY, LANGENBUCHER, LANGENBUCHER, LASSERRE, LAURENS, MARIANI, MAYER, MORALI, MORALI, PARISOT, PAUFRA' ↵

Chères et Chers membres des Conseils,

Je me suis adressé à vous la semaine dernière dans l'espoir de décisions symboliques fortes en réponse à la crise qui secoue la gouvernance de notre institution.

J'ai assisté ces derniers jours au déroulement d'une séquence qui ne nous honore pas :

- le directeur-administrateur met en œuvre une communication de crise maîtrisée pour masquer son mensonge à l'ensemble de notre communauté ;
- quelques membres fondateurs du conseil d'administration de la FNSP prennent leurs distances pour se prémunir d'éventuels dommages collatéraux ;
- les réunions « informelles » de toutes les instances de l'IEP se succèdent en questions-réponses convenues sans prise de compte-rendu ;
- le conseil d'administration de la FNSP évacue toute forme de responsabilité morale et poursuit son fonctionnement nominal avec les mêmes moins deux.

De toutes parts, l'effroi suscité par l'affaire Duhamel et les pensées exprimées à l'égard des victimes de tels agissements n'ont d'égale que la confiance renouvelée en une gouvernance qui, moyennant quelques annonces cosmétiques, s'emploiera à fonctionner comme avant. La nécessité de protéger une « maison fragile » et de « préserver le fonctionnement de l'institution en temps de crise » sont invoquées pour légitimer le statu quo. Faut-il rappeler que rien n'a été fait « en longue période de calme » malgré d'incessantes demandes ?

Dans notre système de gouvernance, démocratiquement huilé sur le papier, mais en réalité totalement orchestré, il ne peut en être autrement : les élus étudiants et doctorants sont à peine écoutés, les élus salariés et enseignants s'autocensurent largement, et les personnalités désignées ou cooptées votent comme un seul homme, soit par complaisance, soit par manque de connaissance de l'institution, soit par le jeu des procurations, ou par le mélange des trois.

Les réflexes d'autoprotection ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'affaire Duhamel devrait délier toutes les langues des victimes de violences sexuelles, dans une institution qui inspire confiance et protège face aux puissants. Quelle confiance inspirons-nous lorsque les premiers réflexes sont le mensonge, le corporatisme et l'aveuglement ? Je connais la promptitude du directeur-administrateur à faire des signalements article 40 au procureur dans le cas d'étudiants suspectés de viols et d'agressions sexuelles, comment expliquer le « deux poids, deux mesures » aux victimes ?

Restaurer la confiance, auprès de nos communautés et de nos partenaires, exige un acte de responsabilité. Le message doit être limpide : les innocents ne paieront plus le prix de la folie des puissants. De grâce, ne jouons pas sur d'habiles confusions entre responsabilité, culpabilité et complicité, lorsque l'intérêt supérieur de l'établissement et le respect des victimes commandent l'exemplarité.

Par conséquent, je **demande solennellement au directeur-administrateur Frédéric Mion de démissionner et à l'ensemble du conseil d'administration de la FNSP d'être solidaire de cette décision respectable.**

A défaut, j'en appellerai au Président de la République, [autorité de nomination du directeur de l'IEP](#), pour mettre fin au mandat de Frédéric Mion.

Bien cordialement,

Nicolas Metzger
Président du Conseil de l'IEP 2016-2019

Solidaires Étudiant-e-s Sciences Po | 14 janvier à 15h47

<https://www.facebook.com/solidairesetudiant.es.sciencespo/posts/3607574295989692>

📌 Comme les Doctorant-es mobilisé-es de l'IEP de Paris, nous partageons les analyses et demandes soulignées par l'ancien président du Conseil de l'Institut dans son mail envoyé à l'ensemble des membres du Conseil de l'Institut et du Conseil d'Administration, dans lequel il demande notamment la démission de Frédéric Mion et du Conseil d'Administration.

🔴 Il dénonce aussi l'absence de prise en compte des élu-e-s étudiant-e-s et doctorant-e-s comme nous le dénonçons depuis des années. Les conseils de Sciences Po ne sont que des chambres d'enregistrement des décisions de la direction. Il faut que cela cesse et que les étudiant-e-s soient écouté-e-s pour les prises de décisions concernant leur lieu d'étude ! 😡

Nicolas Metzger <nicolas.metzger@m4x.org> 10:41 (il y a 29 minutes) ☆ ↩ ⋮
À BERTRAND, CADART, de, FITOUSSI, Héléne, JANKOVIC, LA, LAGUMINA, LAMY, LANGENBUCHER, LANGENBUCHER, LASSERRE, LAURENS, MARIANI, MAYER, MORALI, MORALI, PARISOT, PAUFRA' ↵

Chères et Chers membres des Conseils,

Je me suis adressé à vous la semaine dernière dans l'espoir de décisions symboliques fortes en réponse à la crise qui secoue la gouvernance de notre institution.

J'ai assisté ces derniers jours au déroulement d'une séquence qui ne nous honore pas :

- le directeur-administrateur met en œuvre une communication de crise maîtrisée pour masquer son mensonge à l'ensemble de notre communauté ;
- quelques membres fondateurs du conseil d'administration de la FNSP prennent leurs distances pour se prémunir d'éventuels dommages collatéraux ;
- les réunions « informelles » de toutes les instances de l'IEP se succèdent en questions-réponses convenues sans prise de compte-rendu ;
- le conseil d'administration de la FNSP évacue toute forme de responsabilité morale et poursuit son fonctionnement nominal avec les mêmes moins deux.

De toutes parts, l'effroi suscité par l'affaire Duhamel et les pensées exprimées à l'égard des victimes de tels agissements n'ont d'égale que la confiance renouvelée en une gouvernance qui, moyennant quelques annonces cosmétiques, s'emploiera à fonctionner comme avant. La nécessité de protéger une « maison fragile » et de « préserver le fonctionnement de l'institution en temps de crise » sont invoquées pour légitimer le statu quo. Faut-il rappeler que rien n'a été fait « en longue période de calme » malgré d'incessantes demandes ?

Dans notre système de gouvernance, démocratiquement huilé sur le papier, mais en réalité totalement orchestré, il ne peut en être autrement : les élus étudiants et doctorants sont à peine écoutés, les élus salariés et enseignants s'autocensurent largement, et les personnalités désignées ou cooptées votent comme un seul homme, soit par complaisance, soit par manque de connaissance de l'institution, soit par le jeu des procurations, ou par le mélange des trois.

Les réflexes d'autoprotection ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'affaire Duhamel devrait délier toutes les langues des victimes de violences sexuelles, dans une institution qui inspire confiance et protège face aux puissants. Quelle confiance inspirons-nous lorsque les premiers réflexes sont le mensonge, le corporatisme et l'aveuglement ? Je connais la promptitude du directeur-administrateur à faire des signalements article 40 au procureur dans le cas d'étudiants suspectés de viols et d'agressions sexuelles, comment expliquer le « deux poids, deux mesures » aux victimes ?

Restaurer la confiance, auprès de nos communautés et de nos partenaires, exige un acte de responsabilité. Le message doit être limpide : les innocents ne paieront plus le prix de la folie des puissants. De grâce, ne jouons pas sur d'habiles confusions entre responsabilité, culpabilité et complicité, lorsque l'intérêt supérieur de l'établissement et le respect des victimes commandent l'exemplarité.

Par conséquent, je **demande solennellement au directeur-administrateur Frédéric Mion de démissionner et à l'ensemble du conseil d'administration de la FNSP d'être solidaire de cette décision respectable.**

A défaut, j'en appellerai au Président de la République, [autorité de nomination du directeur de l'IEP](#), pour mettre fin au mandat de Frédéric Mion.

Bien cordialement,

Nicolas Metzger
Président du Conseil de l'IEP 2016-2019

Solidaires Étudiant-e-s Sciences Po | 15 janvier à 12h18

<https://www.facebook.com/solidairesetudiant.es.sciencespo/posts/3609889599091495>

📣 Appel à la mobilisation devant Sciences Po le lundi 18 janvier à 12h ! 📣

● Suite aux accusations contre Olivier Duhamel et aux mensonges de Frédéric Mion, Solidaires Étudiant-e-s Sciences Po et d'autres organisations appellent à la mobilisation pour demander la démission de Frédéric Mion, mettre fin à l'omerta et exiger un meilleur accompagnement des victimes d'agressions sexistes et sexuelles.

☞ Rejoignez nous au 27 rue Saint Guillaume me 18 janvier à 12h pour que la communauté étudiante fasse entendre sa voix !

<https://fb.me/e/2iTzjksHE>



La démission de Frédéric Mion reste indispensable

Mobilisons-nous devant Sciences Po le lundi 18 janvier

Après les dernières révélations du Monde qui mettent en lumière de nouvelles incohérences dans la défense de Frédéric Mion, il apparaît clairement que la confiance entre le directeur et les étudiant.e.s de Sciences Po est rompue d'une manière irréparable. Prévenu dès 2018 (et non en 2019 comme il le prétendait), il a gravement manqué à ses responsabilités en ne cherchant manifestement pas à se voir confirmer de manière approfondie les faits reprochés à Olivier Duhamel.

Dans ses conditions, l'UNEF Sciences Po réaffirme fermement sa position exigeant la démission de Frédéric Mion. En ayant jusqu'ici refusé cette option, le directeur de Sciences Po minimise honteusement sa responsabilité et témoigne d'une indifférence outrageante envers les victimes de violences sexuelles et sexistes, placée au second plan derrière la protection des intérêts de la FNSP et la préservation de l'image de Sciences Po. C'est pourtant bien pour protéger cette même image que nous demandons aujourd'hui son départ : après le terrible scandale qui a entaché notre école, il est indispensable que sa direction envoie un signal fort et marque sa détermination à lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

Ainsi, il convient de la part de Sciences Po de revoir son dispositif pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes commises au sein de l'école. L'affaire Duhamel a mis en lumière une forme d'inaction de la part de l'administration et de graves dysfonctionnements dans la prise en compte de la parole des victimes et les procédures disciplinaires. Afin de protéger les victimes et de sanctionner les agresseurs à la hauteur de leurs actes, Sciences Po doit désormais faire preuve d'une intransigeance exemplaire et rendre systématique la saisine de la section disciplinaire en cas de violence sexiste ou sexuelle. Nous exigeons également la refonte de la cellule d'écoute et d'accompagnement, qui doit prendre son indépendance vis-à-vis de la direction et être présente sur l'ensemble des campus, à Paris comme en région.

Au-delà de la responsabilité individuelle de Frédéric Mion, l'UNEF Sciences Po tient à dénoncer une fois de plus le fonctionnement opaque et antidémocratique du conseil d'administration de la FNSP, sans lequel cette culture du silence n'aurait pu perdurer. Il est certes impossible à l'heure actuelle de déterminer si Olivier Duhamel a bénéficié d'une bienveillance et d'un soutien délibérés au sein de cette institution. C'est pourquoi nous demandons que toute la lumière puisse être faite sur la responsabilité de chacun. Seule la mise en place d'une commission indépendante permettra de faire la lumière sur la responsabilité de l'ensemble des membres du CA. Par ailleurs, la tourmente que nous traversons actuellement

appelle à une refonte en profondeur des instances de décision de Sciences Po. Dans un souci de transparence et de démocratie, nous exigeons la fusion du Conseil d'administration de la FNSP avec le Conseil de l'Institut, mesure historiquement défendue par l'UNEF pour intégrer des élu-e-s de toutes les communautés de notre école aux décisions.

Nous appelons donc la constitution d'une direction renouvelée qui prendra les mesures qui s'imposent pour que de tels événements abjects ne puissent plus jamais se produire.

Pour toutes ces raisons, nous invitons les étudiant.e.s à venir se rassembler devant le 27 rue Saint-Guillaume lundi 18 janvier à 12h afin de réclamer la démission de Frédéric Mion.

Paris, 15 janvier 2020

Contacts

unef.sciencespo@gmail.com

06 66 14 38 91



Solidaires Étudiant-e-s Sciences Po | 17 janvier à 19h25

<https://www.facebook.com/solidairesetudiant.es.sciencespo/posts/3616014815145640>

📣 Demain, lundi 18 janvier à 12h, nous appelons à la mobilisation devant Sciences Po ! 📣

🔴 Suite aux accusations contre Olivier Duhamel et aux mensonges de Frédéric Mion, Solidaires Étudiant-e-s Sciences Po et d'autres organisations appellent à la mobilisation pour demander la démission de Frédéric Mion, mettre fin à l'omerta et exiger un meilleur accompagnement des victimes d'agressions sexistes et sexuelles.

👤 Rejoignez nous au 27 rue Saint Guillaume me 18 janvier à 12h pour que la communauté étudiante fasse entendre sa voix !

<https://fb.me/e/2iTzjksHE>

Paris, le 5 janvier 2021

Démission du président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques : une nouvelle situation de crise pour Sciences Po

Comme tous les membres de notre communauté, nous sommes choqués et indignés, nous condamnons avec la plus grande fermeté les faits qui sont reprochés à l'ancien président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'une personne exerçant des fonctions importantes à Sciences Po est mise en cause pour des comportements indépendants de ses fonctions mais ayant des répercussions sur notre institution.

Nous contribuons tous, directement ou indirectement, à la mission d'éduquer et de former aux responsabilités les jeunes générations. Les valeurs d'éthique et de sens moral, si fortement prônées à Sciences Po, nous semblent bien mises à mal dans une telle situation.

La nouvelle crise que nous traversons doit nous interroger sur l'exemplarité de Sciences Po.

Nous ne pouvons ni ne souhaitons investiguer la vie privée des individus exerçant des fonctions au sein de l'institution. Ce n'est en aucun cas notre rôle ni notre vocation. Nous devons en revanche nous assurer que chacune et chacun, dans le cadre de ses fonctions, respecte les exigences de probité, de dignité, de neutralité, d'impartialité, de laïcité et de prévention des conflits d'intérêt telles que prévues par nos statuts. La **charte de déontologie** récemment adoptée nous offre un nouvel outil pour ce faire et la **commission de déontologie** est là pour s'assurer de la mise en œuvre de ces principes. La signature de cette charte devrait devenir obligatoire pour tous les postes à responsabilité.

Une nouvelle présidence sera bientôt élue pour la FNSP. Nous attendons qu'elle garantisse et incarne **les valeurs portées par Sciences Po** : entre autres, l'ouverture sociale et internationale, la diversité et l'égalité femme-homme, le respect de la personne humaine, l'engagement en faveur de l'environnement. Nous espérons que l'ensemble des membres du conseil d'administration seront vigilants sur ces points et porteront à la tête de la Fondation une personnalité qui saura recentrer l'institution sur ses valeurs.

Nous ne pourrions pas par ailleurs faire l'économie d'une **révision de la composition de notre conseil d'administration** de telle sorte à ce qu'il soit plus représentatif de la diversité de notre société et qu'il porte une gouvernance plus démocratique.

Pour nous contacter : cfdt@sciencespo.fr



Paris, le 7 janvier 2021

Communiqué CFDT

Contacté par Le Monde mercredi soir, Frédéric Mion reconnaît qu'il avait été mis en garde. *« C'est vrai, je n'ai pas réagi après avoir été contacté par cette enseignante. Je n'ai pas percuté. Je n'ai pas entendu ce que cette personne cherchait à me dire. J'aurais dû aller trouver Olivier Duhamel. C'était un devoir élémentaire. Je prends toute la responsabilité de ce manque de prudence, mais la faute s'arrête à moi. J'ai été inconséquent : je suis prêt à l'entendre et à en subir les conséquences. »*

Les nouvelles révélations de la presse hier soir, qui semblent malheureusement ne pas devoir être les dernières, **mettent une fois de plus Sciences Po au cœur du cyclone.**

Nous toutes et tous qui travaillons pour cette institution, au service de ses valeurs, des étudiantes et des étudiants, sommes abasourdis. Nous œuvrons avec force et conviction pour notre institution, pour faire en sorte que les comportements sexistes, discriminatoires, le harcèlement, les violences sexuelles n'y aient pas leur place. Et nous l'avons fait sous la houlette de notre directeur dont nous savons que l'engagement sur ces sujets est réel.

Pourtant aujourd'hui nous nous sentons **trahis par la faillite de notre gouvernance.** Le contrat moral semble rompu et la confiance de nos étudiantes et étudiants, de nos enseignantes et enseignants, de nos personnels académiques et administratifs, et de nos partenaires, est plus qu'ébranlée.

Sciences Po replonge dans une crise majeure à un moment extrêmement critique où toutes nos communautés, et singulièrement les étudiantes et les étudiants au service desquels nous travaillons sans relâche, sont fragilisées par la situation sanitaire. **Beaucoup, nous le savons, sont en situation de détresse.** Voir notre institution mise en cause sur ses valeurs les plus fondamentales est donc un coup de massue supplémentaire.

Dans cette situation, nous n'avons qu'une priorité : **assurer avec conviction la continuité de nos activités** au service de nos communautés et de nos étudiants et étudiantes en particulier. Faire en sorte que la faillite de notre gouvernance ne remette pas en cause tous les efforts réels mis en œuvre depuis de nombreuses années pour faire de notre institution ce qu'elle devrait être.

Et au-delà, nous devons faire en sorte que notre gouvernance soit à la hauteur des valeurs que nous portons, qu'elle les incarne et les défende.

Pour nous contacter : cfdt@sciencespo.fr



SNEPL-CFTC | Communication du 7 janvier 2021

CFTC SCIENCES PO <cftc@sciencespo.fr>
À : CFTC SCIENCES PO <cftc@sciencespo.fr>

7 janvier 2021 à 11:50

Chères et chers collègues !

Malgré les très graves révélations de la presse qui touchent notre institution et le contexte sanitaire encore bien incertain, nous tenions d'abord et avant tout, à vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année à vous, votre famille et vos proches.

L'affaire qui touche actuellement notre établissement n'est pas sans rappeler les précédents événements qui nous ont affecté toutes et tous au plus profond de nous.

Nous apprenons aux fils des jours de nouvelles révélations. **Toute la communauté de Sciences Po** est sous le **choc** des nouveaux éléments appris par voie de presse et dénonce **la communication désastreuse** de la direction.

Nous demandons à la direction d'apporter toute la lumière sur cette affaire qui nous **scandalise** et **éclabousse** notre maison encore une fois.

Nous demandons aux personnes concernées d'assumer leurs actes et leurs décisions, et d'en tirer toutes les conséquences.

Un **CSE extraordinaire** se tiendra demain, vendredi 8 janvier. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour de plus amples informations.

La CFTC agit pour les droits et la santé des personnels.

Merci pour votre confiance, restant à votre écoute. Nous continuons à porter votre voix.

Nous espérons vous revoir rapidement.

Ce qui compte c'est la vie, c'est la santé

#PRENEZSOINDEVOUS

#RESTEZCHEZVOUS

cftc@sciencespo.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, merci de nous le signaler par retour de mail.

Fwd: Communication des Autonomes pour Sciences Po / FO

18 janvier 2021 à 21:36

Forwarded message -----

De : Syndicat AUTONOMESPOURSCIENCESSPO-FO <autonomespoursciencespo.fo@sciencespo.fr>

Date: lun. 11 janv. 2021 à 15:59

Subject: Communication des Autonomes pour Sciences Po / FO

To:



Nous sommes tou.te.s choqué.e.s par les accusations portées contre l'ancien président de la FNSP. Nous condamnons les faits qui lui sont reprochés. Les salarié.e.s de Sciences Po sont à bout après plus de 9 mois de crise sanitaire. Vient maintenant s'ajouter une crise morale et institutionnelle.

Vendredi 8 janvier a eu lieu un CSE exceptionnel en présence de Frédéric Mion. Ses tentatives de justification ne nous ont pas tou.te.s convaincu.e.s.

Nous repensons au discours effectué lors de la leçon inaugurale où il prononce ces mots : "Vous l'aurez compris chères étudiantes, chers étudiants, vous êtes entre de très bonnes mains [...] Celles de quelqu'un que je m'honore à considérer comme un maître mais surtout comme un ami", pour désigner l'ancien président, alors qu'il savait.

Le mot "rumeur" est revenu tel une méthode Coué tentant de convaincre les élu.e.s : ni lui ni nous ne sommes enquêteurs, procureurs, ou juges. Mais lui comme nous avons un devoir d'exemplarité. Il n'aurait pas dû attendre d'être contraint d'en parler, il n'aurait pas dû cacher être au courant.

Nous lui avons demandé s'il était au courant d'autres rumeurs de ce type à Sciences Po, il nous a assuré que non. Pouvons-nous avoir confiance ?

Comment envisager l'avenir de la gouvernance à Sciences Po ? Quelle confiance accorder à notre Direction pour l'avenir ? Comment notre institution peut-elle se prémunir contre ces actes terribles à l'avenir ? Comment épauler les victimes au mieux ? Comment peuvent réagir nos étudiant.e.s à cette situation ?

Frédéric Mion a pris la décision de ne pas démissionner de son poste, pour le moment, évoquant la stabilité de l'institution en ces temps difficiles.

Cette stabilité est également importante pour tou.te.s les salarié.e.s, mais nous aurions souhaité que le conseil d'administration dans son ensemble et le directeur envoient un signal fort de prise de responsabilités face à ces faits abjectes et cette crise morale grave.

Notre institution a le devoir moral d'être transparente et exemplaire. Nous resterons vigilants quant à l'éthique de sa gouvernance.

Cellule psychologique

Nous avons aussi demandé si une cellule de soutien psychologique serait mise en place. La direction renvoie les salariés vers le pôle santé, qui sera sans doute déjà bien saturé avec les besoins des étudiant.e.s forts éprouvé.e.s par la situation.

Nous vous rappelons que le CSE a ajouté l'accès à un service extérieur de psychologues spécialisés en risques psycho-sociaux et la qualité de vie au travail via le numéro de téléphone **0 800 100 559** (gratuit, accessible 7J/7 et 24H/24). Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur le site du CSE.

Vos élu.e.s sont là pour vous et restent à votre disposition pour échanger sur ces sujets.

Si vous souhaitez vous désinscrire : autonomespoursciencespo.fo@sciencespo.fr



Paris, le 13 janvier 2021

Affaire Duhamel : comment recréer un lien de confiance avec les instances dirigeantes et restaurer la réputation de Sciences Po ?

Depuis une semaine, les personnels administratifs et académiques, les étudiants et étudiantes et tous les partenaires de Sciences Po sont abasourdis. Olivier Duhamel, président démissionnaire de la FNSP, est accusé d'un crime qu'il faut nommer : l'inceste.

La presse et les réseaux sociaux dénoncent les défaillances de notre institution, l'entre-soi, l'omerta interne et la responsabilité du directeur Frédéric Mion. Cela a un impact sur nos activités en lien avec nos partenaires en France et à l'international.

Notre Sciences Po, celui dans lequel nous travaillons au quotidien, n'est pas celui-là.

Notre Sciences Po est celui du travail, de la responsabilisation et de la connaissance, de l'esprit critique, de l'ouverture internationale, de la diversité, du partage, de l'engagement et du courage intellectuel. Il doit être aussi celui du courage politique.

Qui est responsable ? Sans aucun doute Olivier Duhamel.

Que faut-il condamner ? L'inceste et toutes les formes de violences sexuelles bien sûr, mais aussi les protections dont Olivier Duhamel a bénéficié. Beaucoup l'ont laissé prospérer en toute impunité. Certains l'ont installé à des postes clés sans sourciller. Toute la lumière doit être faite sur les complicités.

Comment sortir de cette crise ? Pour recréer la confiance avec celles et ceux qui dirigent l'institution, **une refonte de notre gouvernance est indispensable.**

Ce mercredi 13 janvier, le conseil d'administration (CA) que présidait Olivier Duhamel doit se réunir pour désigner un ou une président.e par intérim. Nous demandons que, au-delà de la nomination d'un.e président.e du CA, cette personne prenne immédiatement des **engagements fermes et clairs** :

- La nomination à venir des membres du CA doit représenter davantage **la diversité** de toutes les composantes de Sciences Po ainsi qu'un meilleur **équilibre générationnel, de genre et de parcours**, y compris à l'international. Elle doit également refléter les valeurs et le projet que porte aujourd'hui Sciences Po.

- Chaque candidature au CA doit être évaluée par une **commission déontologique**, sur le modèle de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.
- **La présidence de la FNSP ne doit pas être désignée à huis clos** par un groupe de “membres fondateurs”. Nous demandons une discussion transparente au sein du CA pour que l'ensemble des membres disposant du droit de vote participent au choix du président ou de la présidente.
- **Le mandat des “membres fondateurs”** au sein du CA doit être réduit à une durée de 4 ans, alignée sur la durée des mandats des élus dans les autres instances.
- Les fonctions de **direction de l'IEP et d'administration de la FNSP** doivent être séparées pour garantir une meilleure gouvernance.
- Une politique interne de **protection des lanceurs d'alerte** doit être mise en place afin de protéger celles et ceux qui partageraient des informations essentielles au bon fonctionnement de Sciences Po.

Personnels administratifs et académiques de Sciences Po, nous restons engagé.e.s pour que Sciences Po puisse poursuivre sa mission d'enseignement et de recherche.

Nous appelons tous les membres du CA à un devoir d'éthique et de responsabilité.

Nous leur demandons d'envoyer un signal fort pour permettre le rétablissement de la confiance et la restauration de la réputation de notre institution.

Pour nous contacter : cfdt@sciencespo.fr



Voir cet email dans votre navigateur

SciencesPo
ALUMNI

Le 11 janvier 2021

Chères et chers Alumni de Sciences Po,

Olivier Duhamel, confronté à de très graves accusations, a démissionné de son mandat de Président de la FNSP et de toutes les autres fonctions qu'il occupait. Les révélations qui concernent sa vie privée nous ébranlent très profondément car l'inceste dont il est accusé touche à ce qui fonde l'humanité et la société. Celles-ci ne tiennent que par le tabou de l'inceste et lorsque celui-ci s'effondre, c'est un peu de notre monde qui s'effondre. Camille Kouchner, sœur de la victime, a décidé de rompre le silence qui, très souvent, entoure ce type de crime. Écoutons-la à la dernière page de son ouvrage : « C'est pour toutes les victimes que j'écris, celles, si nombreuses, que l'on n'évoque jamais parce qu'on ne sait pas les regarder. »

Notre première pensée va à toutes ces victimes, souvent enserrées dans un silence pesant et faussement protecteur. N'oublions pas que 10% des Françaises et des Français disent avoir été victimes d'un inceste durant leur enfance. Cela glace le sang, tout comme les 204 pages de ce témoignage de la si longue et douloureuse rupture du silence qui a abouti à cette révélation.

Bien sûr, la distinction entre les comportements criminels d'un homme saisi par ses démons et les entités au sein desquelles il a travaillé, doit être faite. La responsabilité de ce type d'actes est individuelle et l'on ne peut demander aux professionnels qu'il a fréquentés de se substituer à la police et à la justice qui auraient dû être saisies. A la lecture de l'ouvrage de Camille Kouchner, il ressort que les principaux intéressés ont, pendant de longues années, renoncé à emprunter cette voie et même celle, préalable, de la révélation au sein de la famille et des proches. Peu à peu, la chape de plomb s'est levée et les langues se sont déliées.

Il a donc fallu attendre la douloureuse prise de parole de Camille Kouchner pour que l'extrême brutalité de la réalité éclate au grand jour. Seuls ceux qui savaient les faits dans leur réalité nue peuvent être accusés de les avoir dissimulés. Il faut donc éviter d'ajouter la crise au scandale et s'abstenir de tout faux procès.

En ce qui concerne notre institution, et comme le prévoit notre loi commune, le conseil d'administration de la FNSP investira de sa confiance, dans quelques jours, un Président intérimaire de la Fondation nationale des sciences politiques et, dès le printemps prochain, un nouveau titulaire de cette fonction éminente sera choisi par ce même conseil.

Je forme désormais le vœu que les mois à venir apportent l'apaisement et la sérénité dont toute institution d'éducation a besoin pour accomplir sa mission.

Avec mon fidèle et indéfectible attachement aux valeurs qui ont fait, font et feront Sciences Po.

Pascal Perrineau, Président de Sciences Po Alumni

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Je vous remercie de me donner la parole à l'ouverture de ce conseil qui a été convoqué, conformément à nos statuts, pour désigner la personne appelée à assurer les fonctions de président par intérim de notre Fondation.

Comme vous le savez désormais, j'ai été rendu dépositaire, il y a plus de deux ans, d'une rumeur très grave concernant l'ancien président de la Fondation. J'ai assumé alors de ne pas en divulguer le contenu et d'essayer de la tirer au clair en recourant aux moyens que je voyais alors à ma disposition : je n'ai partagé avec aucun d'entre vous, pas plus qu'avec mes collègues de la direction générale, les démarches que j'ai alors menées, non plus, bien évidemment, que le résultat de ces démarches, qui m'a conduit à conclure que la rumeur était sans fondement.

Lorsque le choc des révélations publiques nous a saisis, lundi dernier, il m'est apparu que j'étais contraint par le silence que j'avais choisi d'observer deux ans plus tôt. Dire à moment-là ce qui était advenu alors aurait pu alimenter un trouble auprès de certains d'entre vous, comme auprès de toutes nos communautés, un trouble que je n'ai considéré nécessaire face à la situation que nous devions assumer ensemble. C'est ce qui a guidé ma manière de m'adresser aux différentes parties prenantes à la vie de Sciences Po, mardi et mercredi dernier, y compris lors de la séance d'échanges qui nous a réunis mercredi après-midi.

Je mesure aujourd'hui les conséquences qui s'attachent à ce choix, opéré dans l'urgence et dans la solitude. Je vois les débats qu'il a engendrés, les mises en cause dont il est source et l'atteinte qu'il a portée à la confiance qui me liait à vous, et plus largement à l'ensemble des étudiants, des enseignants et des collaborateurs de Sciences Po, sans parler de ceux qui nous observent de l'extérieur. Sur des matières aussi complexes, aussi graves et aussi sensibles, je suis tout à fait disposé à entendre que j'ai pu manquer de discernement, tant aujourd'hui qu'il y a deux ans.

2) Après y avoir mûrement réfléchi, il m'est apparu qu'assumer la conséquence de mes décisions et de la situation dans laquelle elles nous placent ne pouvait signifier démissionner de mes fonctions d'administrateur et de directeur.

La démission serait la mauvaise décision pour moi à titre personnel, puisqu'elle serait l'admission d'une forme de complicité avec les actes épouvantables qui sont dénoncés.

Mais, et c'est ce qui compte davantage, la démission serait la mauvaise solution pour notre maison, car elle accrédirait l'idée que cette dernière, et par extension celles et ceux qui la font vivre, portent, à titre collectif, une forme de responsabilité dans les agissements criminels advenus il y a trente ans.

Nombreux sont ceux, à l'extérieur de Sciences Po, qui sont tentés d'instruire un tel procès, évidemment nourri d'arrière-pensées : il me semble de mon devoir de ne pas les encourager dans cette entreprise.

Il apparaît d'ailleurs aujourd'hui clairement, notamment après la lecture de la lettre ouverte signée par certains de nos étudiants les plus virulents, que la démarche est extrême et maximaliste. L'appel à la démission de toutes les équipes de Sciences Po jette le discrédit sur l'ensemble de notre engagement collectif et sur l'action globale de notre institution. La reprise des enseignements du semestre de printemps est la semaine prochaine, nos étudiants sont affectés par la crise sanitaire qui dure, nous ne pouvons laisser perdurer cette volonté de déstabilisation de la bonne marche de notre institution. A vos côtés, je souhaite réaffirmer ma fierté de voir ce qu'est Sciences Po aujourd'hui, une université d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales ouverte sur le monde, attractive, riche de la qualité de son offre de formation et de la diversité de ses communautés.

Agir en pleine responsabilité, dans la situation que nous connaissons, commande donc, à mon sens, que je poursuive mon action comme directeur de Sciences Po, pour tout d'abord répondre aux urgences auxquelles la période présente nous impose de faire face (que l'on songe à la nécessité d'apporter aux étudiants toutes les réponses qu'ils attendent sur la rentrée du semestre de printemps, qui commence dès lundi prochain, ou à la mise en œuvre de la première campagne de recrutement en première année du Collège universitaire selon notre procédure réformée) pour travailler à réunir les conditions du retour à un fonctionnement apaisé pour Sciences Po et poursuivre les nombreux projets qui nous occupent au quotidien au service du développement et du rayonnement de notre université.

C'est pour déterminer ces conditions que je me suis employé, depuis la semaine passée, à rencontrer l'ensemble des communautés qui constituent notre maison : j'ai ainsi rencontré successivement les représentants de nos quatre syndicats étudiants, les membres de notre conseil scientifique, ceux de notre comité social et économique, ceux du conseil de l'Institut, et enfin ceux de notre Conseil de la vie étudiante et de la formation.

3) Les échanges que j'ai ainsi pu mener font apparaître que deux chantiers doivent être engagés de manière prioritaire :

- le premier porte sur un renforcement déterminé de notre politique institutionnelle en matière de lutte contre toutes les formes de violence sexiste ou sexuelle et toutes les atteintes à l'intégrité des personnes, en poursuivant le travail résolu qui a déjà été entrepris en la matière, notamment depuis la création de la cellule d'écoute et d'accompagnement. Dès la semaine prochaine, une « *task force* » dédiée, associant toutes les parties-prenantes à la vie de notre maison et mobilisant les spécialistes de ces questions au sein de notre communauté scientifique, doit se mettre au travail pour nous proposer, d'ici la fin du semestre, les voies concrètes d'amélioration de nos dispositifs de formation, de prévention, de signalement, d'accompagnement des victimes et de sanction des agresseurs ;
- le second touche à notre gouvernance, aux dispositifs déontologiques qui s'appliquent aux personnels mais aussi aux titulaires de fonctions non-exécutives dans notre maison, et au dialogue entre les différentes instances qui forment la gouvernance de notre établissement. Je souhaite que, pour la fin du semestre aussi, nous puissions parvenir à des propositions qui permettent à notre maison de franchir un cap en matière de transparence et de conduite des processus collégiaux de décision.

4) Permettez-moi de conclure en tentant de prendre un peu de recul par rapport à la crise qui nous vaut d'être réunis aujourd'hui.

J'ai eu la responsabilité, dès après ma désignation en 2013, d'entreprendre une profonde réforme des statuts de notre institution. Elle a atteint son terme lorsqu'ont été publiés les nouveaux statuts de la FNSP et de l'IEP de Paris, dans les toutes dernières heures de 2015 et les toutes premières de 2016. Votre Conseil, à la faveur de cette réforme, a été profondément

modifié pour offrir en son sein une place plus large à des parties-prenantes de notre maison qui s’y trouvaient peu ou pas représentées jusque là – les enseignants chercheurs de notre communauté académique permanente, les enseignants vacataires, certaines catégories de nos salariés, les étudiantes et étudiants.

J’ai pu observer, depuis, que ce Conseil, comme celui de l’Institut et le conseil scientifique, a été en mesure de modeler, de décider puis d’accompagner des projets déterminants pour notre maison, sur notre nouveau campus de Saint-Thomas, sur des réformes décisives comme celles de nos admissions et de notre politique d’égalité des chances, ou récemment encore sur celle de notre barème de droits de scolarité. Les échanges ont été riches, ils ont contribué à améliorer les projets issus de l’équipe de direction que j’ai l’honneur de piloter, et ils témoignent de ce que nos organes de gouvernance ont su avec justesse et sans faiblir jouer pleinement leur rôle au cœur de notre maison.

Si j’appelle de mes vœux, comme bon nombre d’entre vous, des progrès supplémentaires en matière de gouvernance, je crois qu’il serait trop rapide, et pour tout dire trop facile, de tenter de jeter le discrédit sur tout le travail accompli depuis que ce conseil refondé a vu le jour, et je voudrais vous dire la fierté qui est chaque jour la mienne de pouvoir compter sur son expertise, de bénéficier de ses conseils, mettre en œuvre ses décisions, et jouir de sa confiance.

Fwd: Affaire Duhamel - Message aux Conseils d'administration de Sciences Po

[REDACTED] Nicolas Metzger [REDACTED]

Objet: Affaire Duhamel - Message aux Conseils d'administration de Sciences Po

Date: 14 janvier 2021 10:40:24 UTC+1

À:

[REDACTED]

Chères et Chers membres des Conseils,

Je me suis adressé à vous la semaine dernière dans l'espoir de décisions symboliques fortes en réponse à la crise qui secoue la gouvernance de notre institution.

J'ai assisté ces derniers jours au déroulement d'une séquence qui ne nous honore pas :

- le directeur-administrateur met en œuvre une communication de crise maîtrisée pour masquer son mensonge à l'ensemble de notre communauté ;
- quelques membres fondateurs du conseil d'administration de la FNSP prennent leurs distances pour se prémunir d'éventuels dommages collatéraux ;

- les réunions « informelles » de toutes les instances de l'IEP se succèdent en questions-réponses convenues sans prise de compte-rendu ;
- le conseil d'administration de la FNSP évacue toute forme de responsabilité morale et poursuit son fonctionnement nominal avec les mêmes moins deux.

De toutes parts, l'effroi suscité par l'affaire Duhamel et les pensées exprimées à l'égard des victimes de tels agissements n'ont d'égale que la confiance renouvelée en une gouvernance qui, moyennant quelques annonces cosmétiques, s'emploiera à fonctionner comme avant. La nécessité de protéger une « maison fragile » et de « préserver le fonctionnement de l'institution en temps de crise » sont invoquées pour légitimer le statu quo. Faut-il rappeler que rien n'a été fait « en longue période de calme » malgré d'incessantes demandes ?

Dans notre système de gouvernance, démocratiquement huilé sur le papier, mais en réalité totalement orchestré, il ne peut en être autrement : les élus étudiants et doctorants sont à peine écoutés, les élus salariés et enseignants s'autocensurent largement, et les personnalités désignées ou cooptées votent comme un seul homme, soit par complaisance, soit par manque de connaissance de l'institution, soit par le jeu des procurations, ou par le mélange des trois.

Les réflexes d'autoprotection ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'affaire Duhamel devrait délier toutes les langues des victimes de violences sexuelles, dans une institution qui inspire confiance et protège face aux puissants. Quelle confiance inspirons-nous lorsque les premiers réflexes sont le mensonge, le corporatisme et l'aveuglement ? Je connais la promptitude du directeur-administrateur à faire des signalements article 40 au procureur dans le cas d'étudiants suspectés de viols et d'agressions sexuelles, comment expliquer le « deux poids, deux mesures » aux victimes ?

Restaurer la confiance, auprès de nos communautés et de nos partenaires, exige un acte de responsabilité. Le message doit être limpide : les innocents ne paieront plus le prix de la folie des puissants. De grâce, ne jouons pas sur d'habiles confusions entre responsabilité, culpabilité et complicité, lorsque l'intérêt supérieur de l'établissement et le respect des victimes commandent l'exemplarité.

Par conséquent, **je demande solennellement au directeur-administrateur Frédéric Mion de démissionner et à l'ensemble du conseil d'administration de la FNSP d'être solidaire de cette décision respectable.**

A défaut, j'en appellerai au Président de la République, [autorité de nomination du directeur de l'IEP](#), pour mettre fin au mandat de Frédéric Mion.

Bien cordialement,

Nicolas Metzger
Président du Conseil de l'IEP 2016-2019

On Thu, Jan 7, 2021 at 1:47 PM Nicolas Metzger <[\[REDACTED\]](#)> wrote:
Chères et Chers membres des Conseils,

La grave crise de gouvernance que traverse, malheureusement une nouvelle fois, Sciences Po m'oblige à sortir de ma réserve d'ancien président du Conseil d'administration de l'IEP et membre du Conseil d'administration de la FNSP. Ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'affaire Duhamel » prend une tournure choquante pour notre institution.

La police et, le cas échéant, la justice feront toute la lumière sur les faits graves reprochés à Olivier Duhamel. J'ignore combien de personnes dans cette maison étaient réellement au courant de ces accusations avant l'heure. Toutefois, le simple fait qu'elles aient été remontées de longue date par une ancienne ministre aurait dû conduire à la plus grande diligence.

Notre travaillons au quotidien à proximité de jeunes étudiantes et de jeunes étudiants. Il n'est pas tolérable que des suspicions de viol, pédocriminalité ou inceste puissent secrètement courir sur l'un, l'une ou l'autre d'entre nous, à commencer par le président de la FNSP, sans une réaction ferme et immédiate. Il n'est pas tolérable qu'il faille attendre la parution d'un livre pour que les langues se délient.

J'ai suffisamment bataillé dans cette maison contre les connivences et l'entre-soi, en particulier au sein du CA de la FNSP, pour savoir qu'il s'agit de la faillite d'un système entier. Je me souviens encore de débats sur la rémunération d'Olivier Duhamel, où je me suis heurté à une levée de boucliers en osant aborder le sujet, et dont le [compte-rendu](#) a été largement retouché.

Le Directeur de l'IEP-Administrateur de la FNSP ne peut endosser seul la responsabilité de cette faillite collective. J'en appelle à la **démission de l'ensemble du CA de la FNSP** qui n'est pas parvenu à assurer sa mission de contrôle et à ce qu'il soit **mis fin à l'opacité qui entoure la désignation des dix membres fondateurs** de la neuvième catégorie (article 11 du [décret n°2015-1829 du 29 décembre 2015](#)) au nombre desquels comptait Olivier Duhamel.

Ce système de cooptation ne peut que favoriser l'entre-soi et la loi du silence, et soulève a minima une suspicion malsaine. Une refonte de ce décret doit être engagée sans plus tarder pour aboutir à une gouvernance transparente et digne d'une université de rang mondial.

Cette nouvelle crise doit être l'occasion de mettre définitivement fin aux dernières zones d'ombre qui subsistent à Sciences Po. Je me tiens à la disposition des Conseils, le cas échéant nouvellement élus, qui souhaiteront mettre en œuvre ce chantier pour partager de manière constructive mon retour d'expérience. Même de l'extérieur, vous pouvez compter sur ma plus grande vigilance et ma détermination.

Bien cordialement,

Nicolas Metzger
Président du Conseil de l'IEP 2016-2019

M. LOUIS SCHWEITZER, ÉLU PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), réunis ce mercredi 13 janvier 2021, ont tenu à exprimer leur choc devant les faits dont est accusé M. Olivier Duhamel et la condamnation unanime qu'ils appellent de leur part. Ils ont souhaité en premier lieu exprimer leur soutien aux victimes de ces agissements criminels. Ils ont en outre pris acte de la gravité de la crise qui en résulte pour l'institution.

Le Conseil a porté M. Louis Schweitzer aux fonctions de président par intérim de la FNSP et M. Jean-Paul Fitoussi aux fonctions de vice-président du conseil. M. Schweitzer a été élu avec 22 voix pour et un vote blanc. Cette élection a été précédée d'interventions des élus représentant la faculté permanente, les salariés et les étudiants de Sciences Po manifestant leur attente d'une modification, dans le cadre des statuts existants, des modes de désignation du futur président de la Fondation et des membres du collège des représentants des fondateurs, afin de les rendre plus transparents. Le Conseil examinera ces questions dans les semaines à venir.

Des actions prioritaires

Pour Louis Schweitzer, les prochaines semaines doivent permettre de conduire une nouvelle dynamique de rassemblement et de confiance réunissant toutes les communautés de Sciences Po. Elles seront également consacrées à la préparation des élections prévues en mars pour désigner de nouveaux membres du conseil d'administration et de celle d'un nouveau Président de la FNSP, qui interviendra avant le 10 mai prochain. Louis Schweitzer aura notamment pour mission d'accompagner l'évolution des pratiques de gouvernance au sein de l'institution.

Par ailleurs, afin de poursuivre et de porter une ambition renouvelée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en lien avec Frédéric Mion, directeur de Sciences Po et Administrateur de la FNSP, sera engagée sans délai une concertation avec l'ensemble des parties prenantes à la vie de l'établissement pour identifier et pour mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'accueillir la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles et d'améliorer leur accompagnement et leur prise en charge.

Enfin, face à la crise sanitaire qui perdure, Louis Schweitzer, assisté de l'ensemble des équipes de la FNSP, s'attachera à mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'assurer à la fois la continuité pédagogique pour les étudiants de Sciences Po et la continuité de l'activité des salariés et des chercheurs qui œuvrent au quotidien en faveur de l'excellence académique de Sciences Po.

Louis Schweitzer

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration, Louis Schweitzer est président d'honneur de Renault et membre fondateur du Conseil d'administration de la FNSP depuis 2006.

La Fondation nationale des sciences politiques

La Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) a la responsabilité des grandes orientations stratégiques et de la gestion administrative et financière de Sciences Po. Le Président de la FNSP représente la Fondation en justice et dans tous les actes de la vie civile et ordonne les recettes et les dépenses. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à l'Administrateur. Ses

missions ont été recentrées dans le cadre de la réforme des statuts en 2016, qui a également transformé la composition de son Conseil d'administration.

À propos de Sciences Po

Fondée sur des valeurs d'ouverture et d'excellence, Sciences Po est une université de recherche sélective de rang international dont le modèle unique associe spécialisation en sciences humaines et sociales, pluridisciplinarité et ancrage professionnel pour former des acteurs qui comprennent et transforment la société. La diversité étant un élément structurant de son identité, Sciences Po compte 47 % d'étudiants internationaux issus de 150 pays et 26 % des élèves sont boursiers contre 6 % en 2000.

Contact presse :

Marie Frocrain : marie.frocrain@sciencespo.fr / 01 49 54 37 71

Paris, le 13 janvier 2021

Lettre ouverte de la Faculté permanente aux membres du Conseil d'Administration de la FNSP

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la FNSP,

La crise profonde que notre institution traverse rejaillit sur toute la communauté pédagogique de Sciences Po. Même s'ils relèvent du cadre privé et familial, les faits d'une extrême gravité reprochés à l'ancien président démissionnaire de la FNSP entachent la réputation de notre établissement et dégradent la relation de confiance qui nous unit à nos étudiant.e.s. La mission d'un président est de représenter dignement l'ensemble des étudiant.es, des enseignant.e.s et des salarié.e.s au nom desquels il parle et agit. À ce titre, le mandat qui s'achève est un échec complet, dont il nous faut tirer toutes les conséquences.

Cette affaire donne une image déplorable de notre institution, alors même que celle-ci s'est profondément transformée au cours des dix dernières années. Elle est cruelle et injuste, car le monde qu'elle révèle n'a rien à voir avec celui dans lequel nous vivons et travaillons jour après jour, avec nos collègues enseignant.e.s vacataires, auprès des étudiant.e.s du Collège universitaire, des Masters et du Doctorat. Enseignantes et enseignants membres de la Faculté permanente de Sciences Po, cela fait bien longtemps que nous ne nous reconnaissons plus dans le style mandarin et charismatique qui a pu prévaloir par le passé, et dont certains articles de presse se font tristement l'écho.

Sciences Po est devenue une université internationale de recherche en sciences humaines et sociales, dotée de procédures de recrutement ouvertes et exigeantes, fondées sur l'excellence scientifique, la rigueur intellectuelle et morale, et l'exemplarité pédagogique. Nos enseignements sont conçus de manière collective, évalués par les étudiant.e.s et soumis à de fréquents renouvellements. La recherche y occupe une part désormais prépondérante, ce qui assure un enrichissement permanent des contenus et des approches.

Notre bien le plus précieux est la confiance que nos étudiant.e.s nous accordent. Elle tient à l'exemplarité de nos comportements, à la rigueur de nos savoirs et au sens critique qui les anime. Elle découle aussi des réformes ambitieuses que la Direction a mises en œuvre ces dernières années pour prévenir et sanctionner toute forme de harcèlement, de violence ou de discrimination.

Cette affaire fragilise considérablement notre travail et notre crédit. Pourtant, nous n'y sommes pour rien. L'ancien président était supposé nous représenter, mais nous ne l'avions pas choisi. C'est la prérogative, et la responsabilité, du Conseil d'Administration de la FNSP, surtout de ses membres fondateurs qui se cooptent selon des règles opaques. C'est pourquoi nous vous appelons à prendre toute la mesure des dégâts causés par cette affaire sur chacune et chacun d'entre nous.

Nous sommes fier.e.s de Sciences Po et d'y travailler. Mais cette fierté exige que la personne appelée à présider la FNSP, dotée d'une autorité intellectuelle et morale irréprochable, reconnue en France comme à l'étranger, soit à l'image de ce que nous sommes et de nos valeurs, fondées sur le respect, l'honnêteté et l'humilité.

Pour ce faire, les membres fondateurs ne peuvent plus reproduire les mécanismes de cooptation dont nous, enseignant.e.s et salarié.e.s de Sciences Po, sommes injustement obligé.e.s de payer le prix. Les représentant.e.s du corps enseignant, des salariés et des étudiants doivent participer pleinement à la sélection et à la désignation des nouveaux membres fondateurs, ainsi qu'à l'élection de notre prochain.e président.e.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la FNSP, votre responsabilité est immense. Face à une crise d'une telle ampleur, les réflexes du passé n'ont plus lieu d'être. L'ancien mode de désignation a failli : il est temps de le changer. La collégialité et la transparence s'imposent à tous les échelons de notre institution.

Nous comptons sur nos représentant.e.s pour faire entendre notre voix, et espérons que vous saurez être à la hauteur de nos attentes et de nos exigences, qui ne sont rien d'autre que le reflet de notre attachement à notre maison commune.

Liste des 131 premiers signataires

Andersson, Jenny (Département de science politique)
Andrieu, Claire (Département d'histoire)
Audren, Frédéric (Département de droit)
Aust, Jérôme (Département de sociologie)
Bafail, François (Département de science politique)
Balzacq, Thierry (Département de science politique)
Banegas, Richard (Département de science politique)
Barone, Carlo (Département de sociologie)
Beaussier, Anne-Laure (Département de droit)
Benoît, Cyril (Département de science politique)
Bergeron, Henri (Département de sociologie)
Bernault, Florence (Département d'histoire)
Bertrand, Romain (Département de science politique)
Bezes, Philippe (Département de science politique)
Bismuth, Régis (Département de droit)
Borraz, Olivier (Département de sociologie)
Boullier, Dominique (Département de sociologie)
Brandt, Philipp (Département de sociologie)
Brunier, Sylvain (Département de sociologie)
Cagé, Julia (Département d'économie)
Camroux, David (Département de science politique)
Capelle-Pogacean, Antonela (Département de science politique)
Cardon, Dominique (Département de sociologie)
Castel, Patrick (Département de sociologie)
Chaney, Thomas (Département d'économie)
Chatriot, Alain (Département d'histoire)
Chessel, Marie-Emmanuelle (Département d'histoire)
Chiche, Jean (Département de science politique)
Cointet, Jean-Philippe (Département de sociologie)
Colonomos, Ariel (Département de science politique)
Coeurdacier, Nicolas (Département d'économie)
Combes, Hélène (Département de science politique)

Costa, Olivier (Département de science politique)
Cremaschi, Marco (Département de science politique)
Crespin, Renaud (Département de sociologie)
Dabène, Olivier (Département de science politique)
Del Pero, Mario (Département d'histoire)
Delalande, Nicolas (Département d'histoire)
Demazière, Didier (Département de sociologie)
Dieckhoff, Alain (Département de science politique)
Do Paço, David (Département d'histoire)
Dominguez Folgueras, Marta (Département de sociologie)
Dubuisson-Quellier, Sophie (Département de sociologie)
Dullin, Sabine (Département d'histoire)
Dusollier, Séverine (Département de droit)
Escudier, Alexandre (Département de science politique)
Favarel-Garrigues, Gilles (Département de science politique)
Ferragina, Emanuele (Département de sociologie)
Filiu, Jean-Pierre (Département d'histoire)
Fioretti, Michele (Département d'économie)
Froio, Caterina (Département de science politique)
Fulla, Mathieu (Département d'histoire)
Galbiati, Roberto (Département d'économie)
Gayer, Laurent (Département de science politique)
Genieys, William (Département de science politique)
Giraudeau, Martin (Département de sociologie)
Godechot, Olivier (Département de sociologie)
Greulich, Angela (Département de sociologie)
Grossman, Emiliano (Département de science politique)
Guiraudon, Virginie (Département de science politique)
Haegel, Florence (Département de science politique)
Hénaut, Léonie (Département de sociologie)
Henry, Emeric (Département d'économie)
Hibou, Béatrice (Département de science politique)
Horn, Gerd-Rainer (Département d'histoire)
Issar, Sukriti (Département de sociologie)
Jouzel, Jean-Noël (Département de sociologie)
Kahn, Sylvain (Département d'histoire)
Kienle, Eberhard (Département de science politique)
Kloeck, Carola (Département de science politique)
Lachenal, Guillaume (Département d'histoire)
Lacroix, Stéphane (Département de science politique)
Lascoumes, Pierre (Département de science politique)
Lazar, Marc (Département d'histoire)
Lazega, Emmanuel (Département de sociologie)
Le Lidec, Patrick (Département de science politique)
Leichter-Flack, Frédérique (Département d'histoire)
Lemercier, Claire (Département d'histoire)
Lepinay, Vincent (Département de sociologie)
Lequesne, Christian (Département de science politique)
Lesnard, Laurent (Département de sociologie)
Louër, Laurence (Département de science politique)

Loyer, Emmanuelle (Département d'histoire)
Mailänder, Elissa (Département d'histoire)
Martinez, Luis (Département de science politique)
Marx, Benjamin (Département d'économie)
Massicard, Élise (Département de science politique)
Mayer, Nonna (Département de science politique)
Mellet, Kevin (Département de sociologie)
Mendras, Marie (Département de science politique)
Morales, Laura (Département de science politique)
Morel, Nathalie (Département de science politique)
Musselin, Christine (Département de sociologie)
Ndiaye, Pap (Département d'histoire)
Nouguez, Étienne (Département de sociologie)
Oberti, Marco (Département de sociologie)
Oualdi, M'hamed (Département d'histoire)
Palier, Bruno (Département de science politique)
Parasie, Sylvain (Département de sociologie)
Parrinello, Giacomo (Département d'histoire)
Pelabay, Janie (Département de science politique)
Pelisse, Jérôme (Département de sociologie)
Pelopidas, Benoît (Département de science politique)
Perelman, Jeremy (Département de droit)
Perron, Catherine (Département de science politique)
Piketty, Guillaume (Département d'histoire)
Pilmis, Olivier (Département de sociologie)
Postel-Vinay, Karoline (Département de science politique)
Ragaru, Nadège (Département de science politique)
Ragot, Xavier (Département d'économie)
Recchi, Ettore (Département de sociologie)
Recondo, David (Département de science politique)
Revet, Sandrine (Département de science politique)
Revillard, Anne (Département de sociologie)
Robin, Jean-Marc (Département d'économie)
Rochambeau, Golvine de (Département d'économie)
Rosental, Paul-André (Département d'histoire)
Rousselet, Kathy (Département de science politique)
Rovny, Jan (Département de science politique)
Ruiz, Émilien (Département d'histoire)
Saada, Julie (Département de droit)
Sabbagh, Daniel (Département de science politique)
Safi, Mirna (Département de sociologie)
Thiemann, Matthias (Département de science politique)
Van Zanten, Agnès (Département de sociologie)
Verdeil, Éric (Département de sociologie)
Vitale, Tommaso (Département de sociologie)
Vogel, Jakob (Département d'histoire)
Waked, Dina (Département de droit)
Wunsch, Natasha (Département de science politique)
Xifaras, Mikhaïl (Département de droit)

Paris, 20 janvier 2021

Position de la Faculté permanente de Sciences Po

La crise profonde que notre institution traverse rejailit sur toutes les communautés de Sciences Po. Nous, membres de la Faculté permanente, dont les fonctions et les passions sont la recherche et l'enseignement, condamnons avec la plus grande fermeté les actes abjects reprochés à l'ancien président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), Olivier Duhamel. Ces faits sont d'une telle gravité qu'ils entachent la réputation de notre établissement et dégradent la relation de confiance qui nous unit à la communauté étudiante. Nous regrettons que cette confiance ait en outre été éprouvée par des affirmations fausses – rectifiées par la suite – du directeur de Sciences Po. A cet égard, nous saluons la mission d'inspection diligentée par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui permettra, nous l'espérons, d'éclaircir la chronologie des faits et d'établir les responsabilités.

Cette affaire donne une image déplorable de notre institution, alors même que celle-ci s'est profondément transformée au cours des dix dernières années. Cette image est non seulement erronée, mais aussi cruelle et injuste, car ce qu'elle suggère n'a rien à voir avec l'environnement dans lequel nous vivons et travaillons quotidiennement, avec nos collègues enseignantes et enseignants vacataires, nos collègues du personnel et auprès de nos étudiantes et nos étudiants. Nous ne nous reconnaissons pas dans l'image de connivence sociale, qui a certes pu prévaloir par le passé, dont certains articles de presse se font tristement l'écho. Beaucoup d'entre nous sont soit étrangers, soit forts d'une expérience nationale ou internationale très éloignés des réseaux de pouvoir pointés du doigt.

Sciences Po est devenue une université internationale de recherche en sciences humaines et sociales, dotée de procédures de recrutement transparentes, ouvertes et exigeantes, fondées sur l'excellence scientifique, la rigueur intellectuelle, et l'exemplarité pédagogique. Nos programmes sont conçus de manière collective, et nos enseignements évalués et soumis à de fréquents renouvellements. La recherche y occupe une part désormais prépondérante, ce qui assure un enrichissement permanent des contenus et des approches. Notre bien le plus précieux est la confiance que nos étudiantes et étudiants nous accordent. Elle tient à l'exemplarité de nos comportements, à la rigueur de nos savoirs et au sens critique qui les anime. Elle découle également des réformes ambitieuses que notre établissement a mises en œuvre ces dernières années pour prévenir et sanctionner toute forme de harcèlement, de violence ou de discrimination.

L'épreuve que nous vivons témoigne aussi de la nécessité de faire évoluer certaines des instances qui gouvernent notre institution. La réforme des statuts de Sciences Po en 2016 a profondément transformé et amélioré le fonctionnement de certaines d'entre elles, comme le Conseil de l'Institut et le Conseil scientifique. Cette réforme n'a pas eu les mêmes effets sur le Conseil d'administration de la FNSP, l'instance qui porte l'un de ses membres à la présidence de la Fondation. Ce Conseil doit revoir son

fonctionnement et cesser de reproduire les mécanismes de cooptation sans transparence du passé. L'ampleur de la crise actuelle montre les limites de ce mode de désignation et invite à changer les réflexes et à ouvrir davantage, et ce aussi dans le but de renforcer la transparence et l'autonomie de notre institution.

Nous saluons l'annonce faite par Louis Schweitzer, nouveau président par intérim de la FNSP, de consulter le plus largement les différentes communautés et insistons sur le besoin d'un comité de nomination. Afin de rendre compte de la transformation de ce qui est encore perçu comme une « école de pouvoir » en véritable université de recherche, le prochain Conseil d'administration doit s'ouvrir davantage, y compris en intégrant des personnes qualifiées dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'international.

Nous attachons également une grande importance à l'amélioration des dispositifs déontologiques de l'établissement, pour qu'ils protègent la dignité, le fonctionnement et la réputation de notre institution. La responsabilité du président par intérim, du nouveau Conseil d'administration et de la direction de Sciences Po pour accompagner l'évolution des pratiques de gouvernance au sein de l'établissement est immense et ne peut pas en rester à des ajustements cosmétiques.

A l'évidence, cette crise révèle la nécessité de renforcer au niveau des standards les plus exigeants les procédures et dispositifs collectifs destinés à lutter contre violences sexuelles ou sexistes, ainsi qu'à tous types de comportements délictueux ou contraires à nos principes éthiques. Il nous semble opportun de dresser un bilan des procédures et structures existantes. Même si le chemin parcouru au sein de l'établissement ces dernières années est tout à fait louable, il est important d'œuvrer à renforcer ces dispositifs, en associant l'ensemble des parties prenantes de Sciences Po, notamment la communauté étudiante.

Pour que notre établissement puisse exercer pleinement ses missions, dans les conditions de sérénité et de sécurité qui lui sont indispensables, nous devons œuvrer collectivement au rétablissement d'un lien de confiance au sein de toutes nos communautés.

- *La Faculté permanente comprend 280 chercheurs, enseignantes et enseignants en poste permanent à Sciences Po. Ce texte a été élaboré de manière collective, suite à un Forum d'échange de la communauté académique de Sciences Po, qui s'est tenu le 18 janvier 2021.*

Charte de déontologie de Sciences Po

Vu l'article 24 du décret 2016-24 du 18 janvier 2016 relatif à l'Institut d'études politiques de Paris ;

Vu l'article 28 de l'annexe du décret 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;

Vu le chapitre 6 du Règlement intérieur de l'Institut d'études politiques de Paris ;

Vu le chapitre 4 du Règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques ;

La présente charte (« Charte ») a pour vocation de présenter les principes de déontologie applicables aux titulaires de fonctions de l'Institut d'études politiques de Paris (« IEP de Paris ») ou de la Fondation nationale des sciences politiques (« FNSP »).

Au sein de la Charte, le terme « titulaires de fonctions » fait référence au personnel académique permanent ou non (i.e. enseignants, chercheurs, vacataires, stagiaires...), au personnel administratif, ainsi qu'aux membres des conseils et plus généralement à toute personne exerçant une fonction au nom ou pour le compte de l'IEP de Paris ou de la FNSP.

Chapitre 1^{er} : Principes déontologiques applicables à tous les titulaires de fonctions

Les titulaires de fonctions respectent l'ensemble des principes énoncés au présent chapitre et s'assurent de leur respect par les prestataires de services auxquels ils ont recours.

Article 1^{er} – Principes généraux

Intégrité et probité

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP exercent leurs missions avec intégrité et probité. Ils ne peuvent indûment bénéficier d'avantages liés à l'exercice de leurs fonctions, dans les conditions définies à l'article 5 de la présente charte.

Dignité

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP veillent, dans l'exercice de leurs missions, au respect à la dignité. Ils évitent, en toute circonstance, de porter atteinte à la dignité d'une personne et/ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Discrétion professionnelle

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP respectent la discrétion professionnelle. Ils ne portent pas d'informations confidentielles ou de documents internes confidentiels, qu'ils détiennent en raison de leurs fonctions, à la connaissance de personnes internes ou externes à l'institution, non habilitées à en connaître.

Respect mutuel

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP doivent être attentifs au respect de tous, en paroles et en actes, qu'il s'agisse de collègues, d'étudiants ou de partenaires. Les relations

entre les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP doivent être courtoises et respectueuses.

Article 2 – Respect des lois et des statuts

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires et accords collectifs applicables à leurs activités respectives.

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP doivent également se conformer aux statuts, règlements intérieurs et chartes qui leurs sont applicables.

Ils se conforment notamment au **Règlement intérieur**, à la **Charte sur le droit à la déconnexion**, à la **Charte d'utilisation des systèmes d'information de Sciences Po** et appliquent les préconisations relatives la lutte contre les discriminations, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la qualité de vie au travail.

Article 3 – Liberté d'expression et libertés académiques

Les titulaires de fonctions de l'IEP de Paris ou de la FNSP bénéficient de la liberté d'opinion et de conscience garantie par la Constitution. Ils veillent toutefois à ce que leurs opinions n'altèrent pas l'exercice de leurs fonctions et à éviter toute situation pouvant conduire à interpréter leurs opinions personnelles comme étant celles de l'IEP de Paris ou de la FNSP.

Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, les chercheurs et chercheurs-enseignants titulaires de fonctions au sein de la FNSP et de l'IEP jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent les principes de tolérance et d'objectivité.

Article 4 – Utilisation des moyens mis à disposition

Les moyens mis à la disposition des titulaires de fonctions de l'IEP de Paris ou de la FNSP sont réservés à l'accomplissement des tâches relatives à l'exercice de leurs fonctions.

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP doivent veiller à faire bon usage des moyens en personnel ainsi que des biens, installations, services et ressources financières et ne les utiliser que dans un objectif strictement professionnel. Notamment, ils ne doivent pas utiliser les moyens dont ils disposent pour offrir des avantages indus ou essayer d'influencer à des fins privées quelque personne ou entité que ce soit, en ce compris des agents publics.

Ces mêmes règles s'appliquent au temps et aux efforts des titulaires de fonction. Leurs activités externes ne doivent pas entrer en conflit avec les devoirs que les uns et les autres ont envers l'IEP de Paris ou la FNSP, ou avec leur employeur pour les membres de la communauté scientifique permanente dont les obligations professionnelles premières sont celles dues à l'IEP de Paris, à la FNSP et au CNRS.

Article 5 – La prévention des conflits d'intérêts

Le conflit d'intérêts est défini par des dispositions législatives et réglementaires, dont notamment les lois relatives à la transparence de la vie publique, à la commande publique ou au cumul de fonctions.

En application des dispositions précitées, les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP ne doivent notamment pas solliciter ou recevoir, directement ou par le biais d'un intermédiaire, un quelconque avantage en contrepartie de l'accomplissement ou de l'abstention de l'accomplissement d'un acte de leurs fonctions, ou pour abuser de leur influence pour peser sur

une décision prise. A cet égard, les invitations, cadeaux ou libéralités ne peuvent être acceptés que s'ils ne sont pas, par leur valeur, leur fréquence ou leur intention, de nature à :

- influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant des fonctions ;
- constituer une récompense ou une contrepartie de prestations accomplies dans le cadre des missions des titulaires de fonctions de l'IEP de Paris ou de la FNSP.

En outre, est considéré comme un conflit d'intérêt le fait pour un titulaire de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou la FNSP de se trouver dans une situation où ses intérêts personnels, sociaux, financiers se heurtent aux intérêts de l'IEP de Paris ou de la FNSP.

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP veillent à ne pas se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Il leur appartient de faire connaître à la direction tout intérêt particulier susceptible d'interférer avec leur action ou de mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP, étant en situation de conflits d'intérêts ou ayant connaissance d'une situation de conflits d'intérêts, devront en avvertir leur responsable hiérarchique ou leur directeur de centre de recherche et, le cas échéant, s'abstenir de participer à la procédure de décision sur les dossiers concernés.

Les connaissances ou membres de la famille des titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP ne peuvent être embauchés comme titulaires de fonctions que sur la base de leurs qualifications, de leurs compétences et de leurs expériences.

Enfin, les titulaires de fonctions de direction (membres du Comex, doyens d'école, directeurs de centre de recherche et de département) déclarent leurs activités annexes rémunérées à l'Administrateur de la FNSP ou au Directeur de l'IEP de Paris.

Article 6 – Corruption et blanchiment des capitaux

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP s'engagent à prévenir et rejeter toute forme de corruption, tant dans le cadre de relations avec les autorités publiques nationales ou étrangères que dans le cadre de relations privées avec des fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants, etc.

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP sont soumis à une obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux.

Ils doivent connaître l'identité des donateurs, mécènes et partenaires, ainsi que l'origine des fonds. En cas de doute ou soupçon sur l'origine des fonds, ils en informent leur responsable hiérarchique ou leur directeur de centre de recherche et la direction juridique de Sciences Po. Le cas échéant, une saisine du Comité des dons est possible, afin de garantir le respect des principes énoncés dans la **Charte relative à l'acceptation des financements publics et privés** (indépendance des choix stratégiques de la FNSP, respectabilité des sources de financement et encadrement des droits et devoirs réciproques des parties).

Chapitre 2 : Principes applicables aux chercheurs

Article 1^{er} – Activités et personnes concernées

Dans le présent chapitre, les activités de recherche s'entendent comme toute activité de création, d'élaboration, de développement d'un projet ou d'une œuvre par la conduite de travaux fondamentaux

ou appliqués, de diffusion et de transfert de connaissance ou de technologie, de protection, communication, valorisation ou évaluation d'un projet.

Sont concernés par le présent chapitre les titulaires de fonctions ayant une activité de recherche au sein de la FNSP et de l'IEP de Paris.

Article 2 – Principes déontologiques applicables aux chercheurs

Les titulaires de fonctions ayant une activité de recherche inscrivent leur activité dans le cadre de la politique scientifique de l'institution et respectent l'ensemble des principes et dispositions établis dans la **Charte de déontologie de la recherche**, et notamment l'intégrité scientifique, la transparence et la responsabilité, l'objectivité et l'indépendance et la laïcité, la collégialité et le respect mutuel. Pour toute interrogation relative à la déontologie de la recherche, aux risques éthiques identifiés dans les projets de recherche et aux mesures envisageables pour les limiter, il appartient aux titulaires de fonctions ayant une activité de recherche de saisir le Comité de déontologie de la recherche, dont le secrétariat est assuré par la Direction scientifique.

Article 3 – Communication

Les chercheurs doivent, dès qu'ils en ont la possibilité, communiquer leurs résultats pour en établir la propriété et l'antériorité, selon les modalités prévues dans la Charte de déontologie de la recherche.

Chapitre 3 : Principes applicables aux enseignants

Article 1^{er} – Activités et personnes concernées

Sont concernés par le présent chapitre les titulaires de fonctions ayant une activité d'enseignement au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP.

Article 2 – Principes déontologiques applicables aux enseignants

Les titulaires de fonctions ayant une activité d'enseignement respectent l'ensemble des préconisations établies dans les guides établis par l'IEP de Paris ou la FNSP à destination des enseignants.

Conformément à l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, ils veillent à tendre à l'objectivité du savoir et à faire preuve d'indépendance de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique dans leurs enseignements, l'égalité entre les femmes et les hommes, et à établir avec les étudiants des relations bienveillantes et de nature strictement pédagogiques.

Il appartient aux titulaires de fonctions ayant une activité d'enseignement de saisir leur responsable pédagogique référent ou d'interroger la **Cellule de veille et d'écoute** pour toute difficulté dans le cadre de leur enseignement.

Chapitre 4 : Conditions d'application de la Charte aux titulaires de fonctions

Article 1 – Entrée en vigueur de la Charte

Les dispositions prévues dans la présente Charte prennent effet à compter du 7 octobre 2020.

Article 2 - Application et respect de la Charte

Les titulaires de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP s'engagent à une bonne exécution des obligations qui leur sont applicables au titre de la présente Charte.

Toute inobservation de la présente Charte peut conduire à des mesures disciplinaires (y compris la résiliation du contrat de travail, et le cas échéant, à des poursuites judiciaires ou des sanctions pénales).

Article 3 – Droit applicable à la Charte

La présente Charte est soumise au droit français tant sur le fond que sur la procédure applicable.

Réponse de M. Mion

PATRICK LAVAURE

De: Frédéric MION <frederic.mion@sciencespo.fr>
Envoyé: jeudi 11 février 2021 10:57
À: CRISTELLE GILLARD; PATRICK LAVAURE; OLIVIER SIDOKPOHOU; SOPHIE BERGERAT
Cc: CAROLINE PASCAL
Objet: Réponse au rapport provisoire dont copie m'a été remise mardi 9 février au soir

Madame l'Inspectrice générale,

Messieurs les Inspecteurs généraux,

Madame la Chargée de mission d'inspection générale,

Vous avez bien voulu me faire tenir copie du rapport provisoire de la mission d'inspection que vous avez effectuée à Sciences Po à la suite de la démission du président de la Fondation nationale des sciences politiques, et m'inviter à produire les observations que ce rapport appelle de ma part.

Je souhaite limiter ces dernières à un point : la manière dont le rapport décrit les échanges intervenus en 2018 entre [REDACTED] et moi-même puis entre [REDACTED] et moi-même (point 1.1.2) et en déduit la façon dont j'aurais dû agir sur la base de cet échange (point 1.2.2).

Je ne crois pas utile de revenir sur les divergences que relève la mission dans les témoignages qu'elle a recueillis quant à la date ou au lieu précis de l'échange avec [REDACTED] le rapport indiquant qu'il n'y a matière à en tirer aucune conclusion particulière.

Si j'admets volontiers que mes souvenirs de l'entretien que j'ai eus avec [REDACTED] sont moins précis que ceux de cette dernière, semble-t-il étayés par des carnets dans lesquels elle consigne ses activités (pratique à laquelle je ne me livre pas moi-même), je ne peux en revanche rejoindre l'appréciation que porte la mission sur la manière de qualifier les propos que m'a tenus [REDACTED]

Je n'ai jamais contesté que cette dernière m'avait parlé d'inceste commis sur un mineur, ni qu'elle m'avait indiqué de qui elle tenait le récit des accusations qu'elle venait me livrer. Je ne conteste pas davantage avoir été saisi d'effroi par le récit qu'elle m'a fait et avoir alors établi un lien avec des éléments que j'avais observés lors des obsèques de Mme Evelyne Pisier.

Je conteste en revanche que la précision des accusations relayées par [REDACTED] et le choc qu'elles ont suscité pour moi suffiraient à les établir en fait. Le propre d'une rumeur est en effet de comporter généralement des détails suffisamment précis, y compris sur les sources dont elle s'autorise, pour lui conférer un caractère de vraisemblance. C'est aussi ce qui confère à la rumeur son pouvoir de frapper les esprits, et, dans un cas comme celui-ci, de provoquer un effet de choc.

En envisageant, dans l'échange que j'ai eu avec [REDACTED], d'aller interroger des personnes liées à M. Duhamel, je souhaitais précisément me mettre en situation de confirmer ou d'infirmes ces très graves accusations, et faire ainsi la part des choses entre rumeur et faits.

Lorsqu'elle affirme qu'en allant rencontrer [REDACTED], j'aurais « *en sollicitant directement un ami de M. Duhamel* » souhaité « *me mettre moi-même en situation de requalifier un fait en rumeur* » (p. 10), la mission se livre à une reconstruction *ex post*, sans doute tentante maintenant que la matérialité des faits ne

semble pas être contestée, mais qui relève d'un simple procès d'intention si l'on se replace dans les circonstances de l'époque.

Il en découle que je ne peux rejoindre la commission lorsqu'elle se fonde sur ce qui précède pour affirmer que « *les accusations portées contre M. Duhamel auraient dû donner lieu, dès 2018, à un traitement différent de celui mis en œuvre par le directeur de Sciences Po* » (point 1.2.2.3), et plus particulièrement à la saisine du procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale : recevoir le récit d'accusations, fussent-elles particulièrement graves, puis recevoir d'une personne proche de la personne accusée le démenti catégorique de ces mêmes accusations, ce n'est en aucune manière « *acquérir la connaissance d'un crime ou d'un délit* » au sens de cet article.

Je maintiens donc avoir acquis la conviction, à la suite des différents échanges intervenus au premier trimestre de l'année 2018, que les accusations portées contre M. Duhamel relevaient de la rumeur et que cette rumeur était infondée, et leur avoir réservé dès lors, sinon le seul traitement possible, du moins un traitement qui n'était pas manifestement inadapté.

Je vous prie de recevoir, Madame l'Inspectrice générale, Messieurs les Inspecteurs généraux, Madame la Chargée de mission d'inspection générale, l'assurance de mon sincère dévouement.

Frédéric Mion